



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mai 2024
Convocation du : 22 mai 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN,, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGUE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre VANNESTE,

DE24.050

POLITIQUE DE LA VILLE
ADOPTION DU VOLET COMMUNAL DU CONTRAT DE VILLE
ET DES SOLIDARITÉS 2024-2030

Autorisation - Approbation

☞

Le contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille (MEL) est arrivé à échéance le 31 décembre 2023 et sera remplacé par un nouveau contrat pour la période 2024-2030, conformément à la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la Ville.

Ce nouveau contrat de Ville a été présenté conjointement avec le nouveau pacte local des solidarités (PLS), dans un document cadre (Contrat de Ville et des Solidarités) lors d'une délibération au conseil communautaire du 19 avril 2024 et a été signé le 07 mai 2024. Le contrat passé entre l'État, les collectivités locales et leurs partenaires vise à la fois à traiter du décrochage des quartiers prioritaires de la politique de la ville - qui condensent en territoires urbains des indicateurs socio-économiques défavorables-, mais également des périmètres d'attention complémentaire et des publics ciblés au titre du pacte des solidarités.

Chaque commune a été amenée à préciser, au regard des spécificités locales et des résultats de la concertation citoyenne (questionnaires et ateliers auprès des habitants), sa propre stratégie dans un volet communal, qui sera annexé au document métropolitain.

Il s'agit de décliner, dans chacun des enjeux identifiés au niveau métropolitain, les ambitions et objectifs priorisés au niveau local, en fonction des besoins spécifiques du territoire, ainsi que le plan d'actions qui en découle.

Pour un véritable changement de la situation des quartiers, le nouveau contrat ne doit pas se focaliser uniquement sur la gestion des crédits spécifiques mais rechercher prioritairement à mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droits communs. Le pilotage et la recherche de la bonne articulation des financements et des actions entre elles au niveau local jouent aussi un rôle important. Enfin, le maintien d'une démarche participative et l'évaluation régulière et collective seront recherchées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le volet communal du Contrat de Ville et des Solidarités.

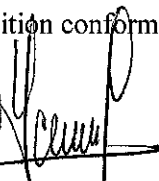
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,


Pierre YANNESTE
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,




Bernhard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille



CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS 2024-2030

VOLET COMMUNAL ARMENTIÈRES

Table des matières

Édito.....	3
Introduction.....	4
Méthode de travail et remerciements.....	7
1 . Diagnostic, ambitions, plan d’actions par enjeu.....	8
1.1 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS L’ENFANCE, NOTAMMENT PAR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE DE TOUS LES JEUNES.....	8
1.1.a Le diagnostic.....	8
1.1.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d’actions.....	10
1.2 AMPLIFIER LA POLITIQUE D’ACCÈS À L’EMPLOI DE TOUS LES HABITANTS.....	11
1.2. a Le diagnostic.....	11
1.2.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d’actions.....	12
1.3. FAVORISER L’ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION.....	13
1.3.a Le diagnostic.....	13
1.3.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d’actions.....	14
1.4. ŒUVRER POUR LE VIVRE ENSEMBLE (GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ, ENGAGEMENT CITOYEN, SÉCURITÉ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, HABITAT CADRE DE VIE, ESPACES PUBLICS).....	15
1.4.a Le diagnostic.....	15
1.4.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d’actions.....	15
1.5. CONSTRUIRE UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE.....	17
1.5.a Le diagnostic.....	17
1.5.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d’actions.....	18
1.6. LUTTER CONTRE L’ISOLEMENT ET LA GRANDE PRÉCARITÉ (ACCÈS AUX DROITS, TRANSITION NUMÉRIQUE, ACCÈS À L’ALIMENTATION ABORDABLE ET DE QUALITÉ).....	19
1.6. a Le diagnostic.....	19
1.6.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d’actions.....	20
2. La coordination locale des acteurs du contrat de ville.....	21
2.1. Description des instances de coordination locale.....	21
2.2. Articulation proposée entre les différentes instances.....	22
2.3. Calendrier de coordination locale.....	23
2.4. Création d’un outil partagé.....	23
2.4. La participation des habitants	24
2.4.1 - Développer les projets portés par des habitants des QPV et des périmètres d’attention complémentaire dans le cadre du budget participatif de la Ville.....	24
2.4.2 - Intégration des habitants au sein de l’instance « Réunion des acteurs locaux ».....	24
2.4.3 – Relance de la dynamique des conseils de quartiers et articulation avec le CdVS.....	24
3. L’évaluation.....	25
3.1. L’importance du critère d’impact.....	25
3.2. Méthodologie d’évaluation de l’impact.....	25
3.3. Une organisation participative.....	25
Conclusion.....	27
Annexe 1 – cartographie actualisée des QPV.....	28
Annexe 2 – Aperçu des zonages prioritaires sur Armentières.....	30
Annexe 3 – Volet Intercommunal du Contrat de Ville et des Solidarités.....	31

Édito



La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale, de solidarité nationale et locale, visant à réduire les inégalités entre les territoires. La Ville d'Armentières est engagée en faveur des publics les plus fragilisés et cherche à amener les quartiers en difficulté vers une transformation durable et soutenable et d'en faire ainsi bénéficier les familles qui y résident.

Ce nouveau Contrat de Ville et des Solidarités, pour la période 2024-2030, se base sur la géographie prioritaire actualisée fin 2023 sur Armentières qui permet notamment d'inclure le Collège Desrousseaux dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville d'Attargette-Chanzy. Nous notons également la reconnaissance de la fragilité de certains autres territoires à proximité des QPV, dans les deux « périmètres d'attention complémentaire ».

Cette génération de Contrats « quartiers 2030 » repose sur une mobilisation collective et sur une ambition forte concernant leur coordination et leur mise en œuvre, à l'échelle locale ainsi qu'à l'échelle de l'État. Je salue la mise en place, voulue par Mme Lasserre, Préfète déléguée pour l'égalité des Chances, de la mission inter-service CONCERTO qui réunit les services, opérateurs, agences de l'État et organismes de sécurité sociale, et vise à renforcer leurs actions, et donc à mobiliser de manière efficace le droit commun, dans les quartiers prioritaires.

L'élaboration de ce Contrat de Ville et des Solidarités, que ce soit pour son volet intercommunal ou communal, a fait l'objet de nombreux temps d'échanges et de concertation auxquels la Ville d'Armentières a participé activement. Je remercie vivement les services et les partenaires de proximité qui se sont mobilisés pour construire une méthodologie de travail optimale au service de nos habitants les plus fragilisés.

Introduction

Le contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille (MEL) est arrivé à échéance le 31 décembre 2023 et est remplacé par un nouveau contrat pour la période 2024-2030, conformément à la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la Ville.

Le nouveau contrat de Ville volet métropolitain est présenté conjointement avec le nouveau pacte local des solidarités (PLS), dans un document cadre : « Contrat de Ville et des Solidarités » (Voir Annexe 3). La MEL souhaite dans ce nouveau contrat valoriser les actions issues du « droit commun » au côté de celles issues des crédits spécifiques « politiques de la Ville ».

Plusieurs points sont à souligner dans le cadre de ce nouveau contrat de Ville et des Solidarités :

- * une nouvelle géographie prioritaire actée,
- * une évaluation des précédents contrats, des portraits de territoire et une consultation des habitants effective,
- * une articulation recherchée avec le pacte local de solidarités (PLS), et avec les actions programmées via la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et l'Abattement sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB),
- * un financement d'actions possibles en Contrat Pluri-annuel d'Objectifs (CPO) sur 3 ans pour les actions politique de la ville les plus structurées,
- * des priorités resserrées localement, présentées dans un Volet communal du Contrat de Ville et des Solidarités, qui est le document présent.

La nouvelle géographie prioritaire a été confirmée :

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) confirme l'évolution du périmètre QPV qui avait été travaillé avec les services de l'État, de manière notamment à intégrer le collège Desrousseaux pour rendre la cartographie de la Politique de la Ville cohérente avec la géographie prioritaire de l'Éducation Nationale. (Annexe1 – carte des QPV actualisée).

Une évaluation des précédents contrats, des portraits de territoire et une consultation des habitants effective.

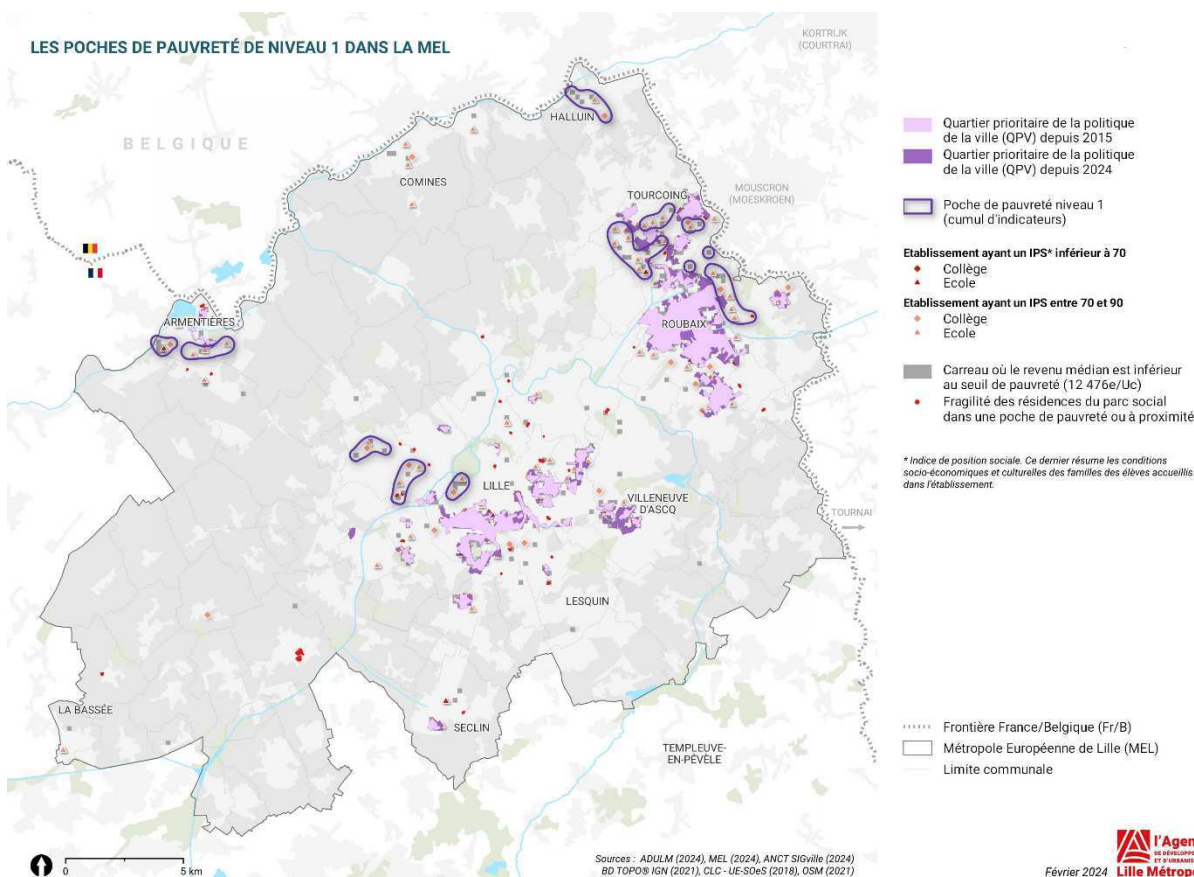
L'élaboration du Contrat « Quartiers 2030 » s'appuie sur l'ensemble des travaux d'évaluation des contrats de ville actuels menés depuis 2021 par les EPCI, ainsi que sur les données disponibles compilées par le système d'information géographique de la politique de la ville. L'ADULM et le cabinet COMPAS ont également proposé des portraits de territoire.

La consultation des habitants - pour co-construire des réponses concrètes à leurs besoins identifiés au niveau local - a eu lieu courant 2023, avec :

- * des ateliers citoyens dans la MEL organisés par l'agence d'urbanisme entre février et avril (une restitution a été organisée le 13 juillet 2023)
- * une plate-forme numérique lancée par l'ANCT
- * des échanges locaux, avec les habitants des QPV d'Armentières notamment via les ateliers « quartier vécu » qui se sont déroulés en juin, via « les cafés papotes » animés par la coordinatrice du QPV Attargette-Chanzy et enfin par les actions menées par les acteurs dans le QPV Bizet-Briquetterie durant l'été.

Une articulation recherchée avec le pacte local de solidarités (PLS), et avec les actions programmées via la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et l'Abattement sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB) :

Le contrat passé entre l'état, les collectivités locales et leurs partenaires vise en effet à la fois à traiter du **décrochage des quartiers prioritaire de la politique de la ville** qui condensent en territoires urbains des indicateurs socio-économiques défavorables, mais également des **périmètres d'attention complémentaire, ciblés au titre du pacte des solidarités.**





Armentières est concernée par **deux** « **Périmètres d'attention complémentaire** » représentés ci-dessus, au regard de cumul de difficultés selon plusieurs indicateurs, notamment :

- Les secteurs accueillant une population avec un revenu très bas (revenu médian) ;
- L'absence de mixité sociale dans les établissements scolaires (IPS les plus bas des établissements scolaires : écoles et collèges) ;
- Des difficultés sociales liées au peuplement des résidences sociales (fragilité du parc de logement social).

Pour un véritable changement de la situation des QPV et des PAC, le nouveau contrat Politique de la Ville ne doit pas se focaliser uniquement sur la gestion des crédits spécifiques mais **rechercher prioritairement à mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droits communs.**

Le **pilotage** et la recherche de la bonne articulation des financements et des actions entre elles au **niveau local** jouent aussi un rôle important.

Des priorités resserrées localement :

Les communes et leurs partenaires locaux ont été associés à l'élaboration du nouveau contrat de Ville et des solidarités, notamment via l'écriture d'un **Volet Communal.**

Chaque commune est en effet amenée à préciser, au regard des spécificités locales et des résultats de la concertation citoyenne, sa propre stratégie.

Il s'agit de **décliner, dans chacun des enjeux, les ambitions priorisées au niveau local, en fonction des besoins spécifiques du territoire, ainsi qu'un plan d'actions qui en découle.**

Méthode de travail et remerciements

Le groupement COPAS a été missionné par la MEL pour appuyer les services politique de la Ville dans ce cadre. Cette construction participative (incluant différents services internes, les partenaires associatifs locaux des QPV, certains partenaires du Droit commun), a eu lieu entre janvier et mars 2024, notamment via l'organisation de 4 temps de travail partenarial :

- 1ère rencontre : présentation du diagnostic, actualisation, puis travail sur la déclinaison des enjeux en ambitions > 01/02/24
- 2° rencontre : travail sur la priorisation des ambitions et du plan d'action > 20/02/24
- 3° rencontre : travail sur la coordination locale > 22/02/24
- 4° rencontre : travail sur l'intérêt de l'évaluation et la mesure d'impact, et ses outils > 14/03/24


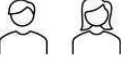

Nous tenons à remercier le cabinet Copas pour son accompagnement, et l'ensemble des partenaires qui se sont mobilisés lors des ces temps de travail.

Pour rappel, ce document a vocation à nous servir de base commune pour notre travail collectif au service des habitants des quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et des périmètres d'attention complémentaire. Il pourra être amené à être modifié dans les années à venir en fonction de l'évolution des besoins du territoire. Nous suivrons ces évolutions collectivement.

1 . Diagnostic, ambitions, plan d’actions par enjeu

1.1 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS L’ENFANCE, NOTAMMENT PAR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE DE TOUS LES JEUNES.

1.1.a Le diagnostic

	MEL	QPV	Écarts
	35,1% de moins de 25 ans	46,4% à Bizet-Briquetterie et 37,1% à Attargette-Chanzy	+ Soit jusqu’à 11,3 pts de plus.
	15% de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi	28,9% à Bizet-Briquetterie et 35,1% à Attargette-Chanzy	+ Soit jusqu’à 20,1 pts de plus.
	22,1% de personnes non scolarisées sans diplôme	Indice disponible à l’échelle de l’iris (Iris concernés par un QPV) : 23,9% à Bizet-Léo Lagrange, 27,4% à Bizet 1, 34,2% à Route d’Houplines 3 et 39,5% à Centre-République 1,	+ Soit jusqu’à 17,4 pts de plus

Sources :

- QPV : Insee, Recensement de la Population 2019
- IRIS : Insee Recensement de la population 2020

BIZET BRIQUETTERIE : 1 166 habitants. ATTARGETTE CHANZY : 1 786 habitants.

Effectifs du premier degré - nombre d’enfants scolarisés en maternelle et primaire sur Armentières à la rentrée 2022-2023 : **2 841** (26 % dans le privé, 74 % dans le public)¹.

Les écoles ne sont pas situées dans les QPV de la commune. Cependant elles sont dans le zonage des périmètres d’attention complémentaire.

Les participants, répartis en sous-groupes thématiques, ont apporté leur expérience et expertise concernant les différents enjeux, pour compléter les diagnostics.

¹ Source : Rectorat 2022-2023 / traitement ADULM 2023

Compléments sur cette thématique issus des échanges :

La relation qu'entretiennent les parents avec la scolarité et l'école est cruciale. Il est important de comprendre comment ils peuvent accompagner leurs enfants. Deux obstacles majeurs sont le **rapport à l'école des parents** ainsi que la **barrière linguistique**, qui empêche un accompagnement scolaire uniforme pour tous les jeunes. Comment pouvons-nous travailler collectivement sur cette problématique ?

Le cadre de vie et le logement jouent un rôle important dans la facilitation des apprentissages. La présence ou l'absence d'un **espace dédié aux devoirs** pour les enfants dans le domicile est un facteur à considérer.

L'aspect financier influe également sur **l'accès à la culture, au sport et aux loisirs** en général. Ces activités sont essentielles pour le développement de l'ouverture d'esprit, de la confiance en soi et de l'estime de soi.

La question des **relations interpersonnelles dans le milieu scolaire** est également prégnante : comment aborder les thèmes du genre, des discriminations et des valeurs pour assurer une vision objective et équitable entre les jeunes ?

Un nouveau phénomène semble se développer depuis le COVID : celui de la phobie scolaire sans lien avec les problématiques de harcèlement, au niveau de certains jeunes collégiens (cf. Évoqué au COPIL 2024 du PRE).

L'accès aux équipements informatiques est un autre point critique. Toutes les familles n'ont pas les moyens d'avoir ces outils, bien qu'il existe des structures d'accompagnement sur le territoire. L'informatique est devenue un outil quotidien indispensable. À titre d'exemple, une enquête réalisée dans les trois écoles du quartier Bizet après le confinement dû au COVID-19 a révélé que 85 enfants n'avaient ni équipement ni accès à Internet, malgré l'existence de solutions telles que Emmaüs Connect.

1.1.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d'actions

Enjeu 1 Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes



Éducation Nationale, Chef d'établissement collège, Inspectrice primaire
CD : ALSES, MNS,
CAF

Partenaires : Mission locale (suit les jeunes officiellement en décrochage), CIO
Services Villes : PRE, Culture, Sports, Jeunesse, Santé, DP (réseau
ELSA) ...
Acteurs locaux : CS...

Ambitions	objectifs opérationnels prioritaires sélectionnés pour Armentières (En gras et sur fond jaune)	pistes d'actions à mettre en place / améliorer	actions existantes
Les autres ambitions présentées sont dans le CdVS de la MEL			
Mieux accompagner la réussite scolaire et l'insertion des jeunes en QPV			
	Les acteurs éducatifs sont en capacité de repérer les élèves dont le passage au collège risque d'entraîner un décrochage	*Lien entre acteurs locaux susceptibles de repérer des difficultés à développer, notamment via le GSE ?	*actions du PRE
	Les acteurs éducatifs sont en capacité de repérer les élèves dont le passage au lycée risque d'entraîner un décrochage		*Dispositif d'aide à la valorisation de l'élève DAVE – collège Rostand
	Les acteurs éducatifs sont en capacité de mettre en place des accompagnements permettant de faciliter le passage au collège	* action passerelle plus développée spécifique collège QPV (visite, méthodo de travail, mentorat interne collège etc.) sur futurs CM2 – nv 6°	* actions de Transition CM2/6e
	Les acteurs éducatifs sont en capacité de mettre en place des accompagnements permettant de faciliter le passage au lycée		
Lutter contre le décrochage scolaire			
	Améliorer le climat scolaire	lutter contre le harcèlement, les discriminations prise en compte de l'égalité femme-homme, du genre, (CIDFF, réseau ELSA)	* actions existantes dans les collèges et écoles
	Accompagner les dispositifs élèves exclus etc., donner du sens aux sanctions,	Accompagnement autour de la Vie affective et sexuelle, Instance de méditations par les pairs à l'école et au collège Équipes éducatives et +, formés sur ces thématiques Travail sur les CPS	
	Accompagner les jeunes avec une phobie scolaire (problématique émergente)	solution d'accueil éducative pour les élèves sanctionnés, occasion de faire un pas de côté, Quid place de la réparation ? (à travailler avec ALSES, CD, Fablab.)	
	Suivi des jeunes décrocheurs		* action de la Mission locale
Favoriser une orientation scolaire en phase avec le projet du jeune			
	éviter le décrochage scolaire en travaillant le parcours du jeune (orientation personnalisée et en phase avec les besoins du territoire) et en donnant du sens	En s'appuyant sur les préconisations des établissements scolaires et des équipes enseignantes, créer un dispositif alternatif permettant de soulager les élèves en difficulté scolaire/en voie de décrochage et de leur offrir d'autres moyens de s'épanouir au travers d'activités cadrées et d'immersion professionnelle. Ce processus vise à maintenir les apprentissages sous d'autres formes, la poursuite de la scolarité et l'identification de voies professionnelles nouvelles et adaptées.	* Travail mené avec CIO et Mission locale sur le sujet en 2021 notamment
		travail spécifique sur la découverte des métiers au-delà de simples stages + participation à des forums : développement des conventions avec d'autres services de la Ville Travail spécifique sur son profil et son orientation ?	* Dispositif d'Aide et de Valorisation des Elèves DAVE, initié par le collège Jean Rostand pour s'inspirer
			* Convention avec collège Desrousseaux et service Nature en Ville
	La majorité des jeunes en QPV qui souhaitent intégrer une formation en alternance se voit proposer un accompagnement ad hoc (mentorat, aide à la recherche d'employeur, prépa apprentissage, etc.) qui permet effectivement à une formation en alternance		
Soutenir la parentalité			
	Des maisons ou des espaces 1000 premiers jours sont créés dans ou à proximité des QPV		* action des MNS, des CAF etc.
	Les parents, en particulier les plus fragiles dont les familles monoparentales en difficulté identifient et s'emparent des ressources locales utiles à la réussite éducative de leurs enfants. Ces ressources peuvent être éducatives, culturelles, sociales	*lien à faire avec des actions des asso de mentorat pour du soutien scolaire (aide aux devoirs non finançable directement par la PdV) *connaitre les ressources pour les parents via café de parents, ou doc FALC cf. barrière linguistique – ressources en matière éducatives, culture, sports, etc. mais aussi accès à des équipements informatiques	*Actions des centres sociaux
	Les parents, en particulier les plus fragiles, dont les familles monoparentales concernées, sont effectivement mobilisables dans la résolution de difficultés éducatives de leurs enfants, le cas échéant. Cette mobilisation est soutenue/étayée par des professionnels de l'éducation ou de l'action sociale à la demande des parents	identification des lieux d'accueil enfants – parents	réseau PUZZLE, CAMS 0-6 ans
Favoriser les activités sportives, culturelles, l'éducation populaire dans le parcours d'Education globale			
	Ces activités sont essentielles pour le développement de l'ouverture d'esprit, de la confiance en soi et de l'estime de soi	* mobilisation part collective du pass'culture dans le collège * mobilisation du Pass'sport pour la promotion des activités physiques et sportives dans le collège, et au sein des QPV *CLEA ?, résidences d'éducation artistique	* important tissu associatif sport et culture localement * actions des services culture, sport etc. * actions des centres sociaux etc.
	Entre 50% et 80 % des enfants des QPV 6-12 ans (filles et garçons) ont des activités éducatives régulières non scolaires : Activités sportives, culturelles, fréquentation régulière de structures d'éducation populaire	comment lever les freins possibles à l'entrée de « nouveaux publics » priorités des QPV pour des activités déjà « complètes » ? - développer les capacités d'accueil, favoriser le public enfant et jeune	
	Favoriser une pratique d'activités éducatives à l'adolescence	avoir des actions educ art et sport qui ciblent les ados et spécifiquement les ados qpv	CS, ERJ, service des sports avec animation spécifique sur les city et terrains en PDV (heures dédiées) etc.
	Les activités sont encadrées par des bénévoles et/ou des professionnels formés		

1.2 AMPLIFIER LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'EMPLOI DE TOUS LES HABITANTS

1.2. a Le diagnostic

	MEL	QPV	Écarts
	59,6% de taux d'emploi des 15-64 ans	43,4% à Bizet-Briquetterie et 48% à Attargette-Chanzy	- Soit jusqu'à 16,2 pts de moins.
	2969 DE toutes catégories à Armentières	237 DE toutes catégories à Attargette-Chanzy soit 7,98% de la commune 172 DE toutes catégories à Bizet-Briquetterie soit 5,79%	+ Alors que le QPV concentre 6,9% de la population de la commune + Et 4,7% de la population de la commune

Sources :

- Taux d'emploi : Insee, Recensement de la Population 2019
- Demandeurs d'emploi : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

Compléments avec les échanges :

- 389 personnes étaient inscrites comme demandeurs d'emploi dans les 2 QPV, un chiffre qui est descendu à 368 en décembre 2023. En septembre, on comptait 80 jeunes de moins de 25 ans parmi eux.
- En 2023, 190 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont été accompagnés par la Mission Locale, avec une moyenne de 45 nouvelles inscriptions chaque année.
- Au cours des derniers mois (fin 2023, début 2024), une augmentation du nombre de jeunes demandeurs d'emploi avec un niveau de formation de baccalauréat ou supérieur a été constatée.

Nous observons des parcours professionnels morcelés, particulièrement chez les jeunes des QPV, qui peinent à avoir un parcours linéaire et progressif. Souvent, ils font face à des interruptions et reviennent sur leurs pas.

Il semble que l'intérim constitue un obstacle pour certains : les jeunes, face à des besoins ou difficultés financières, optent pour l'intérim comme solution rapide. Ils obtiennent ainsi des revenus immédiats pour gérer leurs problèmes financiers, même si cela ne correspond pas toujours à leur profil ou à leur projet professionnel. Leur priorité est de résoudre leurs besoins financiers immédiats, même si cela passe par l'intérim.

Il est nécessaire de mettre en place des actions pour lever les obstacles rencontrés par les femmes de familles monoparentales, notamment en développant des modes de garde adaptés. Il pourrait être utile de réserver des places spécifiques pour ces femmes. D'autres obstacles existent avant même la recherche d'emploi.

Des problèmes de mobilité sont également observés dans ces quartiers.

1.2.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d'actions

Enjeu 2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi de tous les habitants

France Travail, le PLIE, la Mission locale...

École de la 2^e chance, URLL

Partenaires : CD : MNS : SSP – MNE

Cravate solidaire

Service emploi et dev éco Ville, les médiateurs emplois

Ambitions	objectifs opérationnels prioritaires sélectionnés pour Armentières (En gras et sur fond jaune)	pistes d'actions à mettre en place / améliorer	actions existantes
	<p>Les autres ambitions présentées sont dans le CdVS de la MEL</p> <p>Mieux connaître les nombreux dispositifs et initiatives existants, mieux se coordonner entre acteurs sur le territoire</p>	<p>*médiateurs emploi – réseau spécifique et support partagé</p> <p>* participation d'un médiateur emploi au point d'actu CdVS</p> <p>*Réunion de collaboration ponctuelle (Environ 2 fois/an) entre les acteurs de l'emploi et les acteurs du territoire</p>	<p>*Coach jeunes à la maison nord emploi</p> <p>* forum métiers commune</p>
	<p>Travail sur l'élimination des freins d'accès à l'emploi pour la population en QPV</p> <p>Aider à lever les freins liés à la Mobilité Aider à lever les freins liés à la garde d'enfant Aider à lever les freins liées à la formation</p>	<p>*à suivre : EBE et projet de TZC Annonce PEDEC sur fond € pour dvp entrepreneuriat dans les quartiers *Job dating spécifique dans les QPV ?</p>	
	<p>Travail sur l'adéquation entre les profils des DE et les besoins du territoire</p> <p>Renforcement de l'information sur les secteurs « en tension » et les possibilités de formation</p>		
	<p>Accompagnement spécifique des NEET</p> <p>100% des NEET sont inscrits auprès des membres du SPE (Service Public de l'Emploi) et accompagnés</p>	<p>* améliorer le repérage (info spé pour les médiateurs via le réseau des médiateurs) * améliorer l'orientation * ambassadeur ex-Neet ?</p>	<p>*actions mission locale etc.</p>

1.3. FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

1.3.a Le diagnostic

Un manque d'indicateurs disponibles à l'échelle des QPV. Nous pouvons cependant utiliser les données issues de l'enquête réalisée par l'ANCT - ANPV Rapport 2019 "Bien vivre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville".

Les habitants des QPV en moins bonne santé : « Un peu plus de la moitié des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se déclarent en bonne ou très bonne santé. C'est moins qu'au sein des autres quartiers des unités urbaines englobantes. La santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations. »

Un cumul de pathologies : « Plus de la moitié de la population (des QPV) y est en surpoids, en particulier les femmes, et elle bénéficie d'une alimentation moins équilibrée. Par ailleurs, ils expriment plus souvent avoir une pathologie, à savoir le diabète, l'asthme, la dépression ou l'hypertension artérielle. »

Une population moins couverte : « cette population (habitants des qpv) dispose plus rarement d'une couverture maladie complémentaire, tout en étant par ailleurs plus souvent bénéficiaire de la couverture maladie universelle (Ex CMU-C). »

Et un renoncement aux soins important : « En quartier prioritaire, 40% (contre 26% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières au cours de l'année écoulée. » « Le renoncement aux soins dentaires pour raisons financières est particulièrement élevé en quartier prioritaire. [...] C'est également le cas pour les soins optiques, où le renoncement est deux fois plus élevé en quartier prioritaire » « Ces résultats sont à mettre en regard avec les analyses sur l'accessibilité à pied à l'offre de soins [Mondesir, 2020]. En effet, une moindre accessibilité peut constituer un facteur explicatif du renoncement en raison d'un délai de rendez-vous trop long. Par exemple, en quartier prioritaire, le nombre de praticiens accessibles en 15 minutes de marche est inférieur au reste des agglomérations pour ce qui concerne les dentistes, alors qu'elle est similaire pour les médecins [Audras-Marcy & al., 2019]. »

Compléments avec les échanges :

La santé mentale est une préoccupation croissante pour France Travail et d'autres organismes, avec une progression notable de cet état de santé mentale sur les 10 dernières années. Les manifestations de cette problématique peuvent être diverses : écrites, verbales, téléphoniques ou en présentiel. Chez France Travail, a été mis en place des formations et un processus identifié pour appeler le 17 et signaler les situations alarmantes.

Il est essentiel d'avoir des formations pour trouver des solutions adaptées, savoir vers qui orienter les personnes en difficulté, et comment anticiper les situations, notamment les manifestations d'intentions suicidaires.

Les acteurs n'ont pas souvent l'occasion d'échanger avec les collègues et lycées, y compris avec les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE), qui expriment pourtant être débordés par les problématiques de santé mentale. Cependant cette question touche tous les âges et tous les publics, pas seulement les jeunes.

Concernant les jeunes, il est aussi important de prêter attention au harcèlement et au sujet de phobie scolaire (cf. enjeu 1), ainsi qu'à prévoir des accompagnements à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Dans les quartiers populaires, on observe que les habitants ont tendance à se soigner moins, plus tard, et dans des conditions plus graves, conduisant à une espérance de vie réduite.

France Travail propose de partager ses ressources et peut ouvrir des ateliers à ses partenaires. « Nous organisons deux sessions sur cette question, qui peuvent être ouvertes aux partenaires. »

Cette situation peut être difficile pour les conseillers, les bénévoles, les agents, etc., avec des tensions et parfois des violences à subir. « Nous sommes tous impactés par ces problématiques et ne sommes pas toujours suffisamment formés pour les gérer efficacement. »

1.3.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d'actions

Enjeu 3 Favoriser l'accès aux soins et à la prévention

avec ARS, CPAM, EPSM, CHA ?
 CMP, CMPP,
 Asso de lutte contre les addictions, dispo CJC
 Partenaires : Avec service santé, CCAS
 EN, PRE
 Santélyls
 CD : MNS via PMI et SPS

Ambitions	objectifs opérationnels prioritaires sélectionnés pour Armentières (En gras et sur fond jaune)	pistes d'actions à mettre en place / améliorer	actions existantes
-----------	--	--	--------------------

Les autres ambitions présentées sont dans le CdVS de la MEL

Se doter d'un outil d'observation des problématiques de bien-être et de santé, y compris de santé mentale pour affiner les modes d'intervention dans les QPV à l'échelle MEL : pr rappel
 *obj pour 2030 couverture de 100 % des QPV par ARLS

Améliorer le repérage des problématique de santé et l'orientation des personnes (y compris santé mentale)

Disposer dans chaque QPV d'un réseau d'acteurs utilisé par les habitants ou d'acteurs, en capacité de repérer, conseiller, orienter les habitants ayant des problématiques de santé ou de bien-être mental, avec une attention particulière portée aux jeunes

*développer les formations PSSM pour les professionnels de terrain
 * travailler avec les professionnels de l'EN sur le sujet
 * remise en place d'un ambassadeur santé ?

*adulte relais médiation santé durant 5 ans sur le territoire
 *1 Poste dédié à la santé, au CCAS

Augmenter la part de participation des personnes ciblées aux campagnes de dépistages organisées (DO) et se rapprocher des cibles attendues au niveau national dans les QPV

*communication spé QPV pour les actions de prévention, et notamment en ciblant les femmes

passages bus santélyls sur QPV

Améliorer la prise en charge

Réduire les délais d'attente de prise en charge psychologiques institutionnelles (CMP/CMPP ou alternatives)

faire le point sur la couverture médicale (disponibilité des médecins traitants ? / présence de maisons de santé regroupant des professionnels etc.)

1.4. ŒUVRER POUR LE VIVRE ENSEMBLE (GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ, ENGAGEMENT CITOYEN, SÉCURITÉ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, HABITAT CADRE DE VIE, ESPACES PUBLICS)

1.4.a Le diagnostic

Enjeu 4 – Œuvrer pour le vivre ensemble (gestion urbaine et sociale de proximité, engagement citoyen, sécurité et prévention de la délinquance, habitat et cadre de vie, espaces publics)

Bailleurs : Habitat du Nord, LMH, ... service logement
Service de propreté communal, MEL, Ajoncs
CS 4S, CLLA – EVS

Partenaires : Collectifs citoyens, service DP,
Service TP,
CD via MNS ou ALSSES
Association de prévention spécialisée, de lutte contre les addictions

Ambitions	objectifs opérationnels prioritaires sélectionnés pour Armentières (En gras et sur fond jaune)	pistes d'actions à mettre en place / améliorer	actions existantes
	<p>Les autres ambitions présentées sont dans le CdVS de la MEL</p> <p>mise en place et suivi d'une gestion urbaine et sociale de proximité sur les 2 QPV</p>	<p>* lors des CV de la Ville, dédier un temps pour faire un point GUSP par QPV</p>	<p>* actions de diagnostics en marchant avec les bailleurs</p>
Habitat, mixité et peuplement			
	<p>La politique de logement est favorable à un équilibre social. Le parc social dans son ensemble a un objectif de mixité sociale et d'accessibilité pour les ménages modestes, pour éviter la concentration des profils de ménages très modestes sur des poches.</p> <p>Les besoins des seniors en matière de logement font l'objet d'une attention particulière dans la politique de logement.</p> <p>Favoriser les rencontres entre habitants d'un même secteur, en créant des espaces de rencontres à la fois extérieurs et indoor</p>	<p>* important taux de rotation à Hemar à analyser / accompagner avec Bailleur, en lien avec le projet de réhabilitation en cours</p> <p>* suivre le projet d'EVS sur AC en 2024 Favoriser son essor, implantation Analyser possibilité à MT du local LMH</p>	<p>à vérifier – à interroger cf candidatures CALEOL</p> <p>* sur BB : CS 4Saisons + Jardin / extérieurs etc. * sur AC : Cafés papote, Projet d'un EVS</p>
Améliorer la propreté des QPV			
	<p>Tous les QPV disposent de composteurs collectifs appropriés et utilisés par les habitants</p> <p>Les habitants et les professionnels qui travaillent dans les quartiers perçoivent et expriment une nette amélioration de la propreté du quartier, en particulier pour ce qui est des dépôts sauvages et des encombrants .</p>	<p>* actions à suivre avec les AJONCS</p>	<p>* présence de plusieurs composteurs</p>
Mieux utiliser et valoriser les espaces publics			
	<p>Aménager entre des espaces en lien avec les habitants pour en favoriser l'appropriation en privilégiant des approches de renaturation.</p>	<p>* des espaces à animer</p>	<p>* projet de forêt urbaine à Bizet-Briquerterie * projet de jardin partagé sur BB, et sur AC : impasse des jardiniers</p>
Favoriser la participation citoyenne, notamment sur les sujets d'amélioration du cadre de vie			
	<p>La possibilité dans chaque quartier de mobiliser un collectif citoyen structuré (conseil citoyen, amicale de locataire, groupement citoyen, pérenne, représentatif) en capacité d'être en dialogue avec les parties prenantes de la politique de la ville sur des projets les concernant, en mobilisant, en priorité leur expertise d'usage</p> <p>Favoriser l'émergence d'actions financées par le budget participatif en QPV.</p>	<p>* relance de la dynamique des conseils de quartiers en 2024, 2 Q concernés par les 2 QPV</p> <p>* dans le même esprit, si relance d'un budget participatif communal : veille à la présence de projets en QPV * au niveau métropolitain : Dans la mesure où la Population des QPV représente 18% de la Population de la MEL, au moins 18% des projets sélectionnés, dans le cadre de budgets participatifs MEL, sont portés par des habitants des QPV)</p>	<p>Existence de collectifs</p>
Prévenir et lutter contre la délinquance			
	<p>Diminuer de manière significative l'entrée des adolescents dans les réseaux de délinquance, en particulier ceux liés aux trafics de stupéfiants, dans le cadre d'une approche globale (repérage des mineurs en danger, protection des mineurs, protection de l'enfance, éducation, parentalité, sanctions, justice...)</p> <p>Lutte contre les addictions, comme l'alcoolisme, source de violences</p>	<p>*lien avec les ALSSES et le CD sur organisation des missions d'un club de prévention sur la commune</p>	<p>* voir actions santé * CJC</p> <p>* un délaissé transformé en jardin, en lien avec les habitants : impasse des jardiniers</p>

1.5. CONSTRUIRE UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE

1.5.a Le diagnostic

L'étude menée par l'ADULM en novembre 2023, intitulée « Mieux intégrer les inégalités environnementales et sociales de santé dans les politiques publiques d'aménagement et de planification », révèle que la commune d'Armentières est située dans une zone de haute vulnérabilité au sein de la Métropole. Plus spécifiquement, le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) d'Attargette-Chanzy est identifié comme ayant un indice particulièrement élevé de vulnérabilité en matière de santé environnementale, ce qui le classe comme un territoire fragile.

Des éléments dans les diagnostics font remonter une grande consommation énergétique sur les QPV d'Armentières. Cette remontée est à analyser plus en détail, notamment au regard d'un diagnostic de l'état du patrimoine des bailleurs sociaux et des autres bâtis.

Concernant l'agriculture urbaine, la demande des habitants semble faible selon certains acteurs de terrain. Bien que les acteurs proposent de participer à des actions sur ce thème, il y a peu de mobilisation de la part des habitants. Ce sujet ne semble pas être la première préoccupation pour eux.

Il est crucial d'accompagner la citoyenneté dans les quartiers et, plus largement, dans la ville. Les habitants n'adoptent pas toujours une approche citoyenne, comme en témoignent les problèmes de gestion des déchets et d'incivilités. Il devient nécessaire de travailler sur la responsabilisation et l'appropriation des espaces en impliquant et mobilisant les habitants. Lancer de grands projets de verdissement sans leur participation active dès le début n'est pas intéressant ; il est essentiel de les impliquer dans la conception du projet.

Il y a aussi un besoin de sensibilisation sur la transition écologique auprès des enfants et de la jeunesse. Le QPV de Chanzy nécessite des espaces verts pour créer des îlots de fraîcheur et verdir le quartier. Bien que des espaces verts existent aux alentours, ils manquent à l'intérieur du quartier, qui est très minéral. La méfiance des habitants envers la coulée verte du quartier est notable. Il est important de créer des poches de verdure dans les quartiers et de travailler sur une occupation apaisée de ces espaces.

En matière de gestion des déchets, il est nécessaire d'introduire le compostage, malgré l'absence actuelle de logistique adaptée. Il est bon de rappeler que « le seul déchet vertueux est celui qu'on ne produit pas ».

Un Repair Café est implanté dans le quartier Bizet et un FabLab dans le quartier Chanzy. Il est important d'élaborer une stratégie pour favoriser la coordination et la collaboration entre ces deux associations. Des ponts sont en train de se créer, notamment au niveau de la communication, qui sera bientôt unifiée pour clarifier les activités auprès des habitants. Le Repair Café, face à une forte demande, doit actuellement refuser des usagers par manque de bénévoles, les habitants hésitant à s'engager ou manquant de confiance pour aider.

Le constat est également celui de logements dégradés dans le quartier Hémar, soulevant la question de l'accompagnement par les bailleurs sociaux.

Un point de vigilance : il est important de ne pas culpabiliser les gens sur cette thématique. Les habitants des QPV, souvent moins responsables et plus vertueux en termes de transition écologique car ils consomment moins, se voient fréquemment expliquer comment consommer et vivre. Il convient d'éviter un ton moralisateur sur ce sujet.

1.5.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d'actions

Enjeu 5 – Construire une transition écologique solidaire (précarité énergétique, renaturation de la Ville, agriculture urbaine)

Bailleurs : Habitat du Nord, LMH, ... service logement, propreté, Nature en Ville, CCAS,

Partenaires : Interface, Ajoncs
 CS 4S, CLLA – EVS, Fablab, Alefpa
 CD : MNS et SSP

Ambitions	objectifs opérationnels prioritaires sélectionnés pour Armentières (En gras et sur fond jaune)	pistes d'actions à mettre en place / améliorer	actions existantes
-----------	--	--	--------------------

Les autres ambitions présentées sont dans le CdVS de la MEL

Atténuer le chgt climatique : énergies lié à l'habitat, la mobilité, accès à une alimentation durable et sobriété de consommation

Lutter contre la précarité énergétique

Le PLH fixe comme objectif d'accompagner les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de 3000 logements par an en ciblant prioritairement les passoires énergétiques », parmi ces 3000 logements au moins 60% sont situés en QPV

* veiller à ce que les patrimoines des bailleurs en QPV fassent l'objet de réhabilitation thermique prioritaire : diagnostic du patrimoine prévu

accompagner la population en QPV pour améliorer les comportements favorable à la sobriété énergétique

Des éléments dans les diagnostics font remonter une grande consommation énergétique sur les QPV d'Armentières. Cette remontée est à analyser plus en détail, notamment au regard d'un diagnostic de l'état du patrimoine des bailleurs sociaux et des autres bâtis

* actions d'Interface
 * référente précarité énergétique CCAS
 * Eco days du CCAS

Développer la mobilité des habitants des quartiers tout en gardant des comportements de déplacements décarbonés

à noter que les hbts des QPV sont beaucoup plus « vertueux » en matière d'écomobilité que la population générale, même s'il s'agit d'une écomobilité partiellement subie (pas de voiture ou une seule voiture par ménage), report sur les TC etc. : l'ambition serait de développer leur mobilité sans développer le trafic routier

* ALefpa – actions de sensibilisations, de réparation de vélos etc. en 2023

Les QPV sont aussi bien couverts, que le reste de l'agglomération par les outils favorables à la mobilité durable (stations TC, stations deux roues libre-service, outils d'autopartage, bornes électriques...)

* dispo du free-floating

Favoriser la consommation durable : accès à une alimentation durable et sobriété de consommation : seconde main, réparation, etc.

Coordonner et faire connaître les réseaux et les lieux durables et solidaires existants dans les quartiers (centres sociaux, épiceries solidaires, repair café, réparateurs vélo, recyclerie,), utilisés massivement par les habitants

* développer l'interconnaissance des actions des acteurs locaux – via le réseau CdVS local, un outil collaboratif,
 * développement de la communication

* repair café
 * compostage

Adapter les QPV au changement climatique

Permettre une reconnexion sensible avec la Nature (re-naturation) en QPV, préalable à l'appropriation positive des espaces publics et au fait d'aborder la TE

Consolider les démarches existantes en termes de jardins partagés et d'agriculture urbaine dans les QPV

* animation sur la biodiversité locale
 * identification d'autres espaces délaissés

* présence de jardins, potagers etc.

permettre une démarche de responsabilisation au sein de ces espaces, et d'accompagnement à la citoyenneté

* création de collectifs autonomes

Veiller à la lutte contre les îlots de chaleur urbain au sein des QPV

Armentières est une commune très urbaine avec peu de parcs en « intra » Elle est très exposée au risque d'ICU (20 % de sa population en risque fort – aléa très élevé d'ICU – cf aduIm PdC p80 , y compris en QPV

* pourvoir répondre à un AMI à venir sur la gestion de la canicule en QPV

* important travail mené sur les ICU






Favoriser la baisse de pollution de l'air (notamment au dioxyde d'azote et au monoxyde d'azote, ainsi que particules fines) au sein des QPV

sur Armentières, 33 % de la population est exposée au dépassement de la valeur limite pour le Dioxyde d'azote, sur 15 % de la commune p 87 PdC aduIm (surtout les axes de transports routiers, mais cela concerne le BB)

*veiller à la diffusion de l'information pour les changements de chauffage à bois éligible à la prime air
 * ne pas favoriser le développement du parc de véhicules
 * réduire le trafic routier

1.6. LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA GRANDE PRÉCARITÉ (ACCÈS AUX DROITS, TRANSITION NUMÉRIQUE, ACCÈS À L'ALIMENTATION ABORDABLE ET DE QUALITÉ)

1.6. a Le diagnostic

	MEL	QPV	Écarts
	La médiane des revenus déclarés mensuels par U.C. de 1710€	840€ à Bizet-Briquetterie et 920€ à Attargette-Chanzy	– Soit 2 fois moins de revenu.
	19% des habitants sont en situation de pauvreté (60% de la médiane des revenus disponibles)	41,5% à Bizet-Briquetterie et 41,8% à Attargette-Chanzy	+ Soit jusqu'à 22,8 pts de plus.
	15,67% des allocataires percevant le RSA socle	22,56% à Bizet-Briquetterie et 21,75% à Attargette-Chanzy	+ Soit jusqu'à 6,89 pts de plus
	19,2% de familles monoparentales	24,6% à Bizet-Briquetterie et 30,3% à Attargette-Chanzy	+ Soit jusqu'à 11,1 pts de plus.
	38,4% de personnes vivant seules	24,3% à Bizet-Briquetterie et 46,9% à Attargette-Chanzy	+ Soit 8,5 pts de plus à Attargette-Chanzy et – 14,1 pts de moins à Bizet-Briquetterie

Sources :

- Revenu : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019
- Allocataires : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021
- Familles monoparentales : Insee, Recensement de la Population 2019

Compléments issus des échanges:

La nécessité d'un travail de terrain est primordiale : être présent sur le terrain pour identifier les personnes en besoin est crucial. Bien que nous soyons souvent dans les bureaux, le repérage est essentiel pour permettre un accompagnement adéquat. Les personnes éloignées ne viennent pas d'elles-mêmes et n'ont pas connaissance des dispositifs existants. Il est donc important de s'organiser pour une action terrain ciblée afin de toucher ces individus.

L'accompagnement nécessite du temps et la création d'un climat de confiance pour amener les personnes à bénéficier de leurs droits communs.

Il est également important de travailler sur l'image des personnes isolées et en retrait, souvent marquées par une dégradation morale. Comment améliorer leur perception d'elles-mêmes, renforcer leur confiance et les valoriser pour les aider à avancer ?

La communication et l'identification des ressources locales sont essentielles. Il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance des ressources disponibles sur le territoire, car ces personnes ne fréquentent pas les structures habituelles et il est rare que l'on aille à leur rencontre. Leur besoin primaire est souvent de se nourrir.

Concernant l'alimentation, il existe un réseau local fourni dans la ville, incluant une épicerie sociale et solidaire, qui constitue une première porte d'entrée pour l'accompagnement. Bien que temporaire et soumise à certains critères, c'est un bon point de départ. Il y a aussi les Restos du Cœur, le Secours Populaire, ainsi que des dons et collectes. Ces ressources ne sont pas toujours connues de tous, mais elles existent bel et bien.

Il est crucial de s'organiser collectivement pour accompagner ces personnes au quotidien.

1.6.b Ambitions, objectifs prioritaires localement, et pistes d'actions

Enjeu 6 – Lutter contre l'isolement, la grande précarité (faciliter l'accès aux droits, l'accès à une alimentation abordable et de qualité, la transition numérique et lutter contre les principales formes de discriminations dans les QPV)

Partenaires :	CD – MMS CAF Service seniors, ? La poste , Épicerie sociale et solidaire Associations sociales, resto du coeur, secours pop, ex tente des glaneurs etc. Bailleurs CS, CLLA, Fablab, CIDFF Services internes : CCAS, Transition numérique, PAD		
Ambitions	objectifs opérationnels prioritaires sélectionnés pour Armentières (En gras et sur fond jaune)	pistes d'actions à mettre en place / améliorer	actions existantes
	Les autres ambitions présentées sont dans le CdVS de la MEL Pour rappel : sur Armentières : 2 « périmètres d'attention complémentaire » un au niveau de Salengro et un au sud du QPV AC. Sur Armentières : 6 000 personnes pauvres, taux de pauvreté à 24 % Augmentation de la pauvreté de manière globale sur la MEL entre 2021 et 2014. Le taux de pauvreté est 3 fois plus élevés en QPV que hors QPV. La hausse de la pauvreté touche plus spécifiquement : les personnes seules, en particulier les femmes seules, les chômeurs, les familles nombreuses Ces personnes sont particulièrement impactées par la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation.		
Lutter contre l'isolement et la grande précarité			
	Repérer tous les lieux ressources et les problématiques par tranche d'âge * nécessité d'un travail de terrain Le repérage est essentiel pour permettre un accompagnement adéquat. Les personnes éloignées ne viennent pas d'elles-mêmes et n'ont pas connaissance des dispositifs existants. « Qui peut repérer qui et faire le lien avec qui ? »	*Engager un diagnostic de territoire sur ce champ pour dresser une cartographie précise de l'ensemble des partenaires communaux et limitrophes Possibilité de contractualiser cette ambition avec les représentants de l'IRTS qui chaque année engagent leurs étudiants de 1ère année dans ce type de démarche professionnelle. Établir un groupe de travail pour déterminer une commande précise et un suivi.	
	Se Connaître et collaborer entre partenaires * Améliorer le repérage des personnes isolées, via l'aller vers	* via réseau CdVS local	
Faciliter l'accès aux droits			
	*présence d'une structure dans les QPV ou à proximité, identifiée, qui accompagne les habitants dans l'accès aux droits, avec un délai raisonnable (env. 15 Jours) *présence d'une structure dans les QPV ou à proximité, identifiée, qui accompagne les victimes	* travailler son identification et la communication * travailler son identification et la communication	* permanences CIDFF * permanences CIDFF
Faciliter l'accès à une alimentation abordable et de qualité			
Lutter contre les discriminations			
	*présence d'une structure dans les QPV ou à proximité, identifiée, qui accompagne les victimes de discriminations * présence de salariés référents (en Mairie, dans les CS) formés sur les questions de discriminations		* PAD
Faciliter la transition numérique			
	*les QPV ont un conseiller numérique pour accompagner les habitants dans leurs démarches, proposer des formations régulièrement pour la montée en compétence des publics * Favoriser l'accès aux outils numériques et internet		* faire le point sur les conseillers numériques présents * ateliers dans toutes les structures

2. La coordination locale des acteurs du contrat de ville

2.1. Description des instances de coordination locale

Nous proposons de partir sur 2 temps spécifiques de coordination, en alternance :

- « la réunion des acteurs de proximité – contrat de ville et des solidarités »
- « le point d’actu des acteurs QPV »

Nom de l'instance	réunion des acteurs de proximité – Contrat de Ville et des solidarités
Objectifs	plusieurs objectifs selon les 3 temps distincts : Temps 1 : information, communication, réseau Temps 2 : être informé des ressources, montée en compétence, entraide, présentation d'un acteur, d'un dispositif Temps 3 : Suivi du CdVS et travail sur les objectifs du plan d'action / resserrer le lien entre DC et QPV / évaluation en continue
Organisation	Temps 1 : Point d'actu Temps 2 : Ressources (point sur des Appels à Projets existants, relais de possibilités de formations, retour sur les besoins évoqués en point d'actu, temps d'accompagnement si besoin etc.) Temps 3 : Temps sur un des enjeux du CdVS : suivi des actions existantes + travail collectif sur les actions à mettre en place, et sur l'amélioration de l'existant
Durée	3h
Fréquence	Tous les 2 mois
Lieu	Présentiel – idéalement lieu tournant entre différentes structures sur les QPV
Participants	Acteurs associatifs ayant des actions sur QPV : CS 4Saisons, CLLA, coordo EVS, CS Salengro + Ajoncs, CIDFF, URLL + Interface, Santélyls, Cravate Solidaire, Corif Bailleurs : Habitat du Nord ...
	services de la Ville : PDV / Démocratie Participative / Maison des Assoc /Jeunesse / Sport / Culture / Programme de Réussite Éducative / Santé / Tranquillité Publique – Propreté / Développement économique, Insertion, Emploi (dont un médiateur emploi) / CCAS / coordo CTG / Logement...
	Partenaires du Droit Commun concerné pour le temps 3
Coordination et animation de la réunion, (envoi des invitations, CR etc.)	Service Politique de la Ville
Produit de sortie	Compte-rendu envoyé par mail et disponible sur un outil partagé Rappel des prochaines étapes pour les actions de l'enjeu travaillé. Selon les thématiques travaillées, le service concerné (ou un porteur de projet) assurera le portage.

Nom de l'instance	Point d'actu – Acteurs QPV
Objectifs	Connaître les actions des autres acteurs sur le territoire Diffuser plus largement les informations, la communication Favoriser les actions inter-structures Remontées de difficultés / de besoins etc.
Durée	1h
Fréquence	Tous les 2 mois Les premiers lundis ouvrés du mois (mois où il n'y a pas la réunion présentielle)
Lieu	en visio
Participants	Acteurs associatifs ayant des actions sur QPV : CS 4Saisons, CLLA, coordo EVS, CS Salengro + Ajoncs, CIDFF, URLL + Interface, Santélyls, Cravate Solidaire, Corif Bailleurs : Habitat du Nord services de la Ville : PDV / Démocratie Participative / Maison des Assoc / Jeunesse / Sport / Culture / Programme de Réussite Éducative / Santé / Tranquillité Publique – Propreté / Développement économique, Insertion, Emploi (dont un médiateur emploi) / CCAS / Logement...
Coordination et animation de la réunion, (envoi des invitations, CR etc.)	Service Politique de la Ville
Produit de sortie	compte rendu qui sera diffusé par mail + mis en ligne sur un outil partagé


2.2. Articulation proposée entre les différentes instances

Ces deux instances s'articuleront avec d'autres dispositifs.

Le réseau des médiateurs : Animé par le service de la Ville développement économique, emploi et insertion professionnelle, il a vocation à permettre aux différents médiateurs du territoire de mieux se coordonner et de faciliter la communication -> un membre du réseau sera invité aux temps « point d'actualité », qu'ils soient en distanciel ou présentiel.

Le dispositif de suivi « **GPO** », animé par le service de la tranquillité publique, consacrera un temps sur les quartiers en QPV avec une approche « **Gestion urbaine de proximité** ». **Nous proposons une organisation flexible**, avec :

- soit la présence d'une personne du service Politique de la Ville qui pourra assister aux réunions mensuelles GPO, et fera remonter les informations non confidentielles, aux acteurs QPV lors des temps d'actualité.
- soit ces informations pourront être communiquées directement par une personne du service de la Tranquillité Publique ayant suivi le GPO et qui assisterait aux réunions QPV pour faire remonter les informations pertinentes.

 De manière plus globale, **chaque enjeu est en lien direct avec des services spécialisés, à l'échelle de la Ville, que ce soit des services municipaux ou des partenaires.** Les objectifs seraient donc :

- favoriser un focus sur les habitants issus des **Quartiers prioritaires de la politique de la Ville et au niveau des Périmètres d'attention complémentaire** dans ces différentes instances thématiques, et les actions qui peuvent les concerner,
- créer un lien d'information entre les instances existantes, et celles spécifiques au CdVS.

Par exemple le service « démocratie participative » pourra envoyer les compte-rendus des réunions de conseils de quartier au service Politique de la Ville, qui pourra extraire ce qui concerne les habitants en QPV et des Périmètres d'attention complémentaire et le partager en point d'actualité.

De même, si le service développement économique, emploi et insertion professionnelle met en place une réunion des acteurs locaux sur l'emploi, un focus pourrait être fait à l'occasion d'une partie de cette réunion sur les actions qui concernent le public et des ces territoires, et le compte rendu de la réunion partagé avec le service Politique de la Ville.

Par ailleurs, des temps de rencontre auront également lieu sur les actions ayant un financement « politique de la Ville » État et commune : les porteurs des actions bénéficiant d'un CPO organiseront ainsi un **Copil** de suivi annuel et seront également invités à un **dialogue de gestion** en fin d'année. Un **comité de co-instruction** sera organisé entre financeurs, à l'échelle locale, en début d'année.

A noter, que la question de la gestion des fonds dédiés pour les périmètres d'attention complémentaire reste pour le moment à clarifier au niveau national.

2.3. Calendrier de coordination locale

	Mois											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Le réseau des médiateurs	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Le point d'actu des acteurs QPV (en distanciel)	■		■		■		■		■		■	
Réunion des acteurs de proximité - CdVS (présentiel)		■		■		■		■		■		■

2.4. Création d'un outil partagé

Objectifs :	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en commun les fiches compétences et coordonnées de l'ensemble des acteurs- Centraliser les compte-rendus des réunions des acteurs locaux<ul style="list-style-type: none">- Centraliser les documents « actualités »- Partager les appels à projets du droit commun
Composition optimale :	<ul style="list-style-type: none">- Ouvert à tous les porteurs de projet- Services ville et partenaires
Fréquence :	<ul style="list-style-type: none">- En continu

2.4. La participation des habitants

2.4.1 - Développer les projets portés par des habitants des QPV et des périmètres d'attention complémentaire dans le cadre du budget participatif de la Ville

Pour cela, il sera nécessaire :

- D'étudier le nombre d'idées déposées et lauréates au sein des QPV et des périmètres d'attention complémentaire (sans cependant fixer un nombre minimum de projets)
- D'informer et soutenir les habitants pour imaginer des projets, les développer et les déposer.

Dans le quartier Bizet - Briquetterie, le centre social accompagne les habitants du quartier tout au long du processus :

- Communication spécifique sur le budget participatif
- Les médiateurs mobilisés pour informer et accompagner
- Du porte-à-porte avec un service civique
- Un accompagnement pour la rédaction et le dépôt d'idée

Sur le quartier Attargette - Chanzy, la création d'un futur Espace de Vie Sociale pourrait favoriser la participation des habitants du quartier.

2.4.2 - Intégration des habitants au sein de l'instance « Réunion des acteurs locaux »

Selon les enjeux abordés pendant les réunions bimensuelles, les acteurs locaux pourraient proposer aux habitants souhaitant développer des projets sur l'enjeu de participer à ces réunions afin de rencontrer les acteurs compétents pour les accompagner dans le développement de leur projet.

2.4.3 – Relance de la dynamique des conseils de quartiers et articulation avec le CdVS

En 2024, le service démocratie participative relance la dynamique des conseils de quartiers (4 conseils de quartiers) se réunissant tous les trimestres. Un lien sera fait sur les quartiers ayant une importante partie en QPV ou en périmètres d'attention complémentaire (PAC) entre cette instance et la réunion des acteurs locaux pour diffuser les remontées des habitants auprès des partenaires et réfléchir collectivement aux suites qui pourraient y être apportées.

3. L'évaluation

Dans le cadre du contrat de ville et des solidarités d'Armentières, une orientation clé a été définie : concentrer l'évaluation des projets sur le critère de l'Impact.

Cette approche vise à mesurer précisément les effets et les changements engendrés par les initiatives menées dans les deux quartiers, en vue d'assurer leur alignement avec les objectifs stratégiques déterminés collectivement (Enjeux → Ambitions → Ambitions opérationnelles → Plan d'actions).

3.1. L'importance du critère d'impact

L'évaluation de l'impact se distingue par son focus sur les résultats concrets des actions engagées au sein des quartiers. Elle examine dans quelle mesure les objectifs initiaux sont atteints et quels sont les effets directs ou indirects, intentionnels ou non, des projets sur les habitants et l'environnement immédiat.

L'évaluation mettra donc un accent particulier sur les aspects suivants :

- Les actions engagées atteignent-elles les objectifs fixés ?
- Quels sont les changements observés au sein de la population cible et sur le cadre de vie ?
- Les effets des projets sont-ils pérennes et contribuent-ils au développement à long terme des quartiers ?

3.2. Méthodologie d'évaluation de l'impact

L'approche méthodologique pour l'évaluation de l'impact s'articule autour de plusieurs axes :

- Une phase de questionnement préliminaire : au cours de laquelle sont fixées les questions évaluatives auxquelles l'évaluation devra répondre.
- Une phase de collecte et analyse des données : Utiliser des indicateurs pertinents et fiables pour mesurer les effets des actions. Avec une approche individuelle (évaluation réalisée par les porteurs d'action) et collective (par l'instauration de groupes de travail thématiques)
- Une phase de réflexion opérationnelle : À partir des résultats obtenus, identifier les améliorations possibles et ajuster les stratégies en conséquence.

3.3. Une organisation participative

Le processus d'évaluation de l'impact implique la participation active de l'ensemble des acteurs locaux. Les groupes de travail thématiques, composés des associations, des services municipaux et d'habitants, jouent un rôle central dans la collecte des données et des informations et l'analyse des résultats, assurant une évaluation riche et diversifiée.

En mettant l'accent sur l'évaluation de l'impact, la ville d'Armentières s'engage dans une démarche résolument tournée vers l'efficacité et la pertinence de ses actions.

Cette approche permettra de guider les projets futurs avec une compréhension approfondie de leurs effets réels, assurant ainsi une amélioration continue de la qualité de vie au sein des quartiers. Ce document, centré sur le critère d'impact, servira de guide pour l'évaluation des initiatives menées dans le cadre du contrat de ville.

Conclusion



L'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers "prioritaires" est un enjeu majeur de la politique de la ville sur notre territoire. Cette politique repose sur un partenariat entre l'Etat et notre collectivité.

Elle fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs et est inscrite dans un document unique qui décline les actions aux bénéficiaires des habitantes et des habitants.

Cette nouvelle géographie prioritaire nous permet de cibler les zones les plus concernées par la pauvreté pour que les choses changent vraiment dans ces quartiers.

Je formule le vœu que ce dispositif permette de rétablir l'égalité d'accès à l'emploi, aux soins, aux loisirs, à la culture et à la sécurité, la première des libertés.

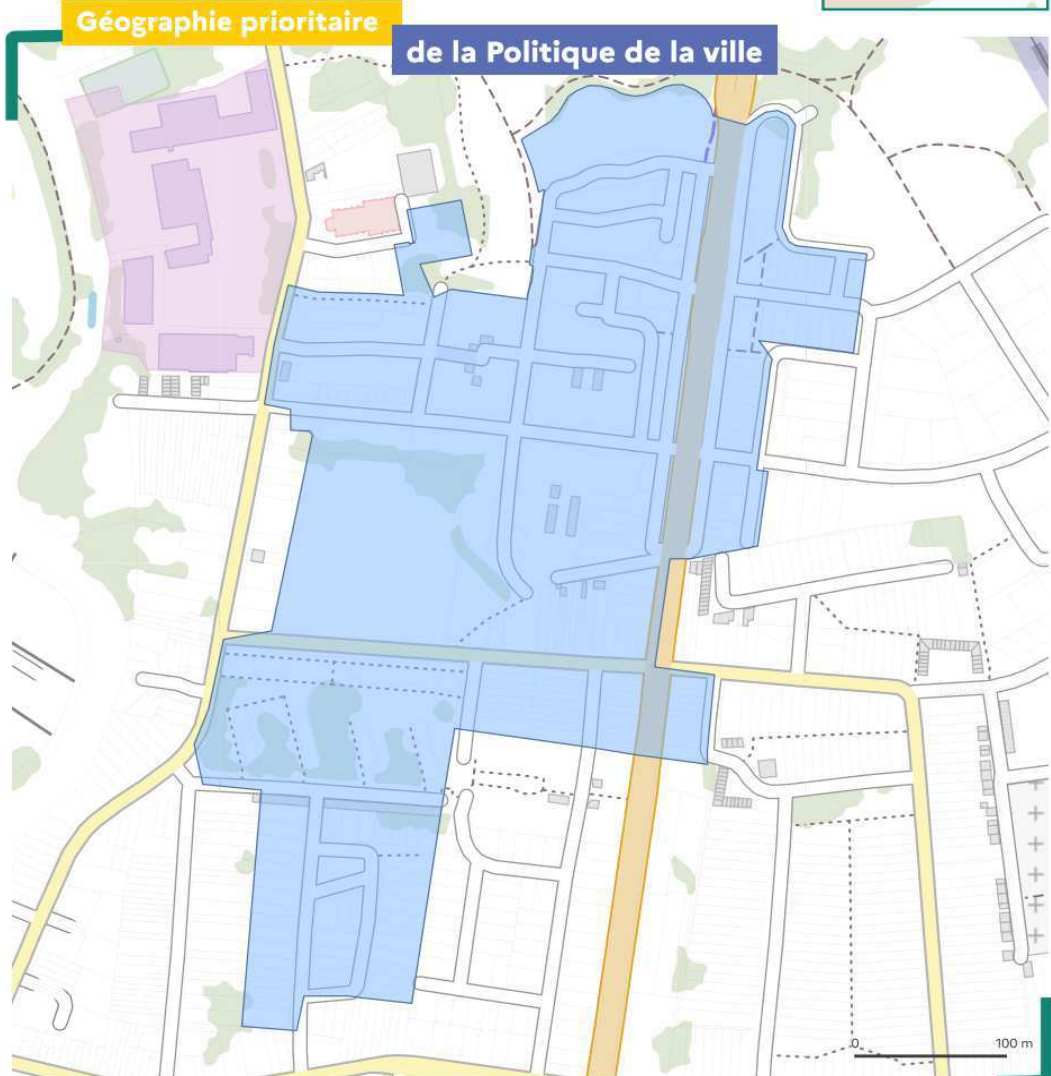
Annexe 1 – cartographie actualisée des QPV

Département : Nord

Commune(s) : Armentières

Quartier : Bizet - Briqueterie

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

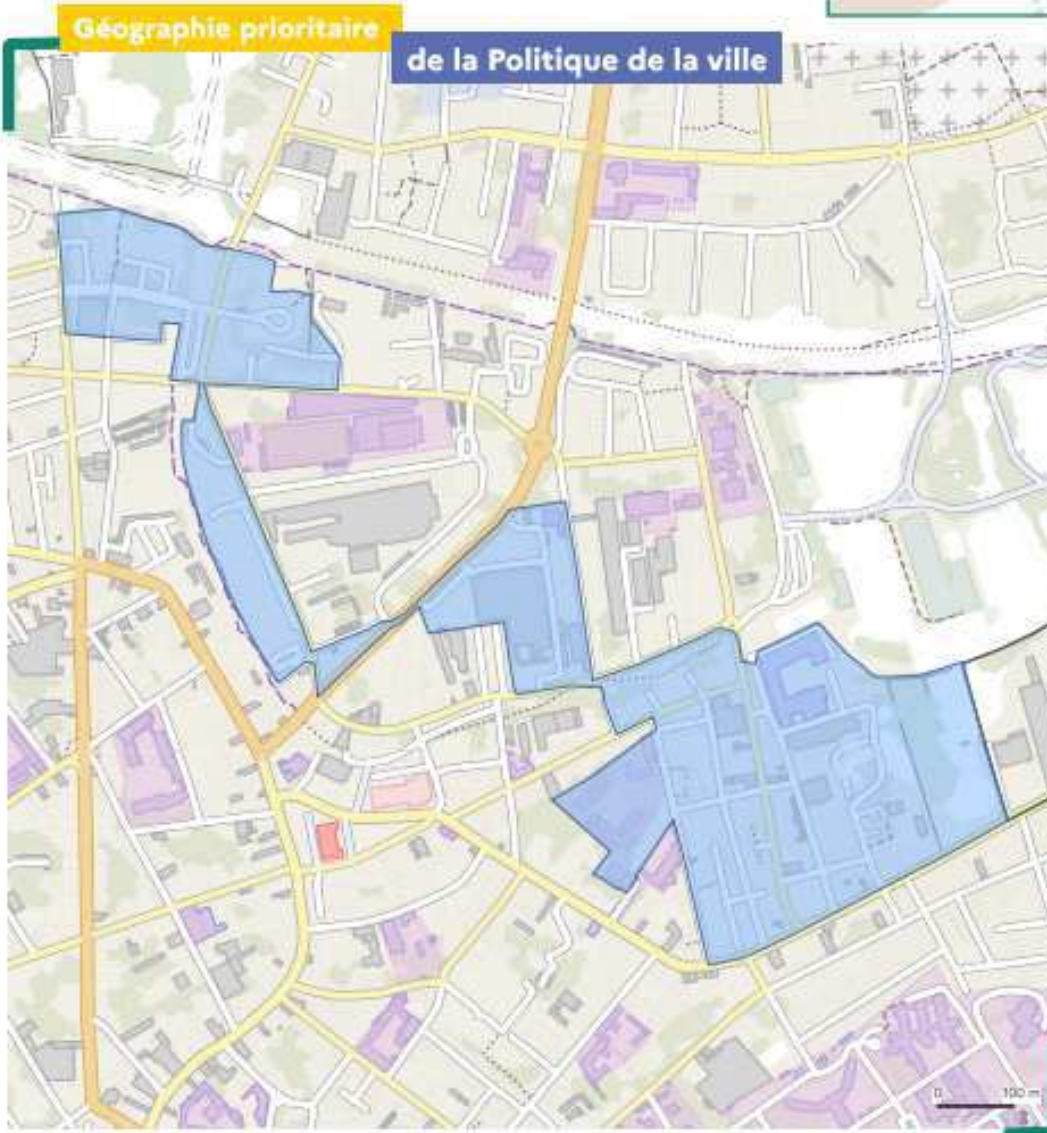
Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Nord

Commune(s) : Armentières

Quartier : Attargette - Chanzy

Quartier prioritaire de la politique de la ville.
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

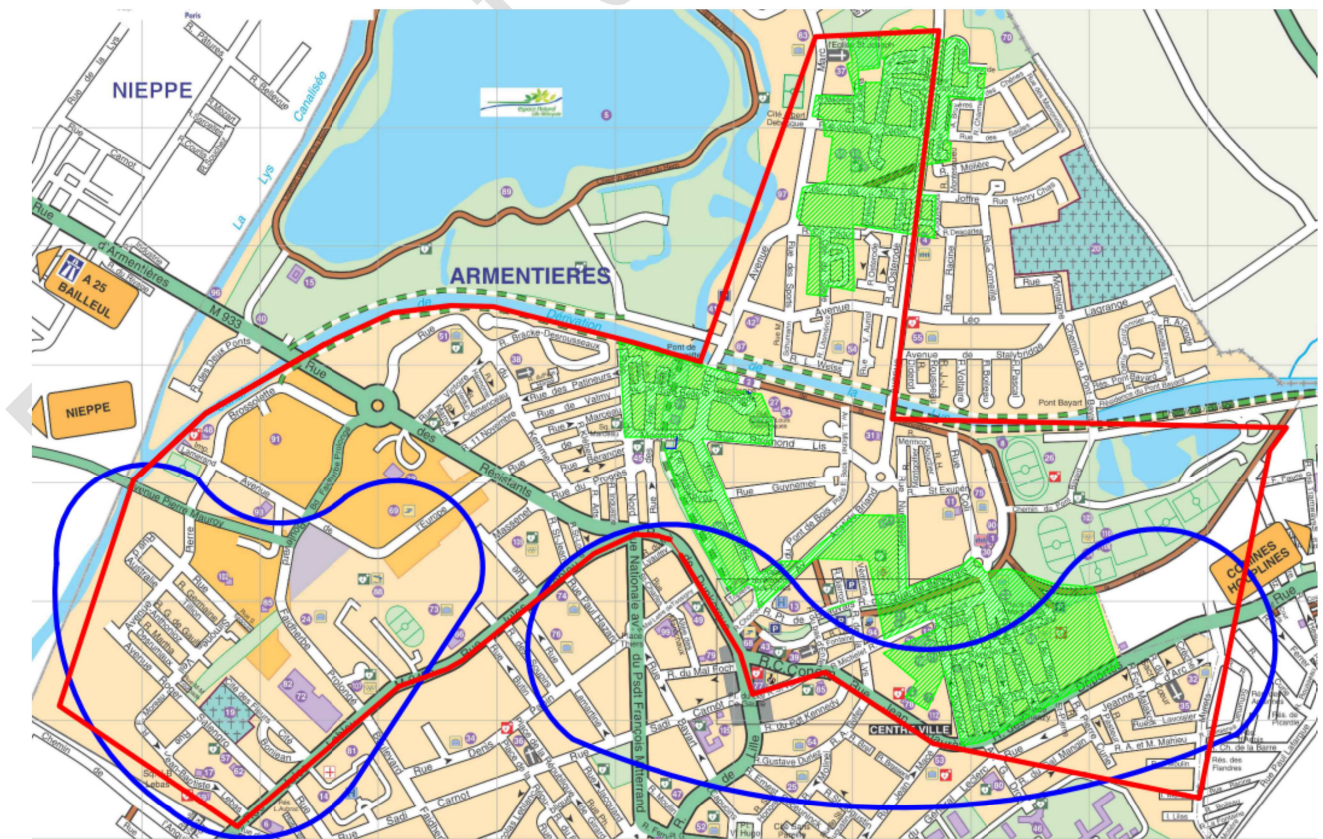


■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Annexe 2 – Aperçu des zonages prioritaires sur Armentières



Annexe 3 – Volet Intercommunal du Contrat de Ville et des Solidarités

- Délibération 24-C-0073 du Conseil Métropolitain Séance du vendredi 19 avril 2024
- Contrat de Ville et des Solidarités – Métropole Européenne de Lille



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Vice-président délégué

Le 23/04/2024

Alain BERNARD



Accusé de réception	Envoyé en préfecture le 31/05/2024
ID : 059-20240419	Reçu en préfecture le 31/05/2024
Acte certifié exécutoire	Publié le 23/04/2024
Envoi préfectoral	ID : 059-215900176-20240530-DE24050-DE
Retour préfectoral	Publié le 23/04/2024

24-C-0073

Séance du vendredi 19 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITES

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/168 du 27 octobre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du pacte national des solidarités à travers des pactes et des contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les métropoles pour les années 2024-2027 ;

Considérant que la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit dans son article 6 les contrats de ville, pilotés par les EPCI ;

Considérant que les contrats de ville actuels sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023 et sont renouvelés pour la période 2024-2030 ;

Considérant que le pacte local des solidarités 2024-2027 prend la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée par le gouvernement en 2018 et prévoit la contractualisation de l'État avec les métropoles du contrat local des solidarités ;

Considérant que le comité de pilotage du contrat de ville du 30 mai 2023 a validé que, sur le territoire de la Métropole européenne de Lille, le contrat de ville et le pacte local des solidarités donnent lieu à un document unique : le "contrat de ville et des solidarités", véritable projet de territoire au bénéfice des habitants les plus vulnérables ;

Considérant l'évaluation du contrat de ville ;

Considérant le diagnostic départemental du pacte local des solidarités ;

Considérant les 7 ateliers citoyens organisés par la MEL et l'agence d'urbanisme (ADULM) entre février et avril 2023 ;

Considérant les axes du pacte local des solidarités ;

Considérant les enjeux du prochain contrat de ville ;

I. Exposé des motifs

Les contrats de ville, outils de référence de la politique de la ville, sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023. Ils sont renouvelés pour la période 2024-2030. En parallèle, le pacte national des solidarités 2024-2027, qui fait suite à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, se décline sur les territoires à travers les pactes et contrats locaux des solidarités conclus avec les départements et les métropoles.

Afin de mettre en place un projet de territoire de lutte contre la pauvreté coordonnant l'action s'adressant aux habitants visés par la politique de la ville et au public vulnérable concerné par les thématiques retenues au titre du pacte des solidarités, le comité de pilotage du contrat de ville du 30 mai 2023 a acté le principe de fusion entre le contrat de ville et l'outil contractuel local du pacte des solidarités. Cette fusion donne lieu à un document unique qui vise à donner plus de lisibilité et d'impact à l'action de la MEL en matière de lutte contre la pauvreté. Ce "contrat de ville et des solidarités" (CVS) mobilise de façon prioritaire des crédits de droit commun de l'ensemble des partenaires.

Ce CVS intègre également une nouvelle géographie prioritaire à la suite du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires. En effet, la géographie de la politique de la ville s'applique désormais à 26 quartiers dans 20 communes (1) de la Métropole européenne de Lille (MEL) avec un nouveau quartier, le quartier du Parc à Haubourdin. Parmi ceux-ci, 9 quartiers sont concernés par le NNPRU.

En complément à cette géographie prioritaire et conformément à la circulaire du 31 août 2023, des périmètres d'attention complémentaires peuvent être définis sur la base des critères suivants :

- des secteurs accueillant une population avec un revenu très bas (revenu médian) ;
- l'absence de mixité sociale dans les établissements scolaires (IPS les plus bas des établissements scolaires : écoles et collèges) ;
- des difficultés sociales liées au peuplement des résidences sociales (fragilité du parc de logement social).

(1) Armentières, Croix, Faches-Thumesnil, Haubourdin, Hellemmes, Hem, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Ronchin, Roubaix, Seclin, Tourcoing, Villeneuve-d'Ascq, Wattignies et Wattrelos.

La création d'un tel zonage complémentaire permettrait d'éviter l'effet frontière engendré par la géographie prioritaire et de mobiliser certains des partenaires pour la mise en œuvre d'actions. Ces périmètres feront l'objet d'un suivi particulier jusqu'en 2026, y compris dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

À la suite de la concertation des partenaires de la politique de la ville, il est proposé de retenir les périmètres suivants qui cumulent plusieurs indicateurs de fragilité avec un niveau élevé :

- des secteurs en limite des quartiers prioritaires sur Armentières, Wattlelos, Tourcoing, Lille et Houplines ;
- des secteurs dans une commune anciennement classée en quartier de veille : Lomme ;
- un secteur en périphérie de l'agglomération : Halluin.

Le contrat de ville et des solidarités qui est proposé est l'aboutissement d'un travail collectif participatif auquel plus de 50 acteurs ont contribué. Il s'est appuyé sur la force des partenariats historiques, mais aussi de l'expertise d'usage grâce à des ateliers "vécus des quartiers" organisés par l'ADULM à l'automne 2022. Les enjeux qui ont ainsi été définis sont développés dans le document-cadre annexé et présentés ci-dessous :

- enjeu n° 1 : lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;
- enjeu n° 2 : amplifier la politique d'accès à l'emploi ;
- enjeu n° 3 : promouvoir l'accès aux soins et à la prévention ;
- enjeu n° 4 : œuvrer pour le vivre ensemble (gestion urbaine et sociale de proximité, engagement citoyen, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, cadre de vie, espaces publics) ;
- enjeu n° 5 : construire une transition écologique solidaire (mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine) ;
- enjeu n° 6 : lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations.

Ces enjeux ont vocation à être déclinés par chaque partenaire du contrat en fonction de ses propres priorités et compétences. Ainsi, l'État, la Région, le Département, la CAF, la Banque des territoires, la Banque publique d'investissement (BPI) et le bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH) ont déjà communiqué les leurs à la MEL et sont présentés en annexe à la présente délibération.

Pour ce qui concerne la MEL, une soixantaine d'engagements sont proposés, permettant de renforcer la contribution des politiques publiques de droit commun portées par la MEL au développement des quartiers prioritaires et des habitants les plus vulnérables de la métropole.

Enfin, il est proposé d'appeler à la mobilisation de l'ensemble des autres partenaires du contrat de ville et des solidarités en les invitant à prendre également des engagements sous 6 mois. L'ensemble des engagements pris contribueront à l'élaboration de plans d'actions d'ici la fin de l'année 2024 et la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation du contrat de ville et des solidarités.

Figurent également en annexe à la présente délibération :

- une convention-cadre "gestion urbaine et sociale de proximité et abattement de la TFPB" qui définit les priorités de gestion pour lesquelles les bailleurs pourront mobiliser ledit abattement afin de financer leur programme d'actions, à définir dans le cadre d'une convention spécifique, pour une qualité de service et un cadre de vie dans les quartiers prioritaires équivalent à celui des autres secteurs du territoire ;
- une convention avec l'Éducation nationale et l'ADULM visant à la conduite de travaux d'observation sur l'éducation dans les QPV tout au long du contrat.

Le contrat de ville et des solidarités sera animé dans le cadre d'un pacte de gouvernance, notamment structuré autour :

- d'un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires ;
- d'un comité intercommunal visant à donner toute leur place aux communes dans la gouvernance du contrat ;
- de revues de projets thématiques sur chacun des six enjeux du contrat ;
- un groupe de suivi de la mobilisation du droit commun qui permettra de faire le point sur le niveau de réalisation des engagements pris.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. De définir les périmètres d'attention tels que précisé dans le document-cadre ;
2. De retenir les engagements de la MEL en annexe à la présente délibération ;
3. De prendre acte des engagements des partenaires du contrat de ville et des solidarités, État, Région, Département, CAF, la Banque des Territoires, la Banque Publique d'Investissement (BPI) et le bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH), en annexe à la présente délibération ;
4. D'approuver le document cadre et les annexes suivantes à la présente délibération : convention-cadre GUSP abattement TFPB, protocole de coopération MEL/ADULM/Éducation nationale pour une observation permanente de l'éducation dans le contrat de ville et des solidarités ;

5. D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer le contrat de ville et des solidarités et l'ensemble des documents afférents ;
6. D'appeler à la mobilisation des partenaires du contrat de ville et des solidarités en les invitant à prendre des engagements sous 6 mois pour exprimer leur mobilisation et la déclinaison de leurs actions dans ce nouveau partenariat.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Florence BARISEAU, Doriane BECUE, Barbara COEVOET, Stéphanie DUCRET, Saliha KHATIR, Isabelle MARIAGE-DESREUX, Elisabeth MASSE, Hélène MOENECLAËY, Danièle PONCHAUX, Dominique PIERRE-RENARD, Marie TONNERRE-DESMET et Karima ZOUGGAGH ainsi que MM. Hiazid BELABBES, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Guillaume DELBAR, Eric DURAND, Bernard GERARD, Alexis HOuset, Yvan HUTCHINSON, Frédéric LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Jean-Claude MENAULT, Michel PLOUY et Max-André PICK n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 059-215900176-20240530-DE24050-DE



MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

Le Contrat de ville et le Pacte local des solidarités donnent lieu à un **document contractuel unique, le Contrat de ville et des solidarités**, afin de se doter d'un projet de territoire au bénéfice des habitants les plus vulnérables qui devra mobiliser de façon prioritaire des crédits de droit commun de l'ensemble des partenaires.

Sommaire

TABLE DES MATIÈRES

1. Éditorial	4
2. Panorama métropolitain de la pauvreté et diagnostic des quartiers prioritaires	5
2.1 Panorama métropolitain de la pauvreté.....	5
2.2. Diagnostic des quartiers prioritaires.....	7
Tableau général.....	7
Des quartiers dont les compositions démographiques se distinguent du reste de la Métropole.	7
1. Une ségrégation scolaire très marquée qui impacte les résultats et l'orientation scolaire	8
2. Une situation en matière d'emploi qui demeure fragile	9
3. L'impact de la précarité sur les questions de santé et l'accès à la prévention	10
4. Les quartiers face aux enjeux environnementaux et de changement climatique	11
5. Le cadre de vie, baromètre de l'attractivité d'un quartier	13
6. une attention à porter sur la Prévention de la délinquance et la sécurité	13
2.3. Un contrat de ville et des solidarités qui s'appuie sur l'expertise de terrain	14
3. Un projet de territoire au bénéfice des plus vulnérables	17
3.1. La géographie des quartiers prioritaires.....	17
3.2. Un projet de rénovation urbaine métropolitain ambitieux au service des habitants	20
3.3. Des périmètres d'attention complémentaires	21
4. Les enjeux du contrat de ville et des solidarités	23
4.1 Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes	23
Partenaires	23
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	23
Focus sur les sites NPRU	24
4.2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi	25
Partenaires	25
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	25
Focus sur les sites NPNRU	26
4.3 Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention	28
Partenaires	28
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	28
Focus sur les sites NPNRU	28
4.4 Œuvrer pour le vivre ensemble : Gestion urbaine et sociale de proximité et cadre de vie, engagement citoyen, sécurité prévention de la délinquance, habitat.....	29
Partenaires	29
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	29



Focus sur les sites NPNRU	
4.5 Construire une transition écologique solidaire : Mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine.....	32
Partenaires	32
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	32
Focus sur les sites NPNRU	33
4.5 Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations	35
Partenaires	35
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	35
Focus sur les sites NPNRU	36
5. Les volets locaux du contrat de ville et des solidarités	37
6. La gouvernance du contrat de ville et des solidarités	37
6.1 Un pacte de gouvernance permettant la mobilisation de l'ensemble des partenaires	37
6.2 Les modalités d'intervention.....	37
6.2 Participation citoyenne	38
6.3 Observation et évaluation au service du contrat de ville et des solidarités.....	38
7. Communication.....	39
GLOSSAIRE	40

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 059-215900176-20240530-DE24050-DE



1. ÉDITORIAL

2. PANORAMA METROPOLITAIN DE LA PAUVRETÉ ET DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

2.1 PANORAMA MÉTROPOLITAIN DE LA PAUVRETÉ

Un habitant sur 5 en situation de pauvreté dans la MEL²

233 500 personnes sont en situation de pauvreté monétaire³ dans la Métropole Européenne de Lille en 2021, soit près d'un habitant sur cinq (19,7%)⁴, contre 14,9% en moyenne en France métropolitaine. Ces ménages ont un revenu de moins de 1 158 euros par mois par unité de consommation⁵.

Dans la MEL, un ménage pauvre sur deux a un revenu de moins de 907 euros par mois par unité de consommation.

Les ménages les plus touchés par la pauvreté dans la MEL sont :

- Les familles monoparentales (avec un taux de pauvreté de 36,7%) ;
- Les familles nombreuses (avec un taux de pauvreté de 35% pour les ménages de 5 personnes ou plus) ;
- Les plus jeunes (avec un taux de pauvreté de 29% pour les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans) ;
- Les hommes seuls (25,5%).

Davantage d'habitants pauvres en 2021 qu'en 2014

Le taux de pauvreté augmente de 0,8 point entre 2014 et 2021 dans la MEL, soit plus rapidement que la moyenne nationale (+0,2 point). On compte près de 14 000 personnes pauvres supplémentaires dans la MEL en 2021 par rapport à 2014.

Après la crise sanitaire de 2020, la reprise de l'activité en 2021 s'est accompagnée d'une hausse des revenus du travail, plus marquée pour les ménages les plus aisés. En revanche, la non reconduction des aides de solidarité exceptionnelles versées en 2020 aux ménages bénéficiaires de certaines aides (notamment du revenu de solidarité active et des aides au logement) ainsi que la non reconduction de la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire, a pesé sur le niveau de vie des ménages les plus modestes qui diminue en 2021.⁶

La hausse du taux de pauvreté est plus importante pour certains ménages :

- Les personnes seules (+3 points), et en particulier, les femmes seules (+6 points),
- Les chômeurs

² Source étude ADULM, février 2018 : [Pauvreté : évolutions sociales du territoire et trajectoires individuelles](#)

³ Population dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian national, soit 1 158 euros pour une personne seule, 1 737 euros pour un couple, auxquels il faut ajouter 347 euros pour chaque enfant de moins de 14 ans et 579 euros pour les personnes à charge plus âgées.

⁴ Source : Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) provenant du rapprochement des données fiscales et des données sur les prestations sociales. Ces données permettent de reconstituer le revenu disponible, c'est à dire après la prise en compte des impôts ainsi que des prestations sociales et des revenus financiers non déclarés. Données hors population sans domicile et hébergées en institutions (prison, foyer, maison de retraite, ...).

⁵ L'unité de consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Ce calcul permet de tenir compte des économies d'échelle au sein du ménage.

⁶ « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent » Insee Première n°1973

- Les familles nombreuses (+2,8 points).

L'inflation récente impacte fortement le pouvoir d'achat des ménages aux revenus les plus faibles :

- Les populations modestes sont celles qui subissent le plus la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, une part plus importante de leur budget y étant dédiée.
- Si la hausse du SMIC permet de protéger les ménages ayant des revenus issus du travail, en revanche, l'évolution du niveau de vie des ménages dépendant des aides sociales est limitée par une faible revalorisation des minima sociaux et des allocations. Les ménages subissent entre 2021 et 2023, une forte augmentation des prix qui ne s'est pas traduite par une augmentation équivalente des minima sociaux⁷ (il est estimé à 200 euros de perte de pouvoir d'achat en 2023 par rapport à 2021 pour une mère avec deux enfants, touchant le RSA, les allocations familiales et de logement).⁸

Différents facteurs de fragilisation qui viennent renforcer les difficultés des ménages en situation de pauvreté

Thématiques	Indicateurs	MEL	Moyenne métropoles France	France
Situation familiale	<i>Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi *</i>	16,6%	13,9%	11,1%
Insertion professionnelle	<i>Part des allocataires du RSA en 2021 **</i>	8,7%	6,4%	5,1%
Niveau de formation initiale	<i>Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés *</i>	55%	47,4%	44,2%
Logement	<i>Part des logements « passoires énergétiques » selon le DPE au 01/01/22***</i>	23,90%	Nc	19,2%

* INSEE, recensement de la population, 2020

** Données CAF, 2022

*** Observatoire national de la rénovation énergétique, 2022

**** Traitements Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric

La pauvreté est très concentrée dans les communes qui comportent des QPV

87% des habitants pauvres de la MEL vivent dans une commune concernée par la géographie prioritaire de la politique de la ville, alors que ces communes représentent 68% de la population de la MEL. C'est particulièrement le cas de :

- Roubaix (avec un taux de pauvreté de 42% et 41 200 personnes pauvres),
- Tourcoing (27%, 26 800 personnes),
- Lille (25%, 59 000 personnes),
- Armentières (24%, 6 000 personnes),
- Mons-en-Baroeul (24%, 5 200 personnes),
- Loos (22%, 5 000 personnes),
- Wattrelos (21%, 8 600 personnes),
- Villeneuve d'Ascq (20%, 12 250 personnes),
- Ronchin, Comtesse de Ségur (53%, 900 personnes).

⁷ Observatoire des inégalités, novembre 2023

⁸ « Pour une revalorisation anticipée des minima sociaux », Noam Leandri, Pierre Madec. Fondation Jean Jaurès, octobre 2023

Et plus spécifiquement, au sein des quartiers de la politique de la ville, près d'un habitant sur deux (44,8%) vit dans un ménage pauvre en 2020, ce qui représente 92 900 personnes.

2.2. DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le diagnostic des quartiers présenté ci-dessous est le fruit de divers travaux d'observation réalisés par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM), le COMPAS et l'INSEE. Le périmètre concerne la géographie prioritaire 2014-2023.

Ce diagnostic fera l'objet d'actualisations régulières tout au long du contrat de ville et des solidarités (mise à jour en fonction des nouveaux périmètres des QPV, etc...).

De ce diagnostic, découlent des enjeux pour le prochain contrat de ville et des solidarités. Une présentation plus complète de l'évolution sociale des quartiers est présentée en annexe.

TABLEAU GÉNÉRAL

La MEL est la métropole française qui compte la part la plus importante d'habitants en QPV. Selon les données de 2018, 19% des habitants de la MEL vivaient en QPV⁹, soit 207 400 habitants.

Les quartiers prioritaires se concentrent majoritairement autour de deux pôles :

- Le versant Nord-Est avec les communes de Croix, Hem, Lys-lez-Lannoy, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos;
- Le versant lillois comprenant Faches-Thumesnil, Haubourdin, Lambersart, Lezennes, Lille et la commune associée d'Hellemmes, Loos, Marcq-en-Baroeul, Mons-en-Baroeul, Ronchin, Seclin, Villeneuve d'Ascq, et Wattignies.

Deux autres quartiers prioritaires sont également identifiés à Armentières, située au nord-ouest de la métropole.

Les données INSEE relatives à la population en QPV concernant la nouvelle géographie seront disponibles prochainement. Quatre communes ont vu leur périmètre de géographie prioritaire augmenter, ce qui devrait entraîner une part plus importante d'habitants en QPV au sein de la MEL.

DES QUARTIERS DONT LES COMPOSITIONS DÉMOGRAPHIQUES SE DISTINGUENT DU RESTE DE LA MÉTROPOLE.

Les principaux éléments de distinction entre QPV et le reste de la Métropole en termes de composition sont¹¹ :

- En lien avec les critères de définition des QPV, les situations de pauvreté sont bien plus fréquentes dans les QPV que dans le reste de la métropole lilloise. **Le**

⁹ Quartiers prioritaires du Contrat de ville 2014-2023.

¹⁰ Insee Analyses n°73, mars 2018 « Un habitant de la MEL sur cinq vit au sein d'un quartier prioritaire »

¹¹ « Les Évolutions sociales dans les quartiers de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille », ADULM, 2023.

taux de pauvreté¹² dans les QPV est de 46%, trois fois plus élevé que le taux de pauvreté hors QPV (13,2%). Concrètement, la pauvreté concerne 95 487 personnes dans les QPV en 2019¹³.

- **Le poids de la jeunesse** dans la démographie : 42% des habitants des QPV ont moins de 25 ans, soit **86 940** enfants/jeunes. Plus d'un jeune de la MEL sur cinq habite en QPV.
- **La part des familles monoparentales est de 32 % dans les QPV¹⁴** (19% au sein de la MEL) marquée par une augmentation considérable entre 2010 et 2019, les écarts entre QPV étant non négligeables.
- **La part des étrangers vivant en QPV a fortement augmenté.** La part des personnes de nationalité étrangère au sein de la MEL est de 7,5 % en 2017, elle est de 19,1% dans les QPV, cette part n'était que de 14,9% en 2010. Cette population est celle qui est répartie de la manière la moins homogène dans la MEL, et se trouve nettement surreprésentée au sein des QPV.

1. UNE SÉGRÉGATION SCOLAIRE TRÈS MARQUÉE QUI IMPACTE LES RÉSULTATS ET L'ORIENTATION SCOLAIRE

Les établissements scolaires des QPV sont marqués par les inégalités sociales et une absence de mixité sociale¹⁵

Reflète des territoires urbains dans lesquels ils sont implantés, les établissements scolaires de la MEL apparaissent fortement clivés, avec d'un côté les établissements scolaires des QPV qui présentent et cumulent le plus de difficultés, et par ailleurs les autres établissements scolaires de la MEL.

L'évitement scolaire qui a principalement lieu lors de l'entrée des enfants au collège, à travers les demandes de dérogation à la carte scolaire et le recours au privé, renforce les inégalités sociales entre les établissements.

Selon les indicateurs socio-économiques, les collèges des QPV ou à proximité directe de ceux-ci accueillent deux fois plus d'élèves issus de familles appartenant aux catégories socio-professionnelles défavorisées que les établissements situés hors de la géographie prioritaire.

L'ensemble de ces éléments montre à quel point les établissements scolaires qu'ils soient en QPV et hors QPV, se caractérisent par une forme d'homogénéité sociale et de fait par une absence de mixité sociale.

Les établissements scolaires des QPV se caractérisent par des difficultés d'ordre scolaire porteuses d'effets à long terme

¹² Le taux de pauvreté est la part de la population vivant dans un ménage ayant un revenu disponible (après impôts versés et allocations reçues) par unité de consommation inférieur à 60% du revenu médian national. En 2019, il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

¹³ Source : Insee 2019, traitement ADULM

¹⁴ Source « Les évolutions sociales dans les QPV » ADULM juin 2023

¹⁵ Les éléments de ce volet sur l'éducation sont issus des travaux de l'ADULM « La mixité sociale et scolaire dans les QPV de la Métropole Européenne de Lille et dans le Scot de Lille Métropole », 2023, il s'agit de données concernant la rentrée 2021.

Corollaires des difficultés socio-économiques des familles vivant en QPV, les élèves scolarisés dans les établissements situés en QPV connaissent davantage de difficultés d'apprentissage.

Dès le premier degré, l'écart entre les établissements scolaires des QPV et les autres apparaît, puis se creuse ensuite dans le second degré (collège et lycée). Dans les QPV de la MEL, on dénombre 58% de jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme, soit 3,3 fois plus que sur le restant du territoire métropolitain.

Les difficultés scolaires des élèves résidant et scolarisés dans les quartiers prioritaires se traduisent notamment par :

- Un taux de retard à l'entrée en 6^{ème} deux fois plus élevé que dans l'ensemble des établissements de la MEL.
- Des taux de réussite au Diplôme National du Brevet plus faibles dans les collèges en QPV que dans les autres établissements (81,7% contre 92,2%). L'écart est encore plus significatif quand on observe l'obtention des mentions : la part de collégiens lauréats d'une mention Très Bien est supérieure de 30 points dans les collèges très ségrégués favorablement à celle observée dans les collèges très ségrégués défavorablement (43,2% contre 13,3%).
- Des orientations scolaires différenciées avec une surreprésentation des élèves issus des collèges des QPV dans les filières professionnelles. Ainsi, 41% des lycéens vivant en QPV sont orientés vers des filières professionnelles contre moins de 28% pour les lycéens ayant été scolarisés hors QPV.
- Les élèves des QPV se caractérisent par des parcours scolaires plus courts et moins prestigieux que les élèves scolarisés hors QPV.
- L'ensemble des éléments corrélés (faiblesse de l'IPS¹⁶, homogénéité sociale vers le bas des établissements des QPV, difficultés dans les apprentissages et en termes de réussite scolaire) conduit à une forme d'évitement scolaire des familles mieux dotées (économiquement, culturellement, en capital scolaire) et renforce les mécanismes de ségrégation des établissements des QPV.

2. UNE SITUATION EN MATIÈRE D'EMPLOI QUI DEMEURE FRAGILE

En décembre 2022, la MEL comptait 102 897 demandeurs d'emploi¹⁷ dont 30 634 habitant en QPV. Les quartiers de la politique de la ville accueillent 30% des demandeurs d'emploi alors même qu'ils représentent 19% de la population du territoire de la MEL.

Pour autant, la dynamique générale du nombre de demandeurs d'emploi est à la baisse entre 2016 et 2022. En effet, sur cette période, les DEFM¹⁸ de catégorie A sont passés de 24 965 à 19 476, soit une baisse de 21%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance : le travail de maillage quotidien des acteurs de l'emploi et de la création d'activités ; l'appropriation par le monde économique des dispositifs de

¹⁶ L'Indice de Position Sociale (IPS) résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

¹⁷ Demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. Source : Insee, Pôle emploi Dares, STMT – traitement ADULM.

¹⁸ Demandeurs d'emploi de fin de mois

contrats aidés, notamment les emplois francs ; enfin, les effets de la conjoncture macro-économique.

Cette amélioration relative est toutefois à nuancer puisque :

- Près d'un emploi sur quatre (24,8%) en QPV est précaire (CDD, apprentissage, intérim) contre 16% en moyenne au sein de la MEL ;
- Il existe des disparités au sein même des QPV du territoire (pour exemple, le nombre de demandeurs d'emploi du QPV intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix-Bas Saint Pierre ne baisse que de 4% entre 2016 et 2022) ;
- Cette évolution ne s'accompagne pas d'une baisse du taux de pauvreté dans les quartiers (+0,8 point entre 2014 et 2019) ;
- Le taux d'emploi dans les QPV reste très en deçà de ce qui est observé au niveau de la MEL (42,4% contre 59,7%, 2019).

Au total, cette surreprésentation des personnes en recherche d'emploi constitue un indicateur de fragilité des quartiers prioritaires qui, au-delà des facteurs socio-économiques propres aux populations concernées, est aussi la résultante de logiques de mobilité résidentielle vers des zones qui accueillent une population active plus jeune.

L'évolution plutôt favorable de la situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires au cours de ces dernières années est aujourd'hui confrontée à un risque de dégradation de la conjoncture économique, nationale et internationale. Au-delà de ce contexte, l'ancrage du chômage et de la pauvreté dans les quartiers prioritaires nécessite de poursuivre dans la durée l'effort d'intervention publique pour améliorer l'accès à l'emploi, la structuration de parcours professionnels et l'acquisition des compétences.

3. L'IMPACT DE LA PRÉCARITÉ SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ ET L'ACCÈS À LA PRÉVENTION

Au cours des ateliers citoyens pour l'écriture du contrat de ville animés par l'Agence d'urbanisme à l'automne 2022 et au printemps 2023, les acteurs éducatifs et sociaux de terrain ont fait remonter des observations de différents ordres :

- La santé est une préoccupation majeure pour les habitants des quartiers ;
- On constate une augmentation perceptible des jeunes en souffrance psychique avec ou sans soutien familial, combinée à un moindre recours aux soins ;
- La combinaison de difficultés sociales, financières et de structuration de l'offre de soin aboutit à des effets de non recours ou de renoncement aux soins (médecine générale, dentiste, gynécologie...).

Un état de santé moins favorable lié aux conditions de vie

En dépit d'un déficit de données de santé visant à caractériser précisément la situation des habitants des quartiers de la MEL, plusieurs éléments témoignent de l'état de santé moins bon des habitants des QPV.

Une étude nationale de l'ONPV¹⁹, réalisée en 2020-21 durant la crise sanitaire, révélait que les résidents des QPV étaient deux fois plus fréquemment positifs au Sars Cov2 que les habitants du reste du territoire. Cela pouvait s'expliquer à la fois par la promiscuité des conditions de vie (logements trop petits, sur-occupation des logements) et par la nature des métiers exercés (dits de première ligne).

Une autre étude réalisée sur 32 QPV de la Région Grand Est (regroupant 46% des habitants des QPV : QPV de Strasbourg, Reims, Colmar, Metz, Mulhouse, Illzach) révélait une surmortalité prématurée (avant 75 ans) supérieure à celle de la région. En 2020, sur le territoire de la MEL, la part des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dans la population est deux fois plus importante dans les QPV que dans le reste de la métropole (3,8% contre 1,8%)²⁰. Le nombre de bénéficiaires de l'AAH en QPV a augmenté de 23% entre 2016 et 2021²¹.

Ce moins bon état de santé impacte les habitants des QPV car il constitue un frein dans l'accès à l'emploi qui accentue alors leur niveau de pauvreté. Les habitants aux faibles ressources ne sont pas en mesure de se soigner convenablement vu l'impact financier de l'accès aux médecins spécialistes (psychologues par exemple).

Une préoccupation sur les questions de santé mentale, notamment chez les jeunes

Le rapport du CESER Hauts-de-France ²²de janvier 2022 intitulé « Santé mentale : un enjeu de société, un engagement pour notre région » met en exergue le lien entre conditions de vie et hausse des troubles psychiques dans la région et pointe un risque suicidaire supérieur de 30% dans les Hauts-de-France à celui de la moyenne nationale. Au niveau régional, une personne sur quatre est confrontée à un trouble psychique au cours de sa vie ; c'est ainsi que 200 000 patients sont actuellement concernés.

Les problématiques de santé mentale sont par ailleurs exacerbées depuis la crise sanitaire, qui a particulièrement impacté les adolescents et les jeunes. Le nombre de passage aux urgences et la part d'activité des établissements de soin pour troubles psychiques des moins de 18 ans sont restés stables en 2022 par rapport à 2021, mais ils restent supérieurs aux moyennes observées avant les périodes de confinement.

4. LES QUARTIERS FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des quartiers vulnérables au sein d'une aire urbaine confrontée à de forts enjeux environnementaux

Si en la matière les données restent à consolider, différents travaux menés permettent de mettre en évidence la complexité de la situation. Les QPV sont indéniablement des quartiers fragiles face aux risques environnementaux ; cette vulnérabilité est pour

¹⁹ Observatoire National de la Politique de la Ville

²⁰ Les évolutions sociales dans les quartiers de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille, ADULM, 2023

²¹ Constats et enjeux de la politique de la ville, COMPAS octobre 2023

²² https://ceser.hautsdefrance.fr/assets/uploads/medias/pub_docs/pub_docs-818-1642777067.pdf

partie consubstantielle à leur situation géographique, proches des centres urbains, denses, traversés par des grands axes routiers ou en proximité de sites ou d'anciens sites industriels. L'ADULM a mis évidence le cumul des inégalités environnementales dans les QPV: difficultés sociales et économiques, de logement (logements anciens, dégradés, mal isolés), îlots de chaleur urbaine, manque d'espaces verts et de lieux pour se rafraîchir, pollution, etc...²³

Afin d'identifier les secteurs problématiques en dépassement régulier sur le territoire de la métropole lilloise, l'ATMO (association de surveillance de la qualité de l'air) a développé une carte stratégique de l'air (CSA). Celle-ci met en évidence différentes zones en prenant compte des concentrations en dioxyde d'azote et en particules PM10. Dans le cas de la MEL, ce sont les zones les plus denses, regroupant les villes principales de la métropole (Lille, Roubaix, Tourcoing), et proches des axes routiers structurants qui sont les plus impactées. Il est également à noter la fréquence de la proximité des QPV de zones aux sols pollués.

Une accessibilité aux espaces verts limitée dans certains quartiers

Le COMPAS a fait état de la disponibilité des espaces verts au sein des quartiers prioritaires de la MEL²⁴ (étude réalisée pour la Préfecture du Nord). Ce diagnostic pourra être complété avec l'étude de présence d'îlots de chaleur pour prioriser les secteurs et les quartiers de la métropole.

Un parc de logements vétustes : des enjeux en termes de réhabilitation

Dans les QPV, le parc de logement présente des fragilités :

- Les logements sont globalement plus anciens que la moyenne métropolitaine (plus de 45% des logements ont été construits avant 1945, contre environ 35% sur le territoire de la MEL ;
- 48% des résidences principales sont des logements privés, occupés par des propriétaires occupants ou par des locataires.
- En lien avec le niveau de vie de leurs occupants, une part importante de ces logements privés et anciens se caractérisent par leur dégradation et leur inconfort. À partir du croisement des données relatives à la qualité du logement et aux revenus des habitants, il est estimé que 11% du parc de logements privés de la MEL est potentiellement indigne. Ce taux est plus élevé dans les QPV (31% du parc privé est potentiellement indigne à Roubaix, commune dont les ¾ des logements se situent en QPV).²⁵

Ces logements plus anciens et plus vétustes sont également moins bien isolés, générant davantage de consommation énergétique l'hiver pour le chauffage et une incapacité à préserver la fraîcheur en période de vague de chaleur ou de canicule.

Le COMPAS a par ailleurs établi un indice de consommation énergétique permettant de situer les quartiers prioritaires au regard de plusieurs indicateurs de fragilité en matière de précarité énergétique. Les 2/3 des habitants des QPV de la MEL ont des

²³ « Mieux intégrer les inégalités environnementales et sociales de santé dans les politiques publiques d'aménagement et de planification » ADULM, novembre 2023.

²⁴ Carte en annexe

²⁵ « Habitat et peuplement – Observation des quartiers en politique de la ville » ADULM, 2018

consommations énergétiques inférieures à la moyenne des habitants de France métropolitaine²⁶.

5. LE CADRE DE VIE, BAROMÈTRE DE L'ATTRACTIVITÉ D'UN QUARTIER

La propreté urbaine : premier indicateur d'un cadre de vie agréable pour des quartiers attractifs

Les ateliers citoyens font état d'une considération prioritaire des habitants pour la propreté urbaine et la gestion des déchets. Les participants des ateliers citoyens relèvent le besoin de renforcer la coordination des gestionnaires en la matière : MEL, commune et bailleurs sociaux. La propreté du quartier vécu est également l'un des principaux facteurs d'insatisfaction des locataires de logements sociaux²⁷.

Des espaces vacants ou mal appropriés qui nuisent à l'image et à l'attractivité des quartiers prioritaires

Les participants aux ateliers citoyens ont identifié comme objectif la réappropriation des espaces publics aujourd'hui sujets aux mésusages : deal, dépôts sauvages, stationnements illicites.

Si ces mésusages sont constatés sur l'espace public, les friches, dents creuses, petits délaissés urbains qui composent les quartiers prioritaires de la MEL sont également générateurs de faits illicites qui nient à l'attractivité des quartiers.

En la matière, l'ADULM caractérise la situation comme suit : « le phénomène de vacance dans ces centres urbains se caractérise moins par sa superficie, que par sa répartition sur l'ensemble du territoire et par les formes urbaines concernées (anciennes, dégradées, visibles depuis la rue), générant un sentiment d'omniprésence et des effets dévastateurs sur le cadre de vie et l'attractivité. »²⁸

Ces délaissés urbains sont davantage une caractéristique des communes du versant nord de la métropole européenne de Lille.

6. UNE ATTENTION À PORTER SUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET LA SÉCURITÉ

Au quotidien à l'écoute des habitants, les sujets qui préoccupent le plus (en dehors des périodes d'exacerbation de violences liées à des événements : violences urbaines médiatisées ou localisées dans les QPV de la MEL, événements sportifs...) sont :

- Les trafics de stupéfiants, dans leurs différentes dimensions : occupation abusive des espaces publics (privatisation, contrôle...), intimidation (de par la présence massive de dealers dans certains espaces, des pratiques de contrôle...), dégradations rendant inutilisables certains équipements, inquiétude des parents quant aux « mauvaises fréquentations » de leurs enfants, au fait qu'ils sont exposés très tôt à des pratiques de délinquance

²⁶ Carte en annexe

²⁷ Enquête annuelle auprès des locataires du parc social, résultats 2023, ANCOLS

visibles, violences entre trafiquants (existantes mais moins nombreuses dans le Nord que dans d'autres départements).

- Une tendance au rajeunissement de la délinquance : la MEL et ses partenaires attirent tout particulièrement l'attention sur la prostitution juvénile silencieuse (via les réseaux sociaux).
- La délinquance routière, qui peut se traduire par de l'insécurité du quotidien : personnes roulant à vive allure sur des zones piétonnes ; jeux dangereux ; rodéos notamment.

D'autres problématiques sont évoquées mais de manière différenciée selon les quartiers : violences intrafamiliales en hausse avec des difficultés à trouver des solutions rapides et pertinentes que ce soit pour les femmes ou les enfants en danger.

L'ADULM a produit des éléments plus complets à l'échelle de la MEL²⁹ sur les faits de délinquance impactant la vie quotidienne des habitants et sur les conséquences des trafics de stupéfiants sur le cadre de vie.

2.3. UN CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITES QUI S'APPUIE SUR L'EXPERTISE DE TERRAIN

Au-delà d'une analyse et d'une observation statistique des QPV, l'ADULM a organisé **6 ateliers « vécus des quartiers »** à l'automne 2022. Ces temps d'échanges entre professionnels de terrain, conseils citoyens, associations et institutions ont permis d'obtenir une connaissance plus fine des quartiers, des besoins des habitants, des initiatives positives et des acteurs mobilisés.

Les participants ont exprimé des attentes pour le prochain contrat de ville, et des thématiques à investir de manière prioritaire.

- De la méthode : simplification et souplesse permettant de s'adapter aux spécificités de chaque territoire, de la coopération, du partenariat et un contrat élaboré sur la base de l'expertise des acteurs de terrain. Ce premier point montre la nécessité de remplacer une logique de travail essentiellement « programmatique » à une logique de projet de territoire partagé en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants ;
- Des perspectives pour l'avenir des quartiers et des habitants : faire société (vivre ensemble), sortir les quartiers de leurs difficultés (cadre de vie, logement, lutte contre la pauvreté), accompagnement des habitants, contribuer au changement d'image des quartiers.

²⁹ <https://www.adu-lille-metropole.org/productions/les-faits-de-delinquance-impactant-la-vie-quotidienne-des-habitants/>

<https://www.adu-lille-metropole.org/productions/impacts-des-trafics-de-stupefiants-sur-le-cadre-de-vie/>

Plus finement, ces attentes se résument à :

- **Un renforcement de la proximité** des acteurs publics et privés intervenant en faveur des quartiers. Cela devra se traduire à la fois par une compréhension fine des besoins des habitants, une présence physique dans la durée et la capacité à ajuster les actions bénéficiant aux habitants ;
- **La mise en place d'une écoute active, une mobilisation et des liens plus réguliers avec les habitants.** Il convient de prendre en considération non seulement leurs difficultés, mais aussi leurs aspirations, leurs idées, leurs retours d'expérience. Les habitants doivent devenir des interlocuteurs récurrents et dans la durée des services publics qui leur sont dédiés ;
- **Préparer, accompagner, plutôt que faire à la place de...** Si certaines situations nécessitent de proposer des solutions clés en main aux habitants (accès aux droits dans certaines situations, accès rapide à la qualification et à l'emploi pour certaines personnes...), il apparaît nécessaire d'intervenir aussi de telle sorte que les habitants développent leurs propres compétences, leurs capacités à faire par leurs propres moyens ;
- **Créer les conditions de la mixité en ouvrant les activités proposées dans le quartier à d'autres habitants de la commune, de la MEL, en valorisant ce qui se passe dans le quartier,** en facilitant les liens et les relations entre les habitants d'un espace urbain commun qui comprend le quartier, la ville et des intercommunalités (des attentes particulièrement fortes sont attendues en milieu scolaire).
- **Faciliter les logiques de parcours et de cohérence d'intervention** en particulier en matière de santé (prévention et soins), mais aussi de réussite et d'orientation scolaire.
- **Adapter et renforcer l'offre de services publics et privés** lorsqu'elle s'avère inadaptée ou déficiente en s'appuyant sur un dialogue permanent entre les usagers et les organismes concernés.

Dans la continuité des ateliers « vécus des quartiers », la MEL et l'ADULM ont organisé 7 **ateliers citoyens**³⁰ au cours du 1er trimestre 2023 sur les thématiques suivantes : L'accès aux droits (dont le numérique) ; Le vivre-ensemble, lien social et prévention-sécurité ; L'accès à l'emploi ; La santé ; L'habitat, le cadre de vie, les transitions ; Éducation, jeunesse et un atelier sur la participation des habitants et le pouvoir d'agir.

L'expertise d'usage des habitants, associations, acteurs de terrain, institutions, collectivités a été sollicitée pour mieux connaître les initiatives, acteurs et bonnes pratiques qui répondent aux besoins des habitants, proposer des pistes d'actions et ressources pour améliorer les services rendus aux habitants.

Avec l'évaluation du précédent contrat de ville, les temps de travail sur le pacte des solidarités, les éléments d'analyse statistiques, ces différents ateliers ont contribué à la définition des enjeux du prochain contrat de ville et des solidarités :

- Enjeu 1 : Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;

³⁰ Les outils de facilitation graphique ayant servi aux échanges sur chaque thème sont présentés en annexe

- Enjeu 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi ;
- Enjeu 3 : Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention ;
- Enjeu 4 : Œuvrer pour le vivre ensemble : gestion urbaine et sociale de proximité et cadre de vie, engagement citoyen, sécurité-prévention de la délinquance, habitat ;
- Enjeu 5 : Construire une transition écologique solidaire : mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine ;
- Enjeu 6 : Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations.

3. UN PROJET DE TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DES PLUS VULNÉRABLES

Le contrat de ville et des solidarités adopte les principes d'un projet de territoire au bénéfice des ménages en situation de vulnérabilité, tout en articulant les interventions métropolitaine et infra métropolitaine.

À l'échelle infra métropolitaine, les priorités d'intervention, décrites ci-dessous, sont encadrées sur la base de la géographie des quartiers prioritaires.

3.1. LA GÉOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifie la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Pour le territoire de la MEL, il n'y a pas de quartier sortant, mais une extension des périmètres et un nouveau QPV : le Parc à Haubourdin. La géographie prioritaire du contrat de ville et des solidarités concerne 26 quartiers dans 20 communes de la MEL : Armentières, Croix, Faches-Thumesnil, Haubourdin, Hellemmes, Hem, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Ronchin, Roubaix, Seclin, Tourcoing, Villeneuve-d'Ascq, Wattignies et Wattrelos.

Quartiers prioritaires	Communes concernées
Attargette – Chanzy	Armentières
Bizet – Briqueterie	Armentières
Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Wattrelos Nord	Croix, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos
Secteur Sud	Faches-Thumesnil, Lezennes, Lille, Loos
Le Parc	Haubourdin
Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Hem, Lys-lez-Lannoy, Roubaix
Pacot – Vandracq	Lambersart
Secteur Ouest	Lille
Secteur Nord Est	Lille
Secteur Nord	Lille
Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	Lille, Mons-en-Barœul Villeneuve-d'Ascq
Les Oliveaux	Loos
Clémenceau-Kiener	Loos
La Briquetterie	Marcq-en-Barœul
Comtesse De Ségur	Ronchin
Nouveau Roubaix	Roubaix
La Mouchonnière	Seclin
Phalempins	Tourcoing
Virolois	Tourcoing
La Bourgogne	Tourcoing
Pont Rompu	Tourcoing
Pont de Bois-Hôtel de ville	Villeneuve-d'Ascq

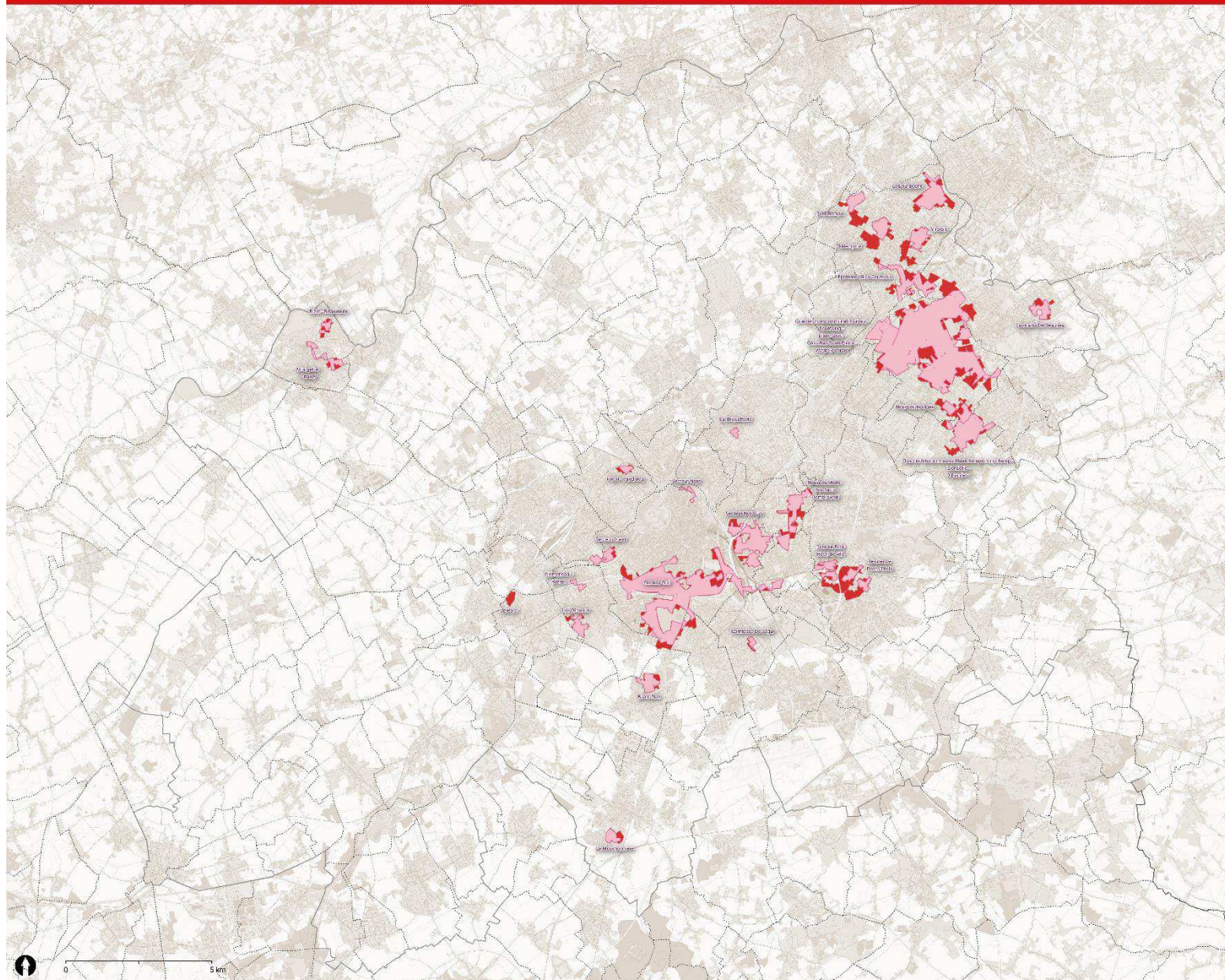
Résidence-Poste-Triolo	Villeneuve-d'Ascq
Epidéme Villas Couteaux	Tourcoing, Wattrelos
Blanc Riez	Wattignies
Centralité De Beaulieu	Wattrelos

Quelques faits notables :

- Une augmentation globale de la superficie des QPV avec une augmentation de périmètre important notamment sur 3 communes : Villeneuve d'Ascq, Tourcoing et Roubaix ;
- Un nouveau QPV : quartier du parc sur Haubourdin (ancien quartier de veille).

CONTRAT DE VILLE DANS LA MEL

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) [Janvier 2024]



Géographie de la politique de la ville

- Ancienne délimitation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) (Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014)
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville 2024 (QPV) (Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023)

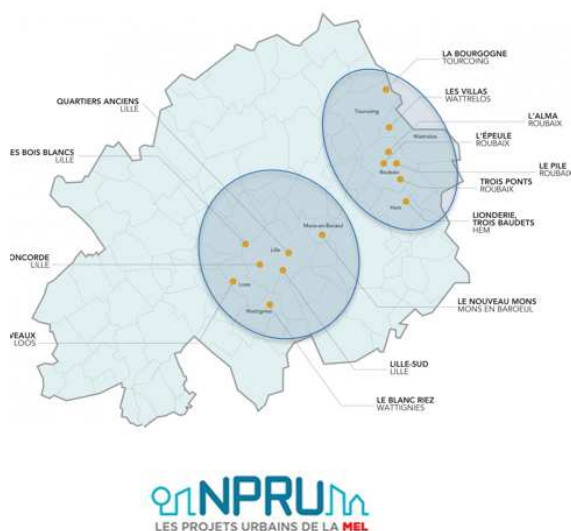
Limites administratives

- Limite de la Métropole Européenne de Lille (MEL)
- ⋯ Limite communale

3.2. UN PROJET DE RÉNOVATION URBAINE MÉTROPOLITAIN AMBITIEUX AU SERVICE DES HABITANTS

Partie intégrante du Contrat de Ville et des Solidarités, le NPRU constitue un effort sans précédent de transformation de **14 sites** rencontrant de lourds dysfonctionnements répartis dans les communes de Lille, Hem, Loos, Mons-en-Barœul, Roubaix, Tourcoing, Wattignies et Wattrelos.

NPRU DE LA MEL : GEOGRAPHIE D'INTERVENTION



9 quartiers prioritaires situés sur 8 communes

5 sites d'intérêt national

- Roubaix – Alma, Epeule, Trois Ponts et Pile
- Tourcoing – La Bourgogne
- Lille - Concorde, Lille Sud et quartiers anciens
- Loos – Les Oliveaux
- Mons en Baroeul – Nouveau Mons

4 sites d'intérêt régional

- Wattrelos – Les Villas
- Hem – La Lionderie
- Wattignies – Blanc Riez
- Lille – Bois Blancs

>>> 14 sites opérationnels d'intervention aux potentiels très différents, au sein de deux versants géographiques aux dynamiques propres ; la spécificité de Roubaix

Le NPRU est un **projet intégré** de cohésion urbaine, sociale et de solidarités pour apporter des réponses cohérentes à l'ensemble des difficultés rencontrées par environ **80 000 métropolitains**.

En tant que porteur du NPRU, la MEL s'engage à poursuivre la mise en œuvre du NPRU engagé en 2019 et représentant plus de 400 opérations portées par une pluralité d'acteurs mobilisés pour une enveloppe globale de plus de **2 milliards d'euros**.

La contribution financière de la MEL à ce programme représente 18% du coût du projet à ce stade, à travers :

- les opérations qu'elle porte en maîtrise d'ouvrage (ingénierie, aménagement des espaces publics)
- et le cofinancement d'opérations portées par les partenaires à travers ses dispositifs (fonds de concours aux équipements publics, subventions dans le cadre de sa politique en matière d'habitat, etc).

ELEMENTS-CLES DU PROGRAMME

L'ambition vise à **traiter des dysfonctionnements urbains, contribuer au rééquilibrage du territoire** et au repositionnement de ces quartiers dans le développement de la métropole. Ceci en agissant collectivement sur la mixité sociale, l'accompagnement des familles par le biais du relogement, l'attractivité de l'offre éducative ou encore la formation et l'insertion des habitants.

Le NPRU doit être l'occasion et le défi de traiter le volume et la forte concentration de situations complexes et un lieu d'innovation des politiques d'accompagnement social pour un accès durable à l'égalité des chances.

Aux côtés des partenaires, la MEL s'engage à poursuivre la mobilisation de l'ensemble de ses compétences autour des axes prioritaires suivants :

- Renforcer la mixité sociale et le rééquilibrage territorial
- Accompagner les parcours résidentiels, notamment pour les ménages relogés et les ménages qui accéderont à la propriété
- Assurer le bon fonctionnement des quartiers et leur bonne gestion
- Accompagner le changement d'image et le retour d'attractivité des quartiers
- Renforcer la réussite éducative
- Favoriser le vivre ensemble
- Soutenir l'insertion économique des habitants
- Lutter contre la pauvreté et la précarité

3.3. DES PÉRIMÈTRES D'ATTENTION COMPLÉMENTAIRES

Pour le territoire de la MEL, des **périmètres d'attention complémentaires** ont été définis sur la base des critères suivants :

- Des secteurs accueillant une population avec un revenu très bas (revenu médian) ;
- L'absence de mixité sociale dans les établissements scolaires (IPS les plus bas des établissements scolaires : écoles et collèges) ;
- Des difficultés sociales liées au peuplement des résidences sociales (fragilité du parc de logement social).

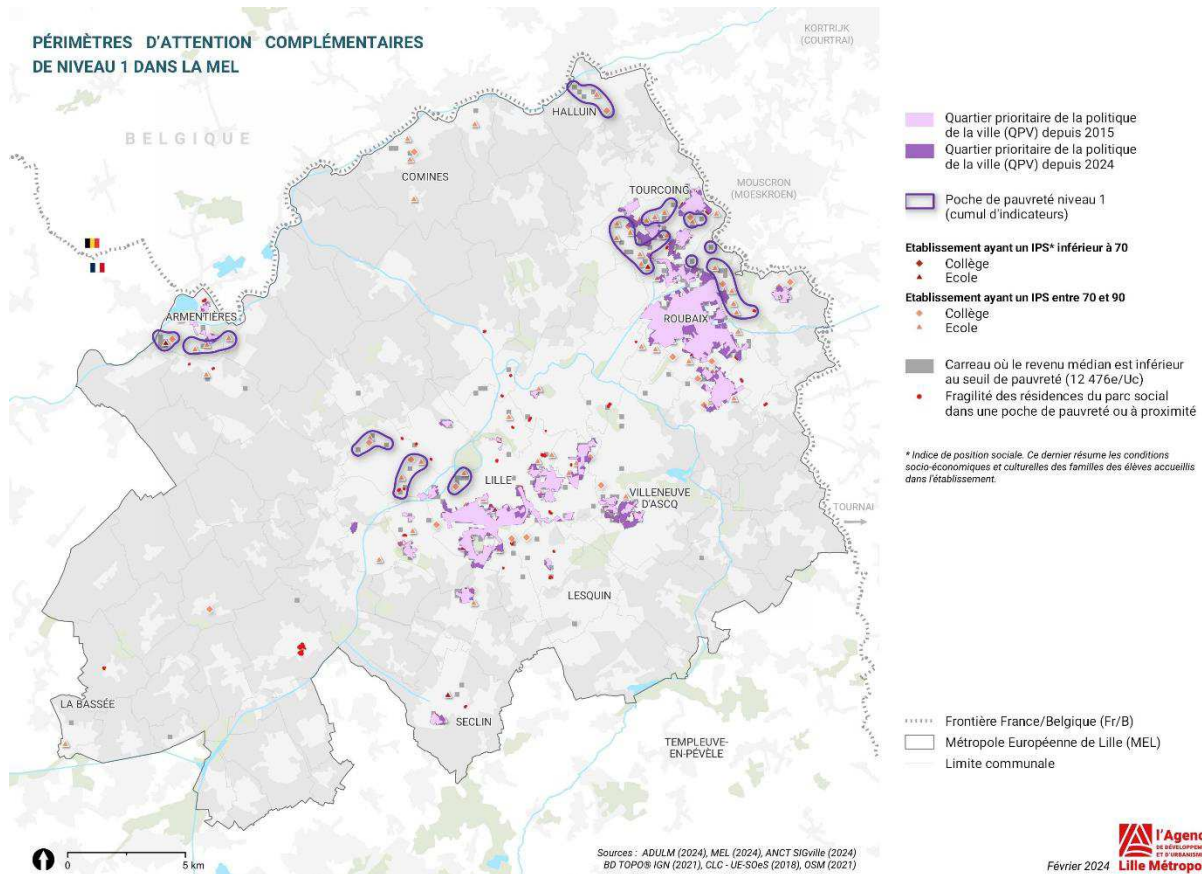
Les secteurs cumulant plusieurs indicateurs de fragilité avec un niveau élevé sont les suivants:

- Des secteurs en limite des quartiers prioritaires sur Armentières (Salengro), Wattrelos (Crétinier, Laboureur, Becksartel), Tourcoing, Lille (Catinat) et Houplines ;
- Des secteurs dans une commune anciennement classée en quartier de veille : Lomme (Marais, Mitterie et Mont à camp) ;
- Un secteur en périphérie de l'agglomération : Halluin.

La création de ce zonage complémentaire permet à la fois d'éviter l'effet frontière engendré par la géographie prioritaire et de mobiliser des partenaires pour la mise en œuvre de solutions socialement innovantes.

Ces périmètres feront l'objet d'un suivi particulier jusqu'en 2026. L'évaluation à mi-parcours permettra de définir ceux à suivre sur la seconde partie du contrat de ville et des solidarités.

L'Etat pourra allouer, de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques sur certains territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables mais situés hors de la géographie prioritaire, sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial du contrat de ville. Cette souplesse ne correspond en aucun cas à la formalisation de nouveaux territoires de veille en politique de la ville.



4. LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

Les enjeux du contrat de ville et des solidarités intègrent les enjeux communs du contrat de ville à horizon 2030 et du pacte local des solidarités à horizon 2027.

4.1 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS L'ENFANCE, NOTAMMENT PAR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE DE TOUS LES JEUNES

PARTENAIRES

État, MEL, Conseil Départemental, communes, Éducation Nationale, CAF, Clubs de prévention, Missions locales, Acteurs de l'accueil hébergement insertion et du logement, Universités, Associations d'étudiants, ADULM

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Accompagner les jeunes vers l'autonomie et favoriser les parcours personnalisés (insertion, logement, santé)
- ⇒ Mobiliser et accompagner les jeunes les plus vulnérables vers et dans le logement

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

L'analyse des résultats scolaires dans les établissements accueillant des enfants et des jeunes des QPV démontre des difficultés récurrentes : retards en 6^{ème} plus importants qu'en dehors des QPV, taux de réussite au brevet inférieur dans les QPV, notes aux épreuves écrites du DNB plus faibles...

- ⇒ **Mieux repérer les élèves en difficulté et les accompagner dans leur réussite scolaire**, corolaire à leur réussite professionnelle

Les QPV ont la particularité d'accueillir des familles fragiles (familles monoparentales, pauvres, moins diplômées que les habitants des autres quartiers, parfois allophones).

- ⇒ **Soutenir la parentalité** : apporter les ressources nécessaires aux parents pour qu'ils accompagnent leurs enfants dans les différents âges de la vie et contribuent à leur épanouissement

41% des lycéens vivant en QPV sont orientés vers des filières professionnelles contre moins de 28% pour les lycéens ayant été scolarisés hors QPV. Les élèves des QPV se caractérisent par des parcours scolaires plus courts et moins prestigieux que les élèves scolarisés hors QPV.

- ⇒ **Favoriser la diversification d'orientation scolaire** notamment en fin de collège pour favoriser l'ambition et la réussite scolaire

Selon les indicateurs socio-économiques, les collèges des QPV ou à proximité directe des QPV accueillent deux fois plus d'élèves issus de familles appartenant aux catégories socio-professionnelles défavorisées que les établissements scolaires hors QPV (64,6% contre 30,5% pour les établissements hors QPV). Cette absence de mixité sociale engendre des difficultés de différentes natures (difficultés collectives dans les apprentissages, faible altérité...).

- ⇒ **Favoriser la mixité sociale et scolaire**
- ⇒ **Favoriser des activités sportives et culturelles régulières, variées** en différents lieux permettra aux jeunes de trouver des centres d'intérêts positifs propices à un développement éducatif équilibré

FOCUS SUR LES SITES NPRU

La lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge constitue une priorité des PRU. Les quartiers, confrontés à d'importants défis économiques et sociaux, voient ces enjeux impacter directement l'éducation et la réussite scolaire des jeunes résidents. Pour inverser cette tendance, l'amélioration de la mixité sociale est recherchée et la rénovation des équipements est entreprise pour créer un environnement éducatif plus inclusif et attractif.

Actuellement une vingtaine de projets d'intervention sur des établissements scolaires sont prévus sur des sites NPRU. Ces interventions seront l'occasion de mettre au travail l'attractivité de ces établissements en faisant le lien entre projets de rénovation et projets éducatifs. Roubaix, Tourcoing, Lille et Loos ont obtenu la labélisation "Cités éducatives" avec pour objectif de mobiliser tous les acteurs de la communauté éducative pour améliorer les conditions d'éducation en favorisant la mixité sociale, l'ouverture à la culture et l'accompagnement des enfants vers la réussite.

4.2 AMPLIFIER LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'EMPLOI

PARTENAIRES

État, MEL, Département, Région, CAF, ADULM, Communes, France Travail, Maisons de l'emploi, Banque Publique d'Investissement

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Lever les freins à la mobilité pour tous et favoriser l'insertion des personnes en grande précarité

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

De nombreux dispositifs et initiatives sont mis en œuvre sur les questions d'emploi au sein de la MEL. Ceux-ci renvoient à une multiplicité d'acteurs et de niveaux d'intervention : Contrat d'engagement jeune, contrats d'apprentissage, emplois Francs, Cités de l'emploi, les Equip'Emploi de France Travail, Écoles de la 2^{ème} chance ; Régionaux (proch'emploi, /proch'info-formation...) ; Départementaux : Nord Emploi ; Volet économie et l'emploi de la politique de la ville (MEL). A ces dispositifs, s'ajoutent des expérimentations locales telles que le territoire zéro chômeurs longue durée (Lille-Fives, Loos, Tourcoing), la sensibilisation du monde enseignant aux métiers en tension (Roubaix), etc... Une articulation entre ces différents niveaux d'intervention est nécessaire afin de rendre l'action publique lisible.

- ⇒ **Renforcer l'articulation du SPELOF** (service public de l'emploi local, de l'orientation et de la formation) avec les besoins de demandeurs d'emploi de QPV en lien avec la mise en place de France Travail
- ⇒ **Positionner les habitants des QPV au cœur des actions favorisant l'emploi et le dynamisme économique**

Parmi les profils les plus touchés en matière d'exclusion professionnelle figurent :

- *les personnes sans diplôme : 21% des demandeurs d'emplois sont sans diplôme (MEL : 14%) ;*
- *les bénéficiaires du RSA : 40% des demandeurs d'emploi en QPV bénéficient du RSA (MEL : 29%) ;*
- *les jeunes (dont le taux de chômage, au niveau national, était de 33% en QPV en 2018 contre 15% dans les autres quartiers, et, au sein de cette population jeune, les sans diplôme ni expérience professionnelle (cf. catégorie des NEET).*

Les femmes constituent un public marqué par des taux d'activité particulièrement faibles et par une précarité dans l'emploi supérieure à la moyenne (25,3% des emplois occupés par ces dernières sont précaires).

Un meilleur accès à l'emploi de ces publics nécessite un accompagnement renforcé et, le cas échéant, la levée de freins périphériques (garde d'enfant, mobilité,).

- ⇒ **Intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus vulnérables ;**
- ⇒ **Lever les freins d'accès à l'emploi des habitants des QPV**

La question de l'adéquation entre les compétences recherchées par les entreprises et celles dont sont dotés les habitants des QPV en recherche d'emploi est récurrente. Cette situation se manifeste notamment par la présence de tensions en matière de recrutement (emplois vacants) alors même qu'il existe une main-d'œuvre inoccupée. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer ce phénomène :

- *La faible mobilité limitée des travailleurs peut impliquer l'existence de déséquilibres locaux du marché du travail ;*
- *Un décalage qualitatif (nature des formations possédées/besoins des entreprises) et quantitatif (nombre limité de personnes formées aux métiers qui recrutent) sur le marché du travail*
- *Le défaut d'attractivité de certains métiers : conditions de travail, rémunération*

- ⇒ **Il s'agira donc d'améliorer l'adéquation entre les compétences des habitants des QPV et celles recherchées par les employeurs.**

Même si une dynamique entrepreneuriale a pu être observée ces dernières années dans les quartiers de la politique de la ville, cette dernière se caractérise également par des situations de précarité.

En effet, les créations d'entreprises au sein des QPV le sont pour la plupart sous le statut des micro entrepreneurs (68% en QPV contre 59% hors QPV), parfois par défaut (difficultés pour trouver une activité en tant que salarié) tandis que les revenus produits peuvent être assez modestes.

- ⇒ **Promouvoir la création d'activités économiques comme outil de développement des territoires prioritaires ;**

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

Les quartiers NPNRU partagent une ambition claire : promouvoir l'emploi et l'inclusion sociale grâce à une collaboration étroite d'un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels. Le renforcement de l'offre de mobilité, la création de nouvelles lignes de tram et le déploiement de bus à haut niveau de service offrent aux habitants plus de facilité à accéder aux grands pôles économiques de la métropole. Le renouvellement urbain représente également une opportunité pour structurer des filières économiques, soutenir les savoir-faire des habitants et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers. L'introduction de clauses sociales et d'heures d'insertion dans les chantiers constitue une première mesure concrète visant à favoriser l'insertion professionnelle des habitants éloignés du marché de l'emploi.

Plusieurs sites ont le fait le choix d'une Maison de l'emploi : un outil central, permettant à ces divers acteurs d'agir de concert et de proposer leurs services tels que le développement d'activités, des plans de formation et l'acquisition de nouvelles compétences.

Lille-Fives, Loos et Tourcoing disposent « d'entreprises à but d'emploi », issues de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » visant spécifiquement à soutenir le retour à l'emploi des individus les plus éloignés du marché du travail via la construction de parcours personnalisés.

À Roubaix, une Maison de l'économie circulaire et du Zéro déchet sera créée pour accompagner les porteurs de projets à la structuration de nouvelles filières.

4.3 PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

PARTENAIRES

État, MEL, ARS, CPAM, communes, Conseil départemental, EPSM (3 EPSM sur la métropole), CLSM, CMP, RSSLM, CREHPSY, PTSM et ADULM

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

La réalisation du diagnostic relatif au contrat de ville et des solidarités a mis à jour la rareté des données santé à l'échelle des QPV que ce soit en matière de santé physique ou mentale.

- ⇒ **Se doter d'un outil d'observation**, en matière de santé mentale afin de mieux qualifier les besoins, les ressources et de mieux ajuster les modalités d'intervention en la matière.

Les ateliers citoyens pour l'écriture du contrat de ville animés par l'Agence d'urbanisme à l'automne 2022 et au printemps 2023 ont fait remonter des observations de différents ordres, dont une augmentation perceptible des jeunes en souffrance psychique avec ou sans soutien familial. Ces remontées sont corroborées par le rapport du CESER de janvier 2022 sur la santé mentale qui met en exergue le lien entre conditions de vie et hausse des troubles psychiques dans la Région Hauts-de-France.

- ⇒ **Soutenir les acteurs agissant sur les problématiques de santé mentale notamment auprès des jeunes.**

Une étude de référence réalisée sur 32 QPV du Grand Est révélait une surmortalité prématurée (avant 75 ans) supérieure à 67% à celle de la région. L'ARS et les CPAM observent par ailleurs une moindre participation des habitants des QPV aux campagnes de dépistages de maladies mortelles lorsqu'elles sont prises en charge trop tardivement.

- ⇒ **Dans cette perspective, l'ambition sera d'améliorer la participation des habitant.es des QPV aux campagnes de prévention notamment les campagnes de dépistages des cancers du sein, des cancers colorectaux et du col de l'utérus.**

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

L'opportunité du NPNRU est aussi de créer des quartiers à santé positive. Par la renaturation des espaces publics, l'aménagement de balades paysagères, l'amélioration de la qualité de l'air et l'accès à une alimentation équilibrée (quartiers fertiles), l'idée est d'offrir aux habitants des QPV un cadre de vie sain et paisible. Les projets de renouvellement urbain permettent également de repenser l'offre de santé dans ces quartiers denses et éloignés des parcours de soins.

4.4 ŒUVRER POUR LE VIVRE ENSEMBLE : GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ ET CADRE DE VIE, ENGAGEMENT CITOYEN, SÉCURITÉ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, HABITAT

PARTENAIRES

MEL, État (ANRU, DDTM, PDEC), Villes, bailleurs, Région

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

En matière d'habitat :

Les éléments de diagnostic font état d'un parc de logement privé et public présentant des fragilités à plusieurs titres : ancienneté, indignité, phénomène de passoire énergétique. Il est également souligné par différents travaux à l'échelle de le MEL, un manque de mixité qui engendre des déséquilibres territoriaux sur le plan social, éducatif, économique

- ⇒ L'ambition est d'**améliorer la situation de l'habitat dans les QPV (qualité des logements, performance énergétique, mixité)**. En la matière la MEL et ses partenaires ont pris des engagements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du NPNRU. Ces engagements feront office d'ambitions dans le cadre du contrat de ville et des solidarités.

Le PLH porte la volonté d'un équilibrage territorial du peuplement à travers les attributions de logements sociaux. Il s'agit donc de viser :

- *Hors QPV, 25% des attributions doivent se réaliser au bénéfice des ménages les plus modestes (1^{er} quartile)*
- *En QPV, trois quarts des attributions doivent se réaliser au bénéfice des ménages aux revenus intermédiaires et plus élevés (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartile).*

En matière de production de logements sociaux, il s'agit de prévoir dans les opérations de construction de logements hors QPV 30% de logements sociaux dont 30% de PLAI³¹.

En matière de rénovation énergétique, le PLH fixe comme objectif d'accompagner les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de 3 000 logements par an en ciblant prioritairement les « passoires énergétiques », dont au moins 60% sont situés en QPV.

En matière de cadre de vie :

*En matière de **propreté urbaine et de gestion des déchets**, les QPV connaissent un nombre de dépôts sauvages de déchets et d'encombrants plus important qu'ailleurs.*

- ⇒ Via la démarche métropolitaine de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, la MEL et ses partenaires ambitionnent d'**améliorer la propreté des quartiers prioritaires**. Il s'agira notamment de faire en sorte que les habitants perçoivent cette amélioration au quotidien.

³¹ Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Une étude de l'ADULM datant de 2019³² rend compte d'une prédominance des délaissés urbains en quartiers prioritaires dont une partie crée des nuisances : dépôts sauvages, appropriation... La MEL en lien avec ses partenaires locaux a expérimenté des démarches permettant de qualifier ces délaissés.

- ⇒ **L'ambition est de poursuivre le travail engagé et d'aménager de nouveaux espaces actuellement délaissés situés en QPV.** Les aménagements devront s'adosser sur des projets permettant le bon fonctionnement de ces espaces (propreté, entretien...)

*En matière de **participation des habitants** : les ateliers citoyens rendent compte de nombreux écueils quant à la mobilisation des habitants aux différents dispositifs de la Politique de la Ville. Ainsi sur de nombreux sites, les conseils citoyens n'existent plus et au-delà, le dialogue entre habitants et institutions en matière de politique de la ville est difficile en dehors de sujets bien précis (Opération de Renouvellement Urbain à titre d'exemple) ...*

- ⇒ **L'ambition est donc de (re) créer d'ici 2030, dans chaque quartier, des collectifs d'habitants** permettant de faciliter le lien entre les institutions et les habitants sur les sujets, projets qui les concernent, les préoccupent (aménagement, rénovation, entretien du quotidien...mais aussi projets éducatifs, d'animation de quartier...).

En matière de sécurité et de prévention de la délinquance :

Les sujets qui préoccupent le plus (en dehors des périodes d'exacerbation de violences liées à des événements : violences urbaines) sont :

- *Les trafics, en particulier, de stupéfiants et leurs effets ;*
- *Une tendance au rajeunissement de la délinquance dont une attention particulière portée sur la prostitution des mineurs ;*
- *La délinquance routière, qui peut se traduire par de l'insécurité du quotidien.*

D'autres problématiques sont évoquées mais de manière différenciée selon les quartiers : violences intrafamiliales en hausse avec des difficultés à trouver des solutions rapides et pertinentes que ce soit pour les femmes ou les enfants en danger...

- ⇒ **Diminuer de manière significative l'entrée des adolescents dans les réseaux de délinquance**, en particulier ceux liés aux trafics de stupéfiants, dans le cadre d'une approche globale (repérage des mineurs en danger, protection des mineurs, protection de l'enfance, éducation, parentalité, sanctions, justice...)

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

L'entrée en phase opérationnelle des NPNRU nécessite de rappeler quotidiennement le sens des projets dans une logique d'accompagnement au changement et aux nouveaux usages. Les projets doivent se préciser dans leurs détails. Ils laissent ainsi certaines marges pour des initiatives citoyennes et l'expression du pouvoir d'agir des habitants. Pour atténuer les nuisances des chantiers, les conventions de gestion de

³² ADULM, *Une approche renouvelée des lieux vacants dans la métropole lilloise*, 2019

site facilitent la vie des habitants et les stratégies de gestion transforment tout vivant et animent les espaces vacants. La co-construction et le changement d'image des quartiers par la réappropriation des espaces publics permettent d'accompagner socialement la dynamique de transformation urbaine.

A Wattignies, la conception des nouveaux espaces publics est un vecteur du changement d'image du quartier. La mobilisation et l'engagement des habitants dans les travaux de gestion urbaine de proximité, conduits par la ville, permettent d'accompagner les changements opérés.

4.5 CONSTRUIRE UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE : MOBILITÉ, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, RENATURATION DE LA VILLE, AGRICULTURE URBAINE

PARTENAIRES

État (ANRU, DDTM, DREAL, ADEME), Région Haut de France, Département du Nord, MEL, Communes, CAF, ADULM, CERDD, IREV

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

Au regard de l'urgence climatique, la MEL a fixé dans son Plan Climat Air Énergie Territorial une stratégie de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'environnement d'ici 2026, tout en visant la neutralité carbone à l'horizon 2050

- ⇒ Lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'accès à une alimentation durable

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

Alors que les habitants des quartiers prioritaires ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des logements souvent mal isolés et des espaces très minéraux. Il est donc indispensable d'avoir une attention spécifique à la transition écologique pour les quartiers prioritaires en multipliant les dispositifs d'accompagnement des citoyens, des associations, des universités et de la société civile dans son ensemble. Logement, énergie et alimentation constituent les trois premiers postes de dépenses rapportés par les Français, dans les QPV comme ailleurs. Néanmoins, le logement apparaît dans les QPV encore plus nettement qu'ailleurs devant les autres postes de dépenses : 35% des habitants le citent comme leur premier poste de dépense. Le logement est également sujet à de nombreuses difficultés du quotidien : ainsi, 43% de la population indique avoir déjà été confronté à une température trop élevée dans leur logement pendant l'été, 40% à une température trop basse pendant l'hiver, et 34% à une mauvaise insonorisation.³³

- ⇒ Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique ;
- ⇒ Mettre en œuvre des opérations d'aménagement favorisant la santé environnementale et l'adaptation au changement climatique ;

³³ Les habitants de QPV toujours plus exposés aux impacts du changement climatique (Baromètre ANRU – Harris Interactive 8 février 2024)

Dédié à la montée en qualité des projets mis en œuvre dans le cadre du NPNRU, "Quartiers Résilients" est une démarche d'intervention conjointe dans l'ensemble des quartiers. Le NPRU de la Bourgogne à Tourcoing fait partie des lauréats de la démarche. Par ailleurs, Léna Mexico a intégré la démarche « démonstrateur de la ville durable » pour un quartier ancien. Les QPV en renouvellement urbain sont des territoires caractérisés par une fragilité plus forte qu'ailleurs, présentant d'importantes disparités avec leur agglomération environnante. Ils représentent donc des opportunités en matière de transition et résilience.

- ⇒ Inscrire les quartiers NPNRU dans la démarche quartiers résilients et s'appuyer sur le démonstrateur de la ville durable « Léna Mexico » dans le cadre de l'habitat privé ;

Dans les quartiers populaires, de nombreuses initiatives existent afin de trouver des solutions aux problématiques quotidiennes. Repair café, ateliers éco gestes, recyclerie, ressourceries sont autant d'outils à mobiliser pour promouvoir une transition écologique et solidaire. Il s'agira de favoriser l'écologie populaire et de valoriser les actions portées localement.

- ⇒ Structurer et faire connaître les réseaux et les lieux durables et solidaires existants dans les quartiers ;

La part des ménages sans voiture est beaucoup plus élevée en QPV que sur l'ensemble de la Métropole Européenne de Lille (40 % contre 26 %). Ils possèdent moins souvent le permis de conduire, et se déplacent davantage à pied et en transports en commun. Les habitants des QPV sont plus nombreux à posséder un abonnement de transports collectifs. Une tarification solidaire pour les métropolitains existe pour lever pour partie le coût du transport en tant que frein à la mobilité. Ainsi, pour les moins de 18 ans, la gratuité des transports est appliquée depuis le 1er janvier 2022. Par ailleurs, la pratique du vélo y est moins développée (les aménagements, la sécurisation et l'apprentissage sont des enjeux à prendre en compte dans les QPV)

- ⇒ Favoriser la mobilité des habitants en QPV ;

76% des habitants des QPV indiquent avoir déjà mangé des aliments de moins bonne qualité que d'habitude (contre 61% dans la population générale). Et 63% indiquent avoir déjà sauté un repas pour faire des économies, contre 39% dans la population générale. (Baromètre ANRU – HARRIS février 2024)

- ⇒ Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable.

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

Les quartiers NPNRU s'engagent dans la transition énergétique et écologique en intégrant la qualité environnementale dans les projets et en accompagnant socialement les transformations. Les projets mettent l'accent sur la limitation des risques, la réduction des nuisances, la transition écologique et la lutte contre la précarité énergétique : logements plus sobres en termes de consommation d'énergie, économie circulaire par le biais de la réutilisation, du réemploi et du recyclage des matériaux issus des démolitions, développement de l'agriculture urbaine,

végétalisation des quartiers, installation de réseaux d'énergie intelligents, développement de l'offre de transport collectif et accès aux nouvelles mobilités...

Le « quartier résilient » de La Bourgogne à Tourcoing adopte le modèle historique de la cité-jardin et prévoit l'amélioration du patrimoine bâti et le déploiement d'un nouveau réseau de chaleur.

À Lille, dans les quartiers anciens, un espace ressource collaboratif sera installé au cœur du quartier pour faciliter les échanges et la formation sur l'habitat durable. Des actions de sensibilisation accompagneront la population dans l'appropriation des nouveaux usages et des bonnes pratiques.

Enfin, la végétalisation des cours d'école améliore les conditions de travail et de bien-être des élèves et du personnel éducatif.

4.5 LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA GRANDE PRÉCARITÉ, ACCÈS AUX DROITS, TRANSITION NUMÉRIQUE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PARTENAIRES

CD59, CAF, UDCCAS, CDAD du Nord, Communes

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Développer les outils pour la coordination de l'accès aux droits et rendre accessible l'information sur les droits et dispositifs

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

En matière d'accès aux droits :

La dématérialisation des démarches administratives a engendré des difficultés de la part des publics fragiles, ne maîtrisant pas ou peu les outils numériques, la lecture, l'écriture... Des associations de proximité (Centres sociaux entre autres), les communes, les CCAS se sont mobilisés pour éviter les ruptures de droits, faciliter les démarches. Malgré tout l'accès aux droits reste problématique pour certains habitants.

- ⇒ **Faciliter l'accès aux droits et accompagner les habitants aux usages numériques ;**
- ⇒ **Soutenir et expérimenter des démarches « d'aller vers »** dédiées aux personnes isolées, peu mobiles, potentiellement en situation de rupture de droit.

En matière de lutte contre les discriminations :

L'étude Melodi³⁴ (testing) concernant des postes d'assistant.es de gestion sur la MEL a montré la persistance des discriminations notamment des candidat.es avec des noms à consonance maghrébine d'autant plus lorsqu'ils habitent en QPV alors que les candidats issus des QPV avec un nom à consonance française en tirent avantage (en raison du dispositif emplois francs notamment).

- ⇒ **Former les acteurs :**
 - Faire évoluer les pratiques RH des employeurs via le déploiement d'actions de sensibilisation / formations innovantes en matière de lutte contre les discriminations ;

³⁴ <https://www.calameo.com/mel-metropole-europeenne-de-lille/read/005117137a6be6fd3cf33?page=1>

- Poursuivre les actions engagées en faveur de la lutte contre les discriminations dans le domaine du logement ;
- D'autres champs que l'emploi pourront être explorés : éducation, accès aux loisirs... et d'autres acteurs pourront être sensibilisés/formés.

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

Le retournement d'image des quartiers passe notamment par l'implantation d'une offre de services large au cœur des QPV et, ce, pour les désenclaver et faciliter la vie des habitants. Commerces et transports permettent de garantir une certaine autonomie de ces derniers et de lutter contre leur isolement. En programmant du mobilier urbain inclusif et proposant des espaces de rencontre investis par la vie locale, le tissu associatif et les initiatives citoyennes, les futurs quartiers offrent des lieux d'échange et de socialisation.

Les communes de Loos et Tourcoing ont fait le choix de constituer en centralité de leur projet une place de marché et une halle commerciale.

A Lille-Concorde, les jardins partagés familiaux donnent vie au quartier et permettent aux habitants de se rencontrer et d'échanger autour d'une pratique commune et responsable.

5. LES VOILETS LOCAUX DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

Chaque commune précisera, au regard des spécificités locales et des résultats de la concertation citoyenne, sa propre stratégie au regard des 6 enjeux métropolitains. Les volets locaux seront finalisés à l'été 2024 et annexés au contrat de ville et des solidarités.

6. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

6.1 UN PACTE DE GOUVERNANCE PERMETTANT LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

Le pacte de gouvernance du contrat de ville et des solidarités de la MEL aura trois grandes fonctions :

- Piloter et coordonner : gouverner, arbitrer et orienter ;
- Suivre : administrer, suivre administrativement, financer et évaluer l'impact ;
- Animer : faire vivre le contrat, innover, expérimenter, coopérer, proposer des modalités de travail.

PILOTER ET COORDONNER

- Comité de pilotage du contrat de ville et des solidarités
- Comité intercommunal
- Revue de projets par thématique (enjeux et ambitions)
- Journée annuelle PV MEL

SUIVRE

- Comités techniques de suivi (politique de la ville, contrat de local de solidarité, NPNRU, GUSP-ATFPB, Economie et Emploi)
- Groupe de suivi de la mobilisation du droit commun
- Groupe d'observation et d'évaluation

ANIMER

- Réseau CVS MEL
- Ateliers citoyens

Cette nouvelle gouvernance se veut plus dynamique et doit permettre une mobilisation plus affirmée des parties prenantes du contrat de ville et des solidarités.

Elle doit conduire à une meilleure articulation des instances existantes au service d'une recherche d'arbitrage et de solutions au service des territoires les plus vulnérables du territoire métropolitain.

Elle doit permettre un engagement renforcé des partenaires qui se traduira dans le plan d'actions du contrat de ville et des solidarités.

6.2 LES MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour un véritable changement de la situation des quartiers, ce nouveau contrat ne doit pas se focaliser uniquement sur la gestion des crédits spécifiques mais rechercher prioritairement à mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droit commun.

Ainsi, suite à l'appel à mobilisation de l'ensemble des partenaires du contrat, effectué lors du comité de pilotage du 8 mars 2024, les différentes institutions ont fait part de leurs engagements à renforcer leurs politiques publiques en faveur des habitants les plus vulnérables de la MEL. Ces engagements sont joints à la délibération présentée lors du conseil communautaire du 19 avril 2024.

Enfin une attention sera portée sur la simplification administrative pour les porteurs de projets avec la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectif. L'objectif est d'atteindre 50% de CPO d'ici 2030 ;

6.2 PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne est un enjeu central en vue d'élaborer un projet partagé entre les habitants des quartiers et les acteurs locaux.

Comme l'indique l'instruction du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030, la participation des habitants doit se faire dans un cadre formel de concertation durant toute la durée du contrat. À ce titre, les ateliers quartiers vécus et citoyens ont été mis en place durant le 1^{er} semestre 2023 pour définir les enjeux prioritaires du contrat de ville et des solidarités.

Dans le cadre de l'animation du contrat de ville, des ateliers thématiques seront organisés pour poursuivre la mobilisation des habitants et des acteurs locaux.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux concourent à l'ambition portée par le présent contrat en s'appuyant sur les associations représentatives des locataires comme prévu par la loi Egalite et Citoyenneté du 27 janvier 2017. À ce titre, la convention cadre GUSP-ATFPB précise les modalités de participation des habitants aux instances permettant la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants pour les projets d'amélioration du cadre de vie.

Ces démarches de participation citoyenne s'inscriront dans le cadre référence de la Charte de la participation citoyenne adoptée par la MEL le 28 juin 2021.

6.3 OBSERVATION ET ÉVALUATION AU SERVICE DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLLIDARITÉS

L'observation et l'évaluation du contrat de ville et des solidarités s'appuieront sur une animation et une gouvernance facilitant le pilotage et le suivi de ces enjeux et ambitions. Un groupe de travail spécifique est proposé pour définir le cadre de l'observation et de l'évaluation du CVS.

L'évaluation poursuivra deux objectifs principaux :

- Analyser la capacité des politiques publiques de droit commun à se mobiliser pour atteindre les ambitions fixées (identification des bonnes pratiques, des leviers, des freins des acteurs).
- Définir les orientations nécessaires à l'atteinte des objectifs

La démarche d'évaluation proposée s'appuiera sur des indicateurs mais aussi des questions évaluatives, des référentiels d'évaluations qui seront nourris par les acteurs et les habitants concernés. Trois projets phares seront suivi dans le temps.

Trois actions très concrètes et prioritaires pour la vie quotidienne des habitants feront l'objet d'un suivi renforcé. Un chef de projet commun aux signataires du contrat sera désigné pour suivre chacune des actions et fera un reporting de l'état d'avancement de l'action lors de chaque comité de pilotage stratégique du contrat.

Un point d'étape sera réalisé en 2027.

L'évaluation des actions soutenues au titre du contrat local des solidarités sera menée selon les principes du référentiel national relatif au pacte local des solidarités.

7. COMMUNICATION

Le volet communication du contrat de ville et des solidarités s'inscrit dans une approche globale et inclusive, contribuant activement au développement des quartiers prioritaires de la MEL. Son objectif : renforcer la visibilité et la lisibilité des projets engagés, les rendant accessibles et compréhensibles pour les habitants des QPV, le grand public et les partenaires.

4 objectifs principaux :

- Préserver **la mémoire et l'histoire des quartiers** tout en facilitant le processus d'accompagnement au changement ;
- Développer **l'attractivité des quartiers** en travaillant sur leur image et **valoriser les initiatives citoyennes** ;
- Permettre aux habitants d'accéder à **une information relative aux services à leur disposition** (accès aux droits, accès aux soins et prévention, soutien à l'éducation et à la parentalité, etc...) et d'encourager leur pleine participation aux projets qui leur sont destinés ;
- Renforcer **la dynamique partenariale** par la mise en place de temps forts métropolitains.

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADULM : Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole

AMELIO : Service Public de la Métropole Européenne de Lille pour l'Amélioration de l'Habitat

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARHM : Action Recherche Handicap et Santé Mentale

ARS : Agence Régionale de Santé

ATFPB : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

ATMO : Association de surveillance de la qualité de l'air

BBC : Bâtiment Basse Consommation

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD59 : Conseil Départemental du Nord

CDAD : Conseil Départemental d'Accès au Droit

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDV : Contrat de Ville

CERDD : Centre Ressource du Développement Durable

CESER : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

CGI : Code Général des Impôts

CLS : Contrat Local des Solidarités

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CMP : Centre Médico-Psychologique

CNAM-TS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

COMPAS : Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale

COFIL : Comité de Pilotage

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CREHPSY : Centre de Ressources sur le Handicap Psychique

CSA : Carte Stratégique de l'Air

CVS : Contrat de Ville et des Solidarités

DARES : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques

DATA : Terme anglais qui désigne les données numériques de manière générale

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DEFM : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois

DEM : Déchet encombrant des Ménages

DNB : Diplôme National du Brevet

DPE : Diagnostic de Performance Énergétique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DTEC : Direction de la Transition Écologique et du Climat

EGB : Échantillon Généraliste de Bénéficiaires (population protégée par l'assurance maladie)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPSM : Établissement Public de Santé Mentale

FAJeM : Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole

FALC : Facile à Lire et à Comprendre

FIJeM : Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

HARRIS (Institut) : Institut d'études marketing et de sondages d'opinion

HLM : Habitation à loyer modéré

HUMUS : Projet européen dans le cadre du programme Horizon Europe

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IMPETUS : IMproving local PoliciEs on Temporary UsesS : projet européen dans le cadre du programme INTERREG

IPS : Indice de Position Sociale

IREV : Institut Régional de la Ville

LP : Logement Privé

LS : Logement Social

MAPTAM (Loi) : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

MEL : Métropole Européenne de Lille

NEET : Not in Employment, Education or Training = Jeunes qui ne sont pas en emploi, en études ou en formation

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

ONPV : Observatoire National de la Politique de la Ville

OPS : Occupation du Parc Social

ORE : Obligations Réelles Environnementales

PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

PDEC : Préfet/Préfète Délégué(e) à l'Égalité des Chances
PDES : Plans de Déplacements des Établissements Scolaires
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POPSU : Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PRU : Projet de Rénovation Urbaine
PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale
PV : Politique de la Ville
QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la ville
RD : Recherche et Développement
REPONSE : RÉvélateur du POtentiel Nourricier du Sol et de son Ecosystème
RH : Ressources Humaines
RSA : Revenu de Solidarité Active
RSSLM : Réseau Santé Solidarité Lille Métropole
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SMSPD : Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
SNIIR-AM : Système National d'Information Inter-Régimes de l'Assurance Maladie
SOLIGUIDE : Guide Solidaire gratuit qui référence les lieux et services accessibles utiles
SPELOF : Service Public de l'Emploi Local, de l'Orientation et de la Formation
STMT : Statistiques mensuelles du Marché du Travail
TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
TZCLD : Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée
UDCCAS : Union Départementale des Centre Communaux d'Action Sociale
URH : Union Régionale pour l'Habitat
VRAC (Association) : Vers un Réseau d'Achat en Commun

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 059-215900176-20240530-DE24050-DE



CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

¹Le Contrat de ville et le Pacte local des solidarités donnent lieu à un **document contractuel unique, le Contrat de ville et des solidarités**, afin de se doter d'un projet de territoire au bénéfice des habitants les plus vulnérables qui devra mobiliser de façon prioritaire des crédits de droit commun de l'ensemble des partenaires.

Sommaire

TABLE DES MATIÈRES

1. Éditorial.....	4
2. Panorama métropolitain de la pauvreté et diagnostic des quartiers prioritaires.....	5
2.1 Panorama métropolitain de la pauvreté.....	5
2.2. Diagnostic des quartiers prioritaires.....	8
Tableau général.....	8
Des quartiers dont les compositions démographiques se distinguent du reste de la Métropole.....	8
1. Une ségrégation scolaire très marquée qui impacte les résultats et l'orientation scolaire.....	9
2. Une situation en matière d'emploi qui demeure fragile.....	10
3. L'impact de la précarité sur les questions de santé et l'accès à la prévention.....	11
4. Les quartiers face aux enjeux environnementaux et de changement climatique.....	12
5. Prévention de la délinquance, sécurité.....	14
2.3. Un contrat de ville et des solidarités qui s'appuie sur l'expertise de terrain	15
3. Un projet de territoire au bénéfice des plus vulnérables.....	17
3.1. La géographie des quartiers prioritaires.....	17
3.2. Un projet de rénovation urbaine métropolitain ambitieux au service des habitants.....	18
3.3. Un zonage complémentaire : les poches de pauvreté.....	19
4. Les enjeux du contrat de ville et des solidarités.....	21
4.1 Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes.....	21
Partenaires.....	21
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités.....	21
Pour répondre à ces ambitions.....	22
Focus sur les sites NPRU.....	23
4.2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi.....	24
Partenaires.....	24
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités.....	24
Pour répondre à ces ambitions.....	25
Focus sur les sites NPRU.....	26
4.3 Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention.....	27
Partenaires.....	27
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités.....	27
Pour répondre à ces ambitions.....	28
Focus sur les sites NPRU.....	28
4.4 Œuvrer pour le vivre ensemble : Gestion urbaine et sociale de proximité et cadre de vie, engagement citoyen, sécurité prévention de la délinquance, habitat.....	29

Partenaires.....	29
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités.....	29
Pour répondre à ces ambitions.....	31
Focus sur les sites NPRU.....	31
4.5 Construire une transition écologique solidaire : Mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine.....	33
Partenaires.....	33
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités.....	33
Pour répondre à ces ambitions.....	33
Focus sur les sites NPRU.....	34
4.6 Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations.....	35
Partenaires.....	35
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités.....	35
Pour répondre à ces ambitions.....	36
Focus sur les sites NPRU.....	36
5. Les volets locaux du contrat de ville et des solidarités.....	37
6. La gouvernance du contrat de ville et des solidarités.....	37
6.1 Un pacte de gouvernance permettant la mobilisation de l'ensemble des partenaires.....	37
6.2 Participation citoyenne.....	38
6.3 Observation et évaluation au service du contrat de ville et des solidarités.....	38
7. Communication.....	38

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 059-215900176-20240530-DE24050-DE



1. ÉDITORIAL

2. PANORAMA METROPOLITAIN DE LA PAUVRETÉ ET DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

2.1 PANORAMA MÉTROPOLITAIN DE LA PAUVRETÉ

Un habitant sur 5 en situation de pauvreté dans la MEL²

233 500 personnes sont en situation de pauvreté monétaire³ dans la Métropole Européenne de Lille en 2021, soit près d'un habitant sur cinq (19,7%)⁴, contre 14,9% en moyenne en France métropolitaine. Ces ménages ont un revenu de moins de 1 158 euros par mois par unité de consommation⁵.

Dans la MEL, un ménage pauvre sur deux a un revenu de moins de 907 euros par mois par unité de consommation.

Les ménages les plus touchés par la pauvreté dans la MEL sont :

- Les familles monoparentales (avec un taux de pauvreté de 36,7%) ;
- Les familles nombreuses (avec un taux de pauvreté de 35% pour les ménages de 5 personnes ou plus) ;
- Les plus jeunes (avec un taux de pauvreté de 29% pour les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans) ;
- Les hommes seuls (25,5%).

Davantage d'habitants pauvres en 2021 qu'en 2014

Le taux de pauvreté augmente de 0,8 point entre 2014 et 2021 dans la MEL, soit plus rapidement que la moyenne nationale (+0,2 point). On compte près de 14 000 personnes pauvres supplémentaires dans la MEL en 2021 par rapport à 2014.

Après la crise sanitaire de 2020, la reprise de l'activité en 2021 s'est accompagnée d'une hausse des revenus du travail, plus marquée pour les ménages les plus aisés. En revanche, la non reconduction des aides de solidarité exceptionnelles versées en 2020 aux ménages bénéficiaires de certaines aides (notamment du revenu de solidarité active et des aides au logement) ainsi que la non reconduction de la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire, a pesé sur le niveau de vie des ménages les plus modestes qui diminue en 2021.⁶

² Source étude ADULM, février 2018 : [Pauvreté : évolutions sociales du territoire et trajectoires individuelles](#)

³ Population dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian national, soit 1 158 euros pour une personne seule, 1 737 euros pour un couple, auxquels il faut ajouter 347 euros pour chaque enfant de moins de 14 ans et 579 euros pour les personnes à charge plus âgées.

⁴ Source : Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) provenant du rapprochement des données fiscales et des données sur les prestations sociales. Ces données permettent de reconstituer le revenu disponible, c'est à dire après la prise en compte des impôts ainsi que des prestations sociales et des revenus financiers non déclarés. Données hors population sans domicile et hébergées en institutions (prison, foyer, maison de retraite, ...).

⁵ L'unité de consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Ce calcul permet de tenir compte des économies d'échelle au sein du ménage.

⁶ « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent » Insee Première n°1973

La hausse du taux de pauvreté est plus importante pour certains ménages :

- Les personnes seules (+3 points), et en particulier, les femmes seules (+6 points),
- Les chômeurs
- Les familles nombreuses (+2,8 points).

L'inflation récente impacte fortement le pouvoir d'achat des ménages aux revenus les plus faibles :

- Les populations modestes sont celles qui subissent le plus la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, une part plus importante de leur budget y étant dédiée.
- Si la hausse du SMIC permet de protéger les ménages ayant des revenus issus du travail, en revanche, l'évolution du niveau de vie des ménages dépendant des aides sociales est limitée par une faible revalorisation des minima sociaux et des allocations. Les ménages subissent entre 2021 et 2023, une forte augmentation des prix qui ne s'est pas traduite par une augmentation équivalente des minima sociaux⁷ (il est estimé à 200 euros de perte de pouvoir d'achat en 2023 par rapport à 2021 pour une mère avec deux enfants, touchant le RSA, les allocations familiales et de logement).⁸

Différents facteurs de fragilisation qui viennent renforcer les difficultés des ménages en situation de pauvreté

Thématiques	Indicateurs	MEL	Moyenne métropoles France	France
Situation familiale	<i>Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi *</i>	16,6%	13,9%	11,1%
Insertion professionnelle	<i>Part des allocataires du RSA en 2021 **</i>	8,7%	6,4%	5,1%
Niveau de formation initiale	<i>Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés *</i>	55%	47,4%	44,2%
Logement	<i>Part des logements « passoires énergétiques » selon le DPE au 01/01/22***</i>	23,90%	Nc	19,2%
Mobilité	<i>Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail *</i>	8,5%	8,9%	14,7%
Accès aux soins	<i>Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes (nombre moyen de consultations et visites annuelles par habitant)****</i>	4,9	4,4	3,4

⁷ Observatoire des inégalités, novembre 2023

⁸ « Pour une revalorisation anticipée des minima sociaux », Noam Leandri, Pierre Madec. Fondation Jean Jaurès, octobre 2023

- * INSEE, recensement de la population, 2020
- ** Données CAF, 2022
- *** Observatoire national de la rénovation énergétique, 2022
- **** Traitements Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric

Une pauvreté très concentrée dans les communes en QPV

87% des habitants pauvres de la MEL vivent dans une commune concernée par la géographie prioritaire de la politique de la ville, alors que ces communes représentent 68% de la population de la MEL. C'est particulièrement le cas de :

- Roubaix (avec un taux de pauvreté de 42% et 41 200 personnes pauvres),
- Tourcoing (27%, 26 800 personnes),
- Lille (25%, 59 000 personnes),
- Armentières (24%, 6 000 personnes),
- Mons en Baroeul (24%, 5 200 personnes),
- Loos (22%, 5 000 personnes),
- Wattrelos (21%, 8 600 personnes),
- Villeneuve d'Ascq (20%, 12 250 personnes).

Et plus spécifiquement, au sein des quartiers de la politique de la ville⁹, près d'un habitant sur deux (44,8%) vit dans un ménage pauvre en 2020, ce qui représente 92 900 personnes.

⁹ Quartiers prioritaires du Contrat de ville 2014-2023.

2.2. DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le diagnostic des quartiers présenté ci-dessous est le fruit de divers travaux d'observation réalisés par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM), le COMPAS et l'INSEE. Le périmètre concerne la géographie prioritaire 2014-2023.

Ce diagnostic fera l'objet d'actualisations régulières tout au long du contrat de ville et des solidarités (mise à jour en fonction des nouveaux périmètres QPV, etc...)

De ce diagnostic, découlent des enjeux pour le prochain contrat de ville. Une présentation plus complète de l'évolution sociale des quartiers est présentée en annexe.

TABLEAU GÉNÉRAL

La MEL est la métropole française qui compte la part la plus importante d'habitants en QPV. Selon les données 2018, 19% des habitants de la MEL vivaient en QPV¹⁰, soit 207 400 habitants.

Les quartiers prioritaires se concentrent majoritairement autour de deux pôles :

- Un versant Nord-Est comprenant Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Hem, Lys-lez-Lannoy et Croix ;
- Un versant lillois : comprenant Lille, Hellemmes, Faches-Thumesnil, Mons en Baroeul, Villeneuve d'Ascq, Loos, Wattignies, Ronchin, Seclin, Lezennes, Haubourdin, Lambersart et Marcq-en-Baroeul.

Deux autres quartiers prioritaires sont également identifiés à Armentières, située au Nord-Ouest de la métropole.

Les données relatives à la population en QPV concernant la nouvelle géographie ne sont pas encore disponibles. Quatre communes ont vu leur périmètre augmenter ce qui devrait entraîner une part plus importante d'habitants en QPV au sein de la MEL.

DES QUARTIERS DONT LES COMPOSITIONS DÉMOGRAPHIQUES SE DISTINGUENT DU RESTE DE LA MÉTROPOLE.

Les principaux éléments de distinction entre QPV et le reste de la Métropole en termes de composition sont¹¹ :

- En lien avec les critères de définition des QPV, les situations de pauvreté sont bien plus fréquentes dans les QPV que sur le reste de la Métropole. **Le taux de pauvreté dans les QPV est de 46%, trois fois plus élevé que le taux de pauvreté hors QPV (13,2%)**. Concrètement, la pauvreté concerne 95 487 personnes dans les QPV en 2019¹².

¹⁰ Insee Analyses n°73, mars 2018 « Un habitant de la MEL sur cinq vit au sein d'un quartier prioritaire »

¹¹ « Les Évolutions sociales dans les quartiers de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille », ADULM, 2023.

¹² Source : Insee 2019, traitement ADULM

- **Le poids de la jeunesse** dans la démographie : 42% des habitants des QPV ont moins de 25 ans, soit **86 940** enfants/jeunes. Plus d'un jeune de la MEL sur 5 habite en QPV.
- **La part des familles monoparentales qui est de 32 % dans les QPV** (19% au sein de la MEL) marquée par une augmentation considérable entre 2010 et 2019, les écarts entre QPV étant non négligeables¹³.
- **La part des étrangers vivant en QPV a fortement augmenté.** La part des personnes de nationalité étrangère au sein de la MEL est de 7,5 % en 2017, elle est de 19,1% dans les QPV, cette part n'était que de 14,9% en 2010. Cette population est celle qui est répartie de la manière la moins homogène dans la MEL et se trouve nettement surreprésentée au sein des QPV.

1. UNE SÉGRÉGATION SCOLAIRE TRÈS MARQUÉE QUI IMPACTE LES RÉSULTATS ET L'ORIENTATION SCOLAIRE

Des établissements scolaires des QPV marqués par les inégalités sociales et une absence de mixité sociale¹⁴

Reflète des territoires urbains dans lesquels ils sont implantés, les établissements scolaires de la MEL apparaissent fortement clivés, avec d'un côté les établissements scolaires des QPV qui présentent et cumulent le plus de difficultés, et d'un autre côté les autres établissements scolaires de la MEL.

L'évitement scolaire, principalement au collège, via les demandes de dérogation et le recours au privé renforce les inégalités sociales entre les établissements scolaires.

Selon les indicateurs socio-économiques, les collèges des QPV ou à proximité directe accueillent deux fois plus d'élèves issus de familles appartenant aux catégories socio-professionnelles défavorisées que les établissements scolaires hors QPV.

L'ensemble de ces éléments montre à quel point les établissements scolaires qu'ils soient en QPV et hors QPV se caractérisent par une forme d'homogénéité sociale et de fait par une absence de mixité sociale.

Des établissements scolaires des QPV qui se caractérisent par des difficultés d'ordre scolaire porteurs d'effets à long terme

Corollaires des difficultés socio-économiques des familles vivant en QPV, les élèves scolarisés dans les établissements situés en QPV connaissent davantage de difficultés d'apprentissage.

Dès le premier degré, l'écart entre les établissements scolaires des QPV et les autres apparaît pour se creuser ensuite dans le second degré (collège et lycée).

¹³ Le taux de pauvreté est la part de la population vivant dans un ménage ayant un revenu disponible (après impôts versés et allocations reçues) par unité de consommation inférieur à 60% du revenu médian national. En 2019, il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

¹⁴ Les éléments de ce volet sur l'éducation sont issus des travaux de l'ADULM « La mixité sociale et scolaire dans les QPV de la Métropole Européenne de Lille et dans le Scot de Lille Métropole », 2023, il s'agit de données concernant la rentrée 2021.

Dans les QPV de la MEL, on dénombre 58% de jeunes de 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme, soit 3,3 fois plus que sur le restant du territoire métropolitain.

Les difficultés scolaires des élèves résidant et scolarisés dans les quartiers prioritaires se traduisent notamment par :

- Un taux de retard à l'entrée en 6^e deux fois plus élevé que dans l'ensemble des établissements de la MEL
- Des taux de réussite au Diplôme national du brevet plus faibles dans les collèges en QPV que dans les autres collèges (81,7% contre 92,2%). L'écart est encore plus significatif si l'on s'intéresse à l'obtention des mentions : La part de collégiens lauréats d'une mention Très bien est supérieure de 30 points dans les collèges très ségrégués favorablement à celle observée dans les collèges très ségrégués défavorablement (43,2% contre 13,3%).
- Des orientations scolaires différenciées avec une surreprésentation des élèves issus des collèges des QPV dans les filières professionnelles. Ainsi 41% des lycéens vivant en QPV sont orientés vers des filières professionnelles contre moins de 28% pour les lycéens ayant été scolarisés hors QPV.
- Les élèves des QPV se caractérisent par des parcours scolaires plus courts et moins prestigieux que les élèves scolarisés hors QPV.
- L'ensemble des éléments corrélés (faiblesse de l'IPS¹⁵, homogénéité sociale vers le bas des établissements des QPV, difficultés dans les apprentissages et en termes de réussite scolaire) conduit à une forme d'évitement scolaire des familles mieux dotées (économiquement, culturellement, en capital scolaire) et renforce les mécanismes de ségrégation des établissements des QPV.

2. UNE SITUATION EN MATIÈRE D'EMPLOI QUI DEMEURE FRAGILE

En décembre 2022, la MEL comptait 102 897 demandeurs d'emploi¹⁶ dont 30 634 habitant en QPV. Les quartiers de la politique de la ville accueillent 30% des demandeurs d'emploi alors même qu'ils ne représentent 19% de la population de la MEL.

Pour autant, la dynamique générale du nombre de demandeurs d'emploi est à la baisse entre 2016 et 2022. En effet, sur cette période, les DEFM¹⁷ de catégorie A sont passés de 24 965 à 19 476, soit une baisse de 21%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance positive : le travail de maillage quotidien des acteurs de l'emploi et de la création d'activités ; l'appropriation par le monde économique des dispositifs de contrats aidés, notamment les emplois francs ; enfin, les effets de la conjoncture macro-économique.

Toutefois, cette situation est à nuancer puisque :

¹⁵ L'Indice de Position Sociale (IPS) résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

¹⁶ Demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. Source : Insee, Pôle emploi Dares, STMT – traitement ADULM.

¹⁷ Demandeurs d'emploi de fin de mois

- Près d'un emploi sur quatre (24,8%) en PQV est précaire (CDD, apprentissage, intérim) contre 16% en moyenne au sein de la MEL ;
- Il existe des disparités au sein même des QPV du territoire (ex : le nombre de demandeurs d'emploi du QPV intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas Saint Pierre ne baisse que de 4% entre 2016 et 2022) ;
- Cette évolution ne s'accompagne pas d'une baisse du taux de pauvreté dans les quartiers (+0,8 point entre 2014 et 2019) ;
- Le taux d'emploi dans les QPV reste très en deçà de ce qui est observé au niveau de la MEL (42,4% contre 59,7%, 2019).

Au total, cette surreprésentation des personnes en recherche d'emploi constitue un indicateur de fragilité des quartiers prioritaires qui, au-delà des facteurs socio-économiques propres aux populations concernées, est aussi la résultante de logiques de mobilité résidentielle vers des zones qui accueillent une population active plus jeune.

L'évolution plutôt favorable de la situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires au cours de ces dernières années est aujourd'hui confrontée à un risque de dégradation de la conjoncture économique, nationale et internationale. Au-delà de ce contexte, l'enracinement du chômage et de la pauvreté dans les quartiers prioritaires nécessite de poursuivre dans la durée l'effort d'intervention publique pour améliorer le parcours dans le caractère durable des emplois, l'acquisition des compétences en portant une attention spécifique pour les publics les plus fragiles (les personnes sans aucune formation, les femmes, les seniors, etc.).

3. L'IMPACT DE LA PRÉCARITÉ SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ ET L'ACCÈS À LA PRÉVENTION

Au cours des ateliers citoyens pour l'écriture du Contrat de ville animés par l'Agence d'urbanisme à l'automne 2022 et au printemps 2023, les acteurs éducatifs et sociaux de terrain ont fait remonter des observations de différents ordres :

- La santé est une préoccupation majeure pour les habitants des quartiers

Il y a une augmentation perceptible des jeunes en souffrance psychique avec ou sans soutien familial, combiné à un moindre recours aux soins ;

- La combinaison de difficultés sociales, financières, de structuration de l'offre de soin aboutit à du non recours ou à du renoncement aux soins (médecine générale, dentiste, gynécologie...)

Un état de santé moins favorable lié aux conditions de vie

En dépit d'un déficit de données en santé visant à caractériser précisément la situation des habitants des quartiers de la MEL, plusieurs éléments mettent en avant un état de santé moins bon pour les habitants des QPV.

Une étude nationale de l'ONPV¹⁸, réalisée en 2020-21 durant la crise sanitaire, révélait que les résidents des QPV étaient deux fois plus fréquemment positifs au Sars Cov2 que les habitants du reste du territoire. Cela pouvait s'expliquer à la fois par la promiscuité des conditions de vie (logements trop petits, sur-occupation des logements) et par la nature des métiers exercés (première ligne).

¹⁸ Observatoire National de la Politique de la Ville

Une autre étude réalisée sur 32 QPV en région Grand Est (regroupant 46% des habitants des QPV : QPV de Strasbourg, Reims, Colmar, Metz, Mulhouse, Illzach) révélait une surmortalité prématurée (avant 75 ans) supérieure à 67% à celle de la région.

En 2020, sur le territoire de la MEL, la part des bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé dans la population est deux fois plus importante dans les QPV que dans le reste de la métropole (3,8% contre 1,8%)¹⁹. Le nombre de bénéficiaires de l'AAH en QPV a augmenté de 23% entre 2016 et 2021²⁰.

Ce moins bon état de santé impacte les habitants des QPV en influant sur leur niveau de pauvreté et étant un frein dans l'accès à l'emploi. Par ailleurs, les personnes en situation de pauvreté ne sont pas en mesure de se soigner convenablement vu l'impact financier de l'accès aux spécialistes, aux psychologues dans le privé...)

Une préoccupation sur les questions de santé mentale, notamment chez les jeunes

Le rapport du CESER Hauts-de-France ²¹de janvier 2022 intitulé « Santé mentale : un enjeu de société, un engagement pour notre région » met en exergue le lien entre conditions de vie et hausse des troubles psychiques dans la Région et pointe un risque suicidaire supérieur de 30% en région Hauts-de-France à celui de la moyenne nationale. En Hauts-de-France, une personne sur quatre est confrontée à un trouble psychique au cours de sa vie : 200 000 patients sont actuellement concernés en région.

Les problématiques de santé mentale sont par ailleurs exacerbées depuis la crise sanitaire, qui a particulièrement impacté les adolescents et les jeunes. Le nombre de passage aux urgences et la part d'activité pour troubles psychiques des moins de 18 ans sont restés stables en 2022 par rapport à 2021, mais ils restent supérieurs aux moyennes observées avant les périodes de confinement.

4. LES QUARTIERS FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des quartiers vulnérables au sein d'une aire urbaine confrontée à des enjeux environnementaux

Si en la matière, les données restent à consolider, différents travaux menés permettent de mettre en évidence la complexité de la situation. Les QPV sont indéniablement des quartiers fragiles face aux risques environnementaux, cette vulnérabilité est pour partie consubstantielle à leur situation géographique, proche des centres urbains, denses, traversés par des grands axes routiers ou en proximité de sites ou d'anciens sites industriels. L'ADULM a mis évidence le cumul des inégalités environnementales dans les QPV : difficultés sociales et économiques, de

¹⁹ Les Evolutions sociales dans les quartiers de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille, ADULM, 2023

²⁰ Constats et enjeux de la politique de la ville, COMPAS octobre 2023

²¹ https://ceser.hautsdefrance.fr/assets/uploads/medias/pub_docs/pub_docs-818-1642777067.pdf

logement (logements anciens, dégradés, mal isolés), îlots de chaleur urbaine, manque d'espaces verts et de lieux pour se rafraîchir, pollution, etc.²²

Afin d'identifier les secteurs problématiques en dépassement régulier sur le territoire de la métropole lilloise, l'ATMO (association de surveillance de la qualité de l'air) a développé une carte stratégique de l'air (CSA). Celle-ci met en évidence différentes zones en prenant compte des concentrations en dioxyde d'azote et en particules PM10. Dans le cas de la MEL, ce sont les zones les plus denses, regroupant les villes principales de la métropole (Lille, Roubaix, Tourcoing), et proches des axes routiers structurants qui sont les plus impactées. Il est également à noter la fréquence de la proximité des QPV de zones aux sols pollués.

Une accessibilité aux espaces verts limitée sur certains quartiers

Le COMPAS a fait état de la disponibilité des espaces verts au sein des quartiers prioritaires de la MEL²³ (étude réalisée pour la Préfecture du Nord). Ce diagnostic pourra être complété avec l'étude de présence d'îlots de chaleur pour prioriser les secteurs et les quartiers de la métropole.

Un parc de logements vétustes : des enjeux en termes de réhabilitation

Dans les QPV, le parc de logement présente des fragilités :

- Les logements sont globalement plus anciens que la moyenne métropolitaine (plus de 45% des logements ont été construits avant 1945, contre environ 35% sur le territoire de la MEL ;
- 48% des résidences principales sont des logements privés, occupés par des propriétaires occupants ou par des locataires.
- En lien avec le niveau de vie de leurs occupants, une part importante de ces logements privés et anciens se caractérisent par leur dégradation et leur inconfort. À partir du croisement des données relatives à la qualité du logement et aux revenus des habitants, il est estimé que 11% du parc de logement privé de la MEL est potentiellement indigne. Ce taux est plus élevé dans les QPV (31% du parc privé est potentiellement indigne à Roubaix, commune dont les 3/4 des logements se situent en QPV).²⁴

Ces logements plus anciens et plus vétustes sont également moins bien isolés, générant davantage de consommation énergétique l'hiver pour le chauffage et une incapacité à préserver la fraîcheur en période de vague de chaleur ou de canicule.

Le Compas a par ailleurs établi un indice de consommation énergétique permettant de situer les quartiers prioritaires au regard de plusieurs indicateurs de fragilité en matière de précarité énergétique. Les 2/3 des habitants des QPV de la MEL ont des

²² « Mieux intégrer les inégalités environnementales et sociales de santé dans les politiques publiques d'aménagement et de planification » ADULM, novembre 2023.

²³ Carte en annexe

²⁴ « Habitat et peuplement – Observation des quartiers en politique de la ville » ADULM, 2018

consommations énergétiques inférieures à la moyenne des habitants de France métropolitaines²⁵.

5. PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, SÉCURITÉ

Au quotidien à l'écoute des habitants, les sujets qui préoccupent le plus (en dehors des périodes d'exacerbation de violences liées à des événements : violences urbaines médiatisées ou localisées dans les QPV de la MEL, événements sportifs...) sont :

- **Les trafics de stupéfiants**, dans leurs différentes dimensions : occupation abusive des espaces publics (privatisation, contrôle...), intimidation (de par la présence massive de dealers dans certains espaces, des pratiques de contrôle...), dégradations rendant inutilisables certains équipements, inquiétude des parents quant aux « mauvaises fréquentations » de leurs enfants, au fait qu'ils sont exposés très tôt à des pratiques de délinquance visibles, violences entre trafiquants (existantes mais moins nombreuses dans le Nord que sur d'autres départements).
- **La délinquance routière**, qui peut se traduire par de l'insécurité du quotidien, personnes roulant à vive allure sur des zones piétonnes ; jeux dangereux : rodéos notamment.
- Une tendance au rajeunissement de la délinquance.

D'autres problématiques sont évoquées mais de manière différenciée selon les quartiers : prostitution silencieuse (via les réseaux sociaux), violences intrafamiliales en hausse avec des difficultés à trouver des solutions rapides et pertinentes que ce soit pour les femmes ou les enfants en danger.

L'ADULM a produit des éléments plus complets à l'échelle de la MEL²⁶ sur les faits de délinquance impactant la vie quotidienne des habitants et sur l'impact des trafics de stupéfiants sur le cadre de vie.

²⁵ Carte en annexe

²⁶ <https://www.adu-lille-metropole.org/productions/les-faits-de-delinquance-impactant-la-vie-quotidienne-des-habitants/>

<https://www.adu-lille-metropole.org/productions/impacts-des-trafics-de-stupefiants-sur-le-cadre-de-vie/>

2.3. UN CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITES QUI S'APPUIE SUR L'EXPERTISE DE TERRAIN

Au-delà d'une analyse et d'une observation statistique des QPV, l'ADULM a organisé 6 ateliers « vécus des quartiers » à l'automne 2022. Ces temps d'échanges entre professionnels de terrain, conseils citoyens, associations et institutions ont permis d'obtenir une connaissance plus fine des quartiers, des besoins des habitants, des initiatives positives et des acteurs mobilisés.

Les participants ont exprimé des attentes pour le prochain contrat de ville et des thématiques à investir de manière prioritaire.

- De la méthode : simplification et souplesse permettant de s'adapter aux spécificités de chaque territoire, de la coopération, du partenariat et un contrat élaboré sur la base de l'expertise des acteurs de terrain. Ce premier point montre la nécessité de passer d'une logique essentiellement « programmatique » à un projet de territoire partagé en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants ;
- Des perspectives pour l'avenir des quartiers et des habitants : faire société (vivre ensemble), sortir les quartiers de leurs difficultés (cadre de vie, logement, lutte contre la pauvreté), accompagnement des habitants, contribuer au changement d'image des quartiers.

Plus finement, ces attentes se résument à :

- **Un renforcement de la proximité** des acteurs publics et privés intervenant en faveur des quartiers. Cela devra se traduire à la fois par une compréhension fine des besoins des habitants, une présence physique dans la durée et la capacité à ajuster les actions bénéficiant aux habitants ;
- **Une mise en place d'une écoute active, une mobilisation et des liens plus réguliers avec les habitants.** Il convient de prendre en considération non seulement leurs difficultés, mais aussi leurs aspirations, leurs idées, leurs retours d'expérience. Les habitants doivent devenir des interlocuteurs durables des services publics qui leur sont dédiés ;
- **Préparer, accompagner, plutôt que faire à la place de...** Si certaines situations nécessitent de proposer des solutions clés en main aux habitants (accès aux droits dans certaines situations, accès rapide à la qualification et à l'emploi pour certaines personnes...), il apparaît nécessaire d'intervenir aussi de telle sorte que les habitants développent leurs propres compétences, leurs capacités à faire par leurs propres moyens.
- **Créer les conditions de la mixité en ouvrant les activités proposées dans le quartier à d'autres habitants de la commune, de la MEL, en valorisant ce qui se passe sur le quartier,** en facilitant les liens et les relations entre les habitants d'un espace urbain commun qui comprend le quartier, la ville et des intercommunalités (des attentes particulièrement fortes sont attendues en milieu scolaire).
- **Faciliter les logiques de parcours, de cohérence d'intervention** en particulier en matière de santé (prévention et soins), de réussite et d'orientation scolaire.

- **Adapter et renforcer l'offre de services publics et privés** lorsque elle s'avère inadaptée ou déficiente en s'appuyant sur un dialogue permanent entre usagers et organismes concernés.

Dans la continuité des ateliers « vécus des quartiers », la MEL et l'ADULM ont organisé 7 **ateliers citoyens**²⁷ au cours du 1er trimestre 2023 sur les thématiques suivantes : L'accès aux droits (dont le numérique) ; Le vivre-ensemble, lien social et prévention-sécurité ; L'accès à l'emploi ; La santé ; L'habitat, le cadre de vie, les transitions ; Éducation, jeunesse et un atelier sur la participation des habitants et le pouvoir d'agir.

L'expertise d'usage des habitants, associations, acteurs de terrain, institutions, collectivités a été sollicitée pour mieux connaître les initiatives, acteurs et bonnes pratiques qui répondent aux besoins des habitants, proposer des pistes d'actions et ressources pour améliorer les services rendus aux habitants.

Avec l'évaluation du précédent contrat de ville, les temps de travail sur le pacte des solidarités, les éléments d'analyse statistiques, ces différents ateliers ont contribué à la définition des enjeux du prochain contrat de ville et des solidarités :

- Enjeu 1 : Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;
- Enjeu 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi ;
- Enjeu 3 : Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention ;
- Enjeu 4 : Œuvrer pour le vivre ensemble : gestion urbaine et sociale de proximité et cadre de vie, engagement citoyen, sécurité-prévention de la délinquance, habitat ;
- Enjeu 5 : Construire une transition écologique solidaire : mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine ;
- Enjeu 6 : Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations

²⁷ Les outils de facilitation graphique ayant servi aux échanges sur chaque thème sont présentés en annexe

3. UN PROJET DE TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DES PLUS VULNÉRABLES

Le contrat de ville et des solidarités adopte les principes d'un projet de territoire au bénéfice des ménages en situation de vulnérabilité, tout en articulant les interventions métropolitaine et infra métropolitaine.

À l'échelle infra métropolitaine, les priorités d'intervention, décrites ci-dessous, sont encadrées sur la base de la géographie des quartiers prioritaires, des poches de pauvretés et des quartiers NPRU.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifie la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Pour le territoire de la MEL, il n'y a pas de quartier sortant, mais une extension des périmètres et un nouveau QPV : le Parc à Haubourdin. La géographie prioritaire du contrat de ville et des solidarités concerne 26 quartiers dans 20 communes de la MEL : Armentières, Croix, Faches-Thumesnil, Haubourdin, Hellemmes, Hem, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Ronchin, Roubaix, Seclin, Tourcoing, Villeneuve-d'Ascq, Wattignies et Watrelos.

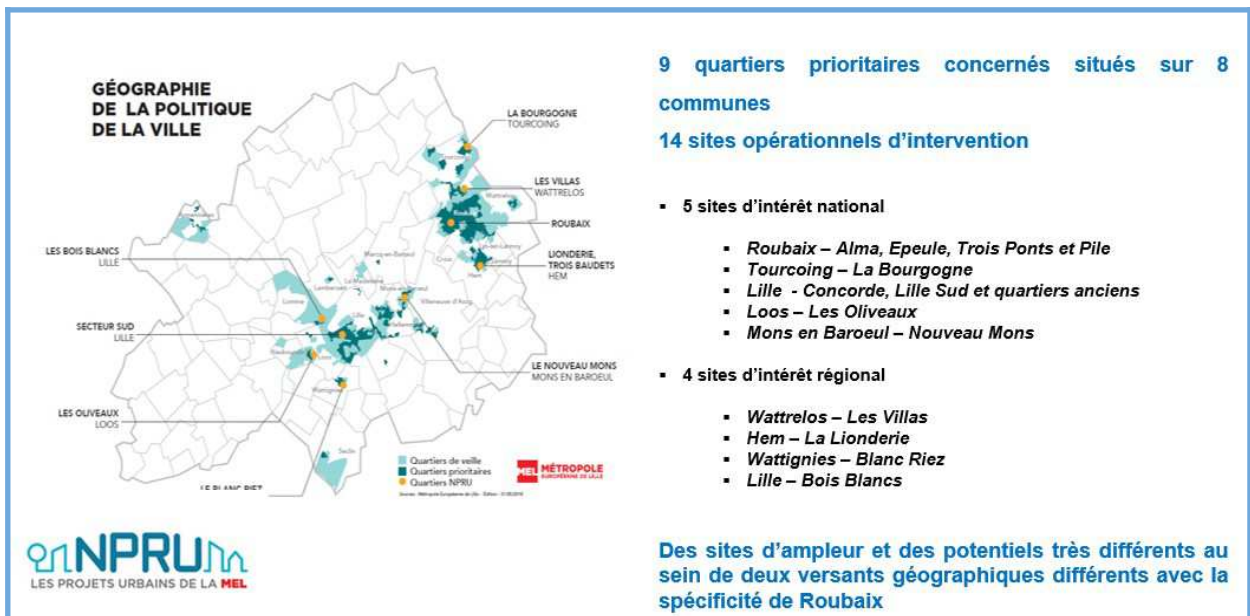
Quartiers prioritaires	Communes concernées
Attargette – Chanzy	Armentières
Bizet – Briqueterie	Armentières
Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Watrelos Nord	Croix, Roubaix, Tourcoing, Watrelos
Secteur Sud	Faches-Thumesnil, Lezennes, Lille, Loos
Le Parc	Haubourdin
Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Hem, Lys-lez-Lannoy, Roubaix
Pacot – Vandracq	Lambersart
Secteur Ouest	Lille
Secteur Nord Est	Lille
Secteur Nord	Lille
Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	Lille, Mons-en-Barœul Villeneuve-d'Ascq
Les Oliveaux	Loos
Clémenceau-Kiener	Loos
La Briquetterie	Marcq-en-Barœul
Comtesse De Ségur	Ronchin
Nouveau Roubaix	Roubaix
La Mouchonnière	Seclin
Phalempins	Tourcoing
Virolois	Tourcoing
La Bourgogne	Tourcoing
Pont Rompu	Tourcoing
Pont de Bois-Hôtel de ville	Villeneuve-d'Ascq

Résidence-Poste-Triolo	Villeneuve-d'Ascq
Epidéme Villas Couteaux	Tourcoing, Wattrelos
Blanc Riez	Wattignies
Centralité De Beaulieu	Wattrelos

Quelques faits notables :

- Une augmentation globale de la superficie des QPV avec une augmentation de périmètre important notamment sur 3 communes : Villeneuve d'Ascq, Tourcoing et Roubaix ;
- Un nouveau QPV : quartier du parc sur Haubourdin (ancien quartier de veille).

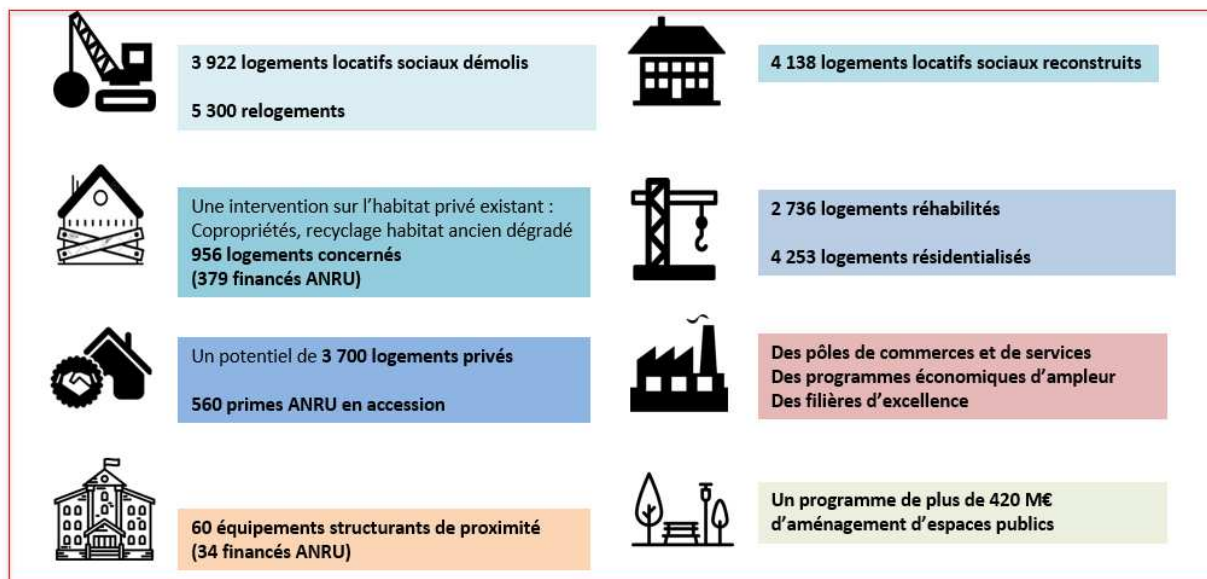
1.2. UN PROJET DE RÉNOVATION URBAINE MÉTROPOLITAIN AMBITIEUX AU SERVICE DES HABITANTS



La MEL est largement concernée par le NPRU (8 communes et 9 quartiers), des transformations urbaines et sociales d'envergure qui traduisent une volonté :

- De développement et d'aménagement équitable du territoire en repositionnant ces quartiers dans une dynamique de développement métropolitaine ;
- D'accompagnement des habitants dans un souci d'égalité des chances.

Le programme du NPRU :



Une vision partagée du devenir de chaque quartier qui s'appuie sur des principes fondamentaux :

- Un nécessaire rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale et du peuplement ;
- Un maillage et les interconnexions du territoire ;
- Le développement durable des quartiers, générateurs de développement économique et d'innovation ;
- La diversité de l'habitat et des fonctions ;
- La qualité urbaine et le retournement d'image ;
- La qualité de l'offre d'habitat ;
- La cohésion sociale et le vivre ensemble.

1.3. UN ZONAGE COMPLÉMENTAIRE : LES POCHES DE PAUVRETÉ

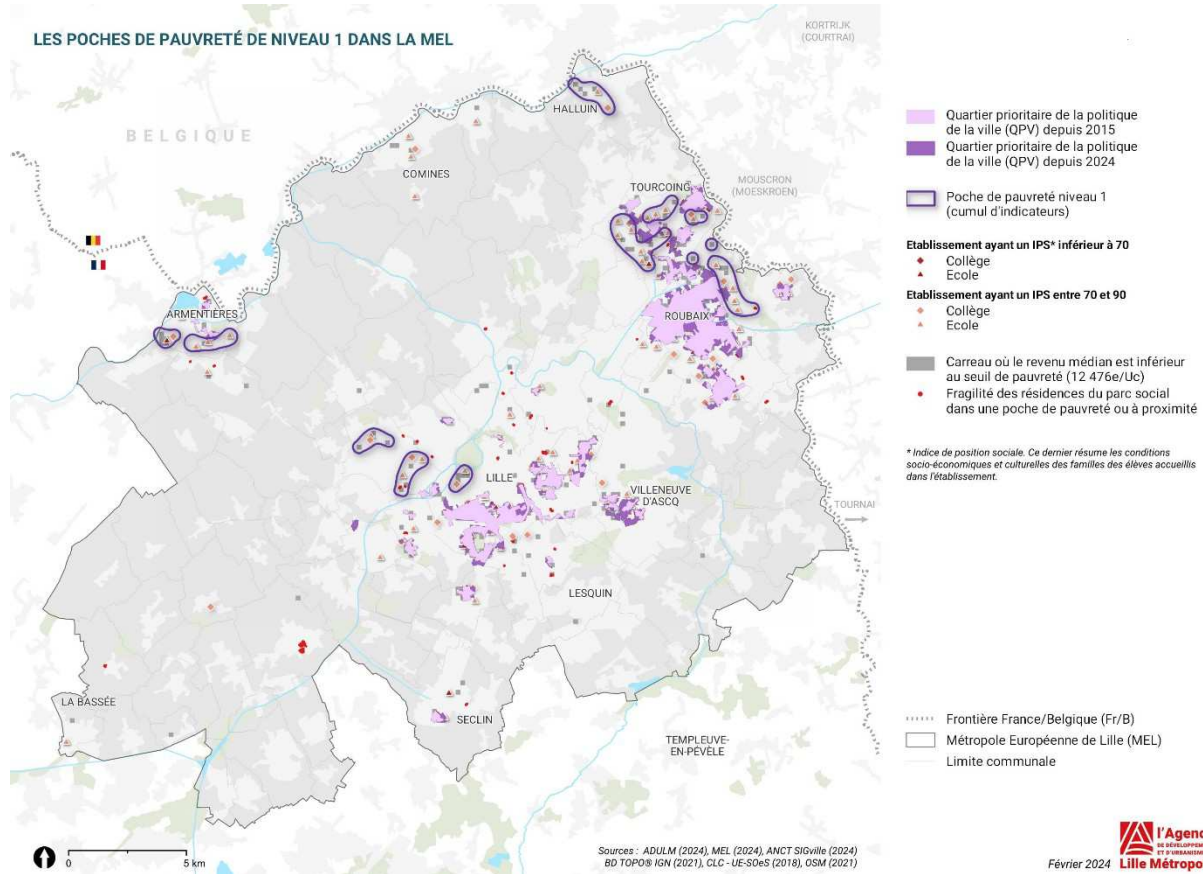
La création de ce zonage complémentaire permet à la fois d'éviter l'effet frontière engendré par la géographie prioritaire et de mobiliser des partenaires pour la mise en œuvre de solutions socialement innovantes.

Dans un souci de définir au mieux ces poches de pauvreté, trois indicateurs ont été choisis :

- Les secteurs accueillant une population avec un revenu très bas (revenu médian) ;
- L'absence de mixité sociale dans les établissements scolaires (IPS les plus bas des établissements scolaires : écoles et collèges) ;
- Des difficultés sociales liées au peuplement des résidences sociales (fragilité du parc de logement social).

Le territoire de la MEL est ainsi marqué par l'existence de poches de pauvreté en limite de quartiers prioritaires mais également de quelques poches de pauvreté en périphérie de l'agglomération. Les sites suivants cumulent plusieurs indicateurs de

difficultés avec un niveau élevé : Armentières (Salengro), Lomme (Marais et Mitterrie), Wattrelos (Crétinier, Laboureur, Becksartel), Tourcoing, Lille (Catinat), Houplines et Halluin. Ces poches de pauvreté feront l'objet d'un suivi particulier jusqu'en 2026. L'évaluation à mi-parcours permettra de définir les poches de pauvreté à suivre sur la seconde partie du contrat de ville et des solidarités.



4. LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

Les enjeux du contrat de ville et des solidarités intègrent les enjeux communs du contrat de ville à horizon 2030 et du pacte local des solidarités à horizon 2027.

4.1 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS L'ENFANCE, NOTAMMENT PAR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE DE TOUS LES JEUNES

PARTENAIRES

État, MEL, Conseil Départemental, Communes, Éducation Nationale, CAF, Clubs de prévention, Missions locales, Acteurs de l'accueil hébergement insertion et du logement, Universités, Associations d'étudiants, ADULM

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Accompagner les jeunes vers l'autonomie et favoriser les parcours personnalisés (insertion, logement, santé)
- ⇒ Mobiliser et accompagner les jeunes les plus vulnérables vers et dans le logement

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

L'analyse des résultats scolaires dans les établissements accueillant des enfants et des jeunes des QPV démontre des difficultés récurrentes : retards en 6^{ème} plus importants qu'en dehors des QPV, taux de réussite au brevet inférieur dans les QPV, notes aux épreuves écrites du DNB plus faibles...

- ⇒ Sur ce volet du contrat, la première ambition sera donc **de mieux repérer les élèves en difficulté et de les accompagner dans leur réussite scolaire**, corolaire à leur réussite professionnelle

Les QPV ont la particularité d'accueillir des familles fragiles (familles monoparentales, pauvres, moins diplômées que les habitants des autres quartiers, parfois allophones).

- ⇒ Les parents étant les premiers éducateurs, **le soutien à la parentalité apparaît donc comme une priorité. Il s'agira de leur apporter les ressources nécessaires pour accompagner leurs**

enfants dans les différents âges de la vie et contribuer à leur épanouissement

41% des lycéens vivant en QPV sont orientés vers des filières professionnelles contre moins de 28% pour les lycéens ayant été scolarisés hors QPV. Les élèves des QPV se caractérisent par des parcours scolaires plus courts et moins prestigieux que les élèves scolarisés hors QPV.

- ⇒ **Favoriser la diversification d'orientation scolaire** notamment en fin de collège apparaît donc comme une nécessité pour favoriser l'ambition et la réussite scolaire

Selon les indicateurs socio-économiques, les collèges des QPV ou à proximité directe des QPV accueillent deux fois plus d'élèves issus de familles appartenant aux catégories socio-professionnelles défavorisées que les établissements scolaires hors QPV (64,6% contre 30,5% pour les établissements hors QPV). Cette absence de mixité sociale engendre des difficultés de différentes natures (difficultés collectives dans les apprentissages, faible altérité...).

- ⇒ **Favoriser la mixité sociale et scolaire** sera une ambition qui viendra compléter les autres ambitions évoquées sur ce volet

Les enfants des QPV ont des activités sportives et culturelles. Elles sont néanmoins moins diversifiées, plus stéréotypées qu'en dehors des QPV.

- ⇒ **Favoriser des activités sportives et culturelles régulières, variées** en différents lieux permettra aux jeunes de trouver des centres d'intérêts positifs propices à un développement éducatif équilibré.

POUR RÉPONDRE À CES AMBITIONS

La MEL travaillera en lien étroit avec ses partenaires (Éducation Nationale, Villes, autres collectivités) afin de :

- Poursuivre son soutien aux actions de mentorat/parrainage, de soutien à la parentalité entre pairs ..., d'accès à la culture, action « OPUS » d'apprentissage de la musique dans les établissements scolaires des QPV... ;
- Organiser des travaux permettant de mieux observer les dynamiques scolaires dans les QPV, de développer de nouvelles formes d'accompagnement des élèves, des parents, des professionnels de l'éducation ;
- Améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs en faveur de la réussite des jeunes en développant un pilotage partagé des enjeux éducatifs en QPV ;
- Lutter contre le déterminisme social dans les choix d'orientation ;
- Faire en sorte que les jeunes des QPV s'emparent des actions sportives, culturelle et de mobilité développées par la MEL ;

- Poursuivre les dynamiques engagées par les cités éducatives que ce soit en termes de coopérations ou en termes d'expérimentations de nouveaux modes d'intervention auprès des familles et des élèves ;
- Poursuivre le soutien des structures d'éducation populaire qui maillent les QPV.

FOCUS SUR LES SITES NPRU

La lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge constitue une priorité des PRU. Les quartiers, confrontés à d'importants défis économiques et sociaux, voient ces enjeux impacter directement l'éducation et la réussite scolaire des jeunes résidents. Pour inverser cette tendance, l'amélioration de la mixité sociale est recherchée et la rénovation des équipements est entreprise pour créer un environnement éducatif plus inclusif et attractif. L'objectif est de prévenir du décrochage scolaire et favoriser un équilibre familial propice à la réussite éducative, par la mise en place d'accompagnement individualisé pour les enfants fragiles, et un soutien à la parentalité pour le bon développement éducatif. Parallèlement, des actions pour réduire les inégalités d'accès au sport, à la culture et aux loisirs sont menées afin de prévenir de la délinquance.

Ciblées initialement dans les quartiers NPRU, Roubaix, Tourcoing, Lille et Loos ont obtenu la labélisation "Cités éducatives" avec pour objectif de mobiliser tous les acteurs de la communauté éducative pour améliorer les conditions d'éducation en favorisant la mixité sociale, l'ouverture à la culture et l'accompagnement des enfants vers la réussite. Sur les projets NPRU, Actuellement X projets d'intervention sur des établissements scolaires sont prévus. Ces interventions seront l'occasion de mettre au travail l'attractivité de ces établissements en faisant le lien entre projets de rénovation et projets éducatifs.

4.2 AMPLIFIER LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'EMPLOI

PARTENAIRES

État, MEL, Département, Région, CAF, ADULM, Communes, France Travail, Maisons de l'emploi, Banque Publique d'Investissement

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Lever les freins à la mobilité pour tous et favoriser l'insertion des personnes en grande précarité

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

De nombreux dispositifs et initiatives sont mis en œuvre sur les questions d'emploi au sein de la MEL. Ceux-ci renvoient à une multiplicité d'acteurs et de niveaux d'intervention tels que des dispositifs nationaux déclinés localement : Contrat d'engagement jeune, contrats d'apprentissage, emplois Francs, Cités de l'emploi, les Equip'Emploi de France Travail, Ecoles de la 2^{ème} chance ; Régionaux (proch'emploi, proch'info-formation...) ; Départementaux : Nord Emploi ; Métropolitains à l'échelle de la MEL et des QPV : Pacte pour le développement de l'économie et l'emploi des QPV de la MEL et son plan d'actions afférent. A ces dispositifs, s'ajoutent des expérimentations locales telles que les TZCLD (Loos), la sensibilisation du monde enseignant aux métiers en tension (Roubaix), etc... Une articulation entre ces différents niveaux d'intervention est nécessaire afin de rendre l'action publique lisible.

- ⇒ **Renforcer l'articulation du SPELOF** (service public de l'emploi local, de l'orientation et de la formation), en lien avec la mise en place de France Travail
- ⇒ **Positionner les habitants des QPV au cœur des actions favorisant l'emploi et le dynamisme économique**

Parmi les profils les plus touchés en matière d'exclusion professionnelle figurent :

- *les personnes sans diplôme : 21% des demandeurs d'emplois sont sans diplôme (MEL : 14%) ;*
- *les bénéficiaires du RSA : 40% des demandeurs d'emploi en QPV bénéficient du RSA (MEL : 29%) ;*
- *les jeunes (dont le taux de chômage, au niveau national, était de 33% en QPV en 2018 contre 15% dans les autres quartiers, et, au sein de cette population jeune, les sans diplôme ni expérience professionnelle (cf.*

catégorie des NEET).

Les femmes constituent un public marqué par des taux d'activité particulièrement faibles et par une précarité dans l'emploi supérieure à la moyenne (25,3% des emplois occupés par ces dernières sont précaires).

- ⇒ **Intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi** les plus vulnérables ;
- ⇒ **Lever les freins d'accès à l'emploi des habitants des QPV** en difficulté dans l'accès à l'emploi.

Dans les deux cas, il s'agira d'être vigilant à la qualité des emplois proposés.

La question de l'adéquation entre les compétences recherchées par les entreprises et celles dont sont dotées les habitants des QPV exclus du marché du travail est récurrente. Cela est tout à la fois lié aux diplômes des habitants, parfois à la faiblesse de leurs expériences professionnelles, à la spécificité de certaines compétences recherchées par les entreprises...

- ⇒ **Il s'agira donc d'améliorer l'adéquation entre les compétences des habitants des QPV et celles recherchées par les employeurs.**

Des dynamiques entrepreneuriales réelles, mais marquées par la précarité. Le phénomène de « surprécarité » concerne également les entrepreneurs des QPV. En effet les créations d'entreprises au sein des QPV le sont pour la plupart sous le statut des micro entrepreneurs, (68% en QPV contre 59% hors QPV). Cette population est particulièrement fragile au regard de la faiblesse des revenus dégagés et des taux de mortalité des entreprises créées. Il est à noter que le choix de la micro entreprise est subi dans de nombreux cas, soit parce que d'autres statuts d'entreprise n'ont pas pu être adoptés (par manque de capital), soit car la démarche de création d'autoentreprise vient palier l'incapacité à trouver un emploi salarié.

- ⇒ **Promouvoir la création d'activités économiques** comme outil de développement des territoires prioritaires ;

POUR RÉPONDRE À CES AMBITIONS

En lien avec les différents partenaires, la MEL est en cours d'élaboration d'un plan d'actions sur le champ de l'économie et de l'emploi recouvrant les différentes ambitions du contrat de ville et des solidarités. Ce plan comprendra aussi bien des actions liées à l'accompagnement direct des habitants dans leur qualification, la levée des freins à l'emploi que des actions de promotion des quartiers ou encore de développement des activités économiques.

FOCUS SUR LES SITES NPRU

Les quartiers NPRU partagent une ambition claire : promouvoir l'emploi et l'inclusion sociale grâce à une collaboration étroite d'un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels. Le renforcement de l'offre de mobilité, la création de nouvelles lignes de tram et le déploiement de bus à haut niveau de service offrent aux habitants plus

de facilité à accéder aux grands pôles économiques de la métropole. Le renouvellement urbain représente également une opportunité pour structurer des filières économiques, soutenir les savoir-faire des habitants et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers. L'introduction de clauses sociales et d'heures d'insertion dans les chantiers constitue une première mesure concrète visant à favoriser l'insertion professionnelle des habitants éloignés du marché de l'emploi.

Plusieurs sites ont le fait le choix d'une Maison de l'emploi : un outil central, permettant à ces divers acteurs d'agir de concert et de proposer leurs services tels que le développement d'activités, des plans de formation et l'acquisition de nouvelles compétences.

Lille et Loos disposent « d'entreprises à but d'emploi », issues de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » visant spécifiquement à soutenir le retour à l'emploi des individus les plus éloignés du marché du travail via la construction de parcours personnalisés.

À Roubaix, une Maison de l'économie circulaire et du Zéro déchet sera créée pour accompagner les porteurs de projets à la structuration de nouvelles filières.

4.3 PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PREVENTION

PARTENAIRES

État, MEL, ARS, CPAM, communes, Conseil départemental, EPSM²⁸ Agglomération lilloise : 3 EPSM sur la métropole, CLSM²⁹, CMP³⁰, RSSLM³¹, CREHPSY³², PTSM³³ et ADULM

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

La réalisation du diagnostic relatif au contrat de ville a mis à jour la rareté des données santé à l'échelle des QPV que ce soit en matière de santé physique ou mentale.

- ⇒ **Se doter d'un outil d'observation**, en matière de santé mentale dans un premier temps, physique dans un second temps, permettrait de mieux qualifier les besoins, les ressources et de mieux ajuster les modalités d'intervention en la matière

Les « ateliers citoyens pour l'écriture du Contrat de ville » animés par l'Agence d'urbanisme à l'automne 2022 et au printemps 2023 ont fait remonter des observations de différents ordres, dont une augmentation perceptible des jeunes en souffrance psychique avec ou sans soutien familial. Ces remontées sont corroborées par le rapport du CESER de janvier 2022 sur la santé mentale qui met en exergue le lien entre conditions de vie et hausse des troubles psychiques dans la Région

- ⇒ **Soutenir les acteurs agissant sur les problématiques de santé mentale notamment auprès des jeunes** sera donc une ambition forte de ce contrat de ville.

Une étude de référence réalisée sur 32 QPV du Grand Est révélait une surmortalité prématurée (avant 75 ans) supérieure à 67% à celle de la région. L'ARS et la CPAM observent par ailleurs, une moindre participation des habitants des QPV aux campagnes de dépistages de maladies mortelles lorsqu'elles sont prises en charge trop tardivement.

²⁸ Établissement Public de Santé Mentale

²⁹ Conseil Local de Santé Mentale

³⁰ Centre médico-psychologique

³¹ Réseau Santé Solidarité Lille Métropole

³² Centre de ressources sur le handicap psychique

³³ Projet Territorial de Santé Mentale

⇒ ***Dans cette perspective l'ambition sera d'améliorer la participation des habitant.es des QPV aux campagnes de prévention notamment les campagnes de dépistages des cancers du sein, des cancers colorectaux et du col de l'utérus.***

POUR RÉPONDRE À CES AMBITIONS

- Former les acteurs et développer les compétences psycho-sociales, ce qui devrait se concrétiser par le déploiement « d'ambassadeurs, d'ambassadrices en santé mentale » ;
- Développer les postes d'adultes relais en santé ;
- Structurer la prise en charge institutionnelle du bien-être et de la santé mentale via notamment les CLSM ;
- Développer l'axe prévention / éducation à la sante via notamment les Ateliers Santé Ville ;
- Mieux coordonner les interventions des différents acteurs en QPV dans le champ de la prise en charge institutionnelle du bien-être et de la santé mentale et des dépistages organisés.

FOCUS SUR LES SITES NPRU

L'opportunité du NPRU est aussi de créer des quartiers à santé positive. Par la renaturation des espaces publics, l'aménagement de balades paysagères, l'amélioration de la qualité de l'air et l'accès à une alimentation équilibrée (quartiers fertiles), l'idée est d'offrir aux habitants des QPV un cadre de vie sain et paisible. Les projets de renouvellement urbain permettent également à repenser l'offre de santé dans ces quartiers denses et éloignés des parcours de soins.

4.4 ŒUVRER POUR LE VIVRE ENSEMBLE : GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ ET CADRE DE VIE, ENGAGEMENT CITOYEN, SÉCURITÉ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, HABITAT

PARTENAIRES

MEL, État (ANRU, DDTM, PDEC), Villes, bailleurs, Région

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

En matière d'habitat :

Les éléments de diagnostic font état d'un parc de logement privé et public présentant des fragilités à plusieurs titres : ancienneté, indignité, phénomène de passoire énergétique. Il est également souligné par différents travaux à l'échelle de le MEL, un manque de mixité qui engendre des déséquilibres territoriaux sur le plan social, éducatif, économique

- ⇒ L'ambition est d'**améliorer la situation de l'habitat dans les QPV (qualité des logements, performance énergétique, mixité)**. En la matière la MEL et ses partenaires ont pris des engagements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du NPNRU. Ces engagements feront office d'ambitions dans le cadre du contrat de ville.

Le PLH 3, évoque p76, 77, un équilibre territorial dans les attributions, en se référant aux préconisations de la loi Egalité Citoyenneté. Il s'agit donc de viser :

- *Hors QPV, 25% des attributions doivent se réaliser au bénéfice des ménages les plus modestes (1^{er} quartile)*
- *En QPV, trois quarts des attributions doivent se réaliser au bénéfice des ménages aux revenus intermédiaires et plus élevés (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartile).*

En matière de production de logements sociaux, il s'agit de prévoir dans les opérations de construction de logements hors QPV 30% de logements sociaux dont 30% de PLAI³⁴.

En matière de rénovation énergétique, le PLH fixe comme objectif d'accompagner les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de 3 000 logements par an en ciblant prioritairement les « passoires énergétiques », parmi ces 3 000 logements au moins 60% sont situés en QPV.

En matière de cadre de vie :

*En matière de **propreté urbaine et de gestion des déchets**, les QPV connaissent un nombre de dépôts sauvages de déchets et d'encombrants plus important qu'ailleurs.*

³⁴ Prêt Locatif Aidé d'Intégration

- ⇒ Via la démarche métropolitaine de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, la MEL et ses partenaires ambitionnent d'**améliorer la propreté des quartiers prioritaires**. Il s'agira notamment de faire en sorte que les habitants perçoivent cette amélioration au quotidien.

Une étude de l'ADULM datant de 2019³⁵ rend compte d'une prédominance des délaissés urbains en quartiers prioritaires dont une partie crée des nuisances : dépôts sauvages, appropriation... La MEL en lien avec ses partenaires locaux a expérimenté des démarches permettant de qualifier ces délaissés.

- ⇒ **L'ambition est de poursuivre le travail engagé et d'aménager de nouveaux espaces actuellement délaissés situés en QPV**. Les aménagements devront s'adosser sur des projets permettant le bon fonctionnement de ces espaces (propreté, entretien...)

*En matière de **participation des habitants** : les ateliers citoyens rendent compte de nombreux écueils quant à la mobilisation des habitants aux différents dispositifs de la Politique de la Ville. Ainsi sur de nombreux sites les conseils citoyens n'existent plus et au-delà, le dialogue entre habitants et institutions en matière de politique de la ville est difficile en dehors de sujets bien précis (Opération de Renouvellement Urbain à titre d'exemple) ...*

- ⇒ **L'ambition est donc de (re) créer d'ici 2030, dans chaque quartier des collectifs d'habitants** permettant de faciliter le lien entre les institutions et les habitants sur les sujets, projets qui les concernent, les préoccupent (aménagement, rénovation, entretien du quotidien...mais aussi projets éducatifs, d'animation de quartier...).

En matière de sécurité et de prévention de la délinquance :

Les sujets qui préoccupent le plus (en dehors des périodes d'exacerbation de violences liées à des événements : violences urbaines) sont :

- **Les trafics, en particulier, de stupéfiants et leurs effets,**
- **La délinquance routière, qui peut se traduire par de l'insécurité du quotidien,**
- **Une tendance au rajeunissement de la délinquance.**

D'autres problématiques sont évoquées mais de manière différenciée selon les quartiers : violences intrafamiliales en hausse avec des difficultés à trouver des solutions rapides et pertinentes que ce soit pour les femmes ou les enfants en danger...

- ⇒ **Diminuer de manière significative l'entrée des adolescents dans les réseaux de délinquance**, en particulier ceux liés aux trafics de stupéfiants, dans le cadre d'une approche globale (repérage des

³⁵ ADULM, *Une approche renouvelée des lieux vacants dans la métropole lilloise*, 2019

mineurs en danger, protection des mineurs, protection de l'enfance, éducation, parentalité, sanctions, justice...)

POUR RÉPONDRE À CES AMBITIONS

La convention cadre GUSP/ATFPB prévoit : une gouvernance métropolitaine inter-bailleurs, un calendrier opérationnel de déclinaison d'une démarche de GUSP à l'échelle d'un QPV. Cette convention cadre concourt à l'atteinte des ambitions fixées ci-dessus en renforçant la place des bailleurs sociaux dans les instances et dispositifs de la Politique de la Ville. Par ce biais, la MEL s'engage à outiller et accompagner les communes à la mise en place d'une démarche de Gestion urbaine et sociale de proximité.

Par-delà le pilotage d'une gouvernance GUSP/ATFPB et l'accompagnement des dynamiques locales, la MEL veillera, sur les sujets de l'**habitat**, au dialogue des instances du contrat de ville et du PLH afin de garantir les objectifs visés par le PLH et le NPNRU.

En terme de **propreté urbaine et de gestion des déchets** :

- Objectiver le phénomène de dépôts sauvages de déchets grâce à la cartographie SIG MEL MAP ;
- Renforcer la sensibilisation des habitants des quartiers prioritaires au déploiement du Schéma Directeur des Déchets Ménagers sur les sujets suivants : appropriation du bon usage des Points d'Apport Volontaire, gestion des encombrants, tri sélectif, appropriation des composteurs collectifs.

En terme **d'entretien des espaces publics, de leurs appropriations par les habitants et d'occupation des petits espaces délaissés urbains** :

- Objectiver le besoin d'un surinvestissement d'entretien des espaces publics et voiries situés QPV ;
- Identifier les porteurs de projets et les actions à soutenir en matière de gestion transitoire et de nature en ville, en corrélation avec l'objectif de lutte contre les îlots de chaleur cité par l'enjeu 4.

FOCUS SUR LES SITES NPRU

L'entrée en phase opérationnelle des NPRU nécessite de rappeler quotidiennement le sens des projets dans une logique d'accompagnement au changement et aux nouveaux usages. Les projets doivent se préciser dans leurs détails. Ils laissent ainsi certaines marges pour des initiatives citoyennes et l'expression du pouvoir d'agir des habitants. Pour atténuer les nuisances des chantiers, les conventions de gestion de site facilitent la vie des habitants et les stratégies de gestion transitoire font vivre et animent les espaces vacants. La co-construction et le changement d'image des quartiers par la réappropriation des espaces publics permettent d'accompagner socialement la dynamique de transformation urbaine.

A Wattignies, la conception des nouveaux espaces publics est un vecteur du changement d'image du quartier. La mobilisation et l'engagement des habitants dans les travaux de gestion urbaine de proximité, conduits par la ville, permettent d'accompagner les changements opérés.

4.5 CONSTRUIRE UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE : MOBILITÉ, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, RENATURATION DE LA VILLE, AGRICULTURE URBAINE

PARTENAIRES

État (ANRU, DDTM, DREAL, ADEME), Région Haut de France, Département du Nord, MEL, CAF, ADULM, CERDD, IREV

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'accès à une alimentation durable

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

- ⇒ Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique ;
- ⇒ Mettre en œuvre des opérations d'aménagement favorisant la santé environnementale et l'adaptation au changement climatique ;
- ⇒ Inscrire les quartiers NPRU dans la démarche quartiers résilients et s'appuyer sur le démonstrateur de la ville durable « Léna Mexico » dans le cadre de l'habitat privé ;
- ⇒ Structurer et faire connaître les réseaux et les lieux durables et solidaires existants dans les quartiers ;
- ⇒ Favoriser la mobilité des habitants en QPV ;
- ⇒ Favoriser l'accès à une alimentation durable et accessible.

POUR RÉPONDRE À CES AMBITIONS

- S'appuyer sur les réhabilitations des logements sociaux pour repenser l'espace public (nature en ville et offre de services) et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Recenser les lieux de consommation durable pour chaque quartier (alimentation durable et abordable, éco-gestes, ressourceries, mobilité durable) ;
- Favoriser une écologie populaire en mobilisant et en formant les habitants ;

- Communiquer massivement sur l'offre en matière de ~~mobilités durables~~, de lutte contre la précarité énergétique et les outils métropolitains en faveur de la transition énergétique et solidaire ;
- Apporter des réponses spécifiques aux habitants en situation de précarité énergétique (adaptation des outils existants, déploiement de nouvelles ressources etc...);
- Développer une alimentation accessible et durable et conforter les projets d'agriculture urbaine ;
- Préparer la massification des réussites du démonstrateur de la ville durable à l'échelle de la MEL ;
- Lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la résilience des quartiers NPRU prenant en compte les recommandations de l'OAP Climat – Air – Énergie – Risque - Santé du PLU et du référentiel qualité de l'aménagement ;
- Développer une analyse et une observation des enjeux de transition écologique et solidaire en s'appuyant sur les travaux santé environnement : qualité de l'air et indicateurs de résilience et de vulnérabilité.

FOCUS SUR LES SITES NPRU

Les quartiers NPRU s'engagent dans la transition énergétique et écologique en intégrant la qualité environnementale dans les projets et en accompagnant socialement les transformations. Les projets mettent l'accent sur la limitation des risques, la réduction des nuisances, la transition écologique et la lutte contre la précarité énergétique : logements plus sobres en termes de consommation d'énergie, économie circulaire par le biais de la réutilisation, du réemploi et du recyclage des matériaux issus des démolitions, développement de l'agriculture urbaine, végétalisation des quartiers, installation de réseaux d'énergie intelligents, développement de l'offre de transport collectif et accès aux nouvelles mobilités...

Le « quartier résilient » de La Bourgogne à Tourcoing adopte le modèle historique de la cité-jardin et prévoit l'amélioration du patrimoine bâti et le déploiement d'un nouveau réseau de chaleur.

À Lille, dans les quartiers anciens, un espace ressource collaboratif sera installé au cœur du quartier pour faciliter les échanges et la formation sur l'habitat durable. Des actions de sensibilisation accompagneront la population dans l'appropriation des nouveaux usages et des bonnes pratiques.

Enfin, la végétalisation des cours d'école améliore les conditions de travail et de bien-être des élèves et du personnel éducatif.

4.6 LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA GRANDE PRÉCARITÉ, ACCÈS AUX DROITS, TRANSITION NUMÉRIQUE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PARTENAIRES

CD59, CAF, UDCCAS, CDAD du Nord, Communes

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Développer les outils pour la coordination de l'accès aux droits et rendre accessible l'information sur les droits et dispositifs

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

En matière d'accès aux droits :

La dématérialisation des démarches administratives a engendré des difficultés de la part des publics fragiles, ne maîtrisant pas ou peu les outils numériques, la lecture, l'écriture... Des associations de proximité (Centres sociaux entre autres), les communes, les CCAS se sont mobilisés pour éviter les ruptures de droits, faciliter les démarches. Malgré tout l'accès aux droits reste problématique pour certains habitants.

- ⇒ **Accompagner les habitants** dans l'accès aux droits (demandes de prestations, de logement, impôts, litiges avec des administrations, ...) **dans le cadre de la dématérialisation** ;
- ⇒ **Soutenir et expérimenter des démarches « d'aller vers »** dédiées aux personnes isolées, peu mobiles, potentiellement en situation de rupture de droit.

En matière de lutte contre les discriminations :

L'étude Melodi³⁶ (testing) concernant des postes d'assistant.es de gestion sur la MEL a montré la persistance des discriminations notamment des candidat.es avec des noms à consonance maghrébine d'autant plus lorsqu'ils habitent en QPV alors que les candidats issus des QPV avec un nom à consonance française en tirent avantage (en raison du dispositif emplois francs notamment).

⇒ **Former les acteurs :**

- Faire évoluer les pratiques RH des employeurs via le déploiement d'actions de sensibilisation / formations innovantes en matière de lutte contre les discriminations ;
- Poursuivre les actions engagées en faveur de la lutte contre les discriminations dans le domaine du logement ;

³⁶ <https://www.calameo.com/mel-metropole-europeenne-de-lille/read/005117137a6be6fd3cf33?page=1>

- D'autres champs que l'emploi pourront être explorés : ~~éducation, accès aux loisirs...~~ et d'autres acteurs pourront être sensibilisés/formés.

POUR RÉPONDRE À CES AMBITIONS

- Porter collectivement une démarche de prévention et de lutte contre les discriminations notamment sur l'accès au droit en terme d'emploi de logement/relogement, éducation et santé en ciblant aussi bien les auteurs potentiels de discriminations que les victimes ;
- Prévenir la lutte dès le plus jeune âge / Poursuivre la dynamique de formation des acteurs permettant à la fois de prévenir les phénomènes et de changer les pratiques en matière de politique publique (Logement, développement économique et emploi, ...).

FOCUS SUR LES SITES NPRU

Le retournement d'image des quartiers passe notamment par l'implantation d'une offre de services large au cœur des QPV et, ce, pour les désenclaver et faciliter la vie des habitants. Commerces et transports permettent de garantir une certaine autonomie de ces derniers et de lutter contre leur isolement. En programmant du mobilier urbain inclusif et proposant des espaces de rencontre investis par la vie locale, le tissu associatif et les initiatives citoyennes, les futurs quartiers offrent des lieux d'échange et de socialisation.

Les communes de Loos et Tourcoing ont fait le choix de constituer en centralité de leur projet une place de marché et une halle commerciale.

Sur Lille Concorde, les jardins partagés familiaux donnent vie au quartier et permettent aux habitants de se rencontrer et d'échanger autour d'une pratique commune et responsable.

5. LES VOILETS LOCAUX

Chaque commune précisera, au regard des spécificités locales et des résultats de la concertation citoyenne, sa propre stratégie au regard des 6 enjeux métropolitains.

Les volets locaux seront finalisés à l'été 2024 et annexés au contrat de ville et des solidarités.

6. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

6.1 UN PACTE DE GOUVERNANCE PERMETTANT LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

Le pacte de gouvernance du contrat de ville et des solidarités de la MEL aura trois grandes fonctions :

- Piloter et coordonner : gouverner, arbitrer et orienter ;
- Suivre : administrer, suivre administrativement, financer et évaluer l'impact ;
- Animer : faire vivre le contrat, innover, expérimenter, coopérer, proposer des modalités de travail.

PILOTER ET COORDONNER

Comité de pilotage du contrat de ville et des solidarités
Comité intercommunal
Revue de projets par thématique (enjeux et ambitions)
Journée annuelle PV MEL

SUIVRE

Comités techniques de suivi (politique de la ville, contrat de local de solidarité, NPRU, GUSP-ATFPB, Economie et Emploi)
Groupe de suivi de la mobilisation du droit commun
Groupe d'observation et d'évaluation

ANIMER

Réseau CVS MEL
Ateliers citoyens

Cette nouvelle gouvernance se veut plus dynamique et doit permettre une mobilisation plus affirmée des parties prenantes du contrat de ville et des solidarités. Elle doit conduire à une meilleure articulation des instances existantes au service d'une recherche d'arbitrage et de solutions au service des territoires les plus vulnérables du territoire métropolitain.

Elle doit permettre un engagement renforcé des partenaires qui se traduira dans le plan d'actions du contrat de ville et des solidarités.

6.2 PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne est un enjeu central en vue d'élaborer un projet partagé entre les habitants des quartiers et les acteurs locaux.

Comme l'indique l'instruction du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030, la participation des habitants doit se faire dans un cadre formel de concertation durant toute la durée du contrat. À ce titre, les ateliers quartiers vécus et citoyens ont été mis en place durant le 1^{er} semestre 2023 pour définir les enjeux prioritaires du contrat de ville et des solidarités.

Dans le cadre de l'animation du contrat de ville, des ateliers thématiques pour poursuivre la mobilisation des habitants et des acteurs locaux.

6.3 OBSERVATION ET ÉVALUATION AU SERVICE DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLLIDARITÉS

L'observation et l'évaluation du contrat de ville et des solidarités s'appuieront sur une animation et une gouvernance facilitant le pilotage et le suivi de ces enjeux et ambitions. Un groupe de travail spécifique est proposé pour définir le cadre de l'observation et de l'évaluation du CVS.

L'évaluation poursuivra deux objectifs principaux :

- Analyser la capacité des politiques publiques de droit commun à se mobiliser pour atteindre les ambitions fixées (identification des bonnes pratiques, des leviers, des freins des acteurs).
- Définir les orientations nécessaires à l'atteinte des objectifs

La démarche d'évaluation proposée s'appuiera sur des indicateurs mais aussi des questions évaluatives, des référentiels d'évaluations qui seront nourris par les acteurs et les habitants concernés. Trois projets phares seront suivi dans le temps

Un point d'étape sera réalisé en 2027.

L'évaluation des actions soutenues au titre du contrat local des solidarités sera menée selon les principes du référentiel national relatif au pacte local des solidarités.

7. COMMUNICATION

Le volet communication du contrat de ville s'inscrit dans une approche globale et inclusive, contribuant activement au développement des quartiers prioritaires de la MEL. Son objectif : renforcer la visibilité et la lisibilité des projets engagés, les rendant accessibles et compréhensibles pour les habitants des QPV, le grand public et les partenaires.

4 objectifs principaux :

- Préserver **la mémoire et l'histoire des quartiers** tout en facilitant le processus d'accompagnement au changement ;
- Développer **l'attractivité des quartiers** en travaillant sur leur image et **valoriser les initiatives citoyennes** ;
- Permettre aux habitants d'accéder à **une information relative aux services à leur disposition** (accès aux droits, accès aux soins et prévention, soutien à l'éducation et à la parentalité, etc...) et d'encourager leur pleine participation aux projets qui leur sont destinés ;
- Renforcer **la dynamique partenariale** par la mise en place de temps forts métropolitains.